

● ↑
↗ ●
● →
↓ ●

RAPPORT D'EXAMEN NATIONAL VOLONTAIRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



2023



MINISTÈRE
DU PLAN





RAPPORT D'EXAMEN
NATIONAL VOLONTAIRE DES
OBJECTIFS  **DE DÉVELOPPEMENT**
DURABLE

Table des matières

	PRÉFACE	4		MESSAGES CLÉS	13
	AVANT-PROPOS	6		INTRODUCTION	14
	SIGLES ET ABRÉVIATIONS	8		MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PRÉPARATION DE L'EXAMEN	18
	LISTE DE TABLEAUX ET FIGURES	11		POLITIQUES PUBLIQUES ET ENVIRONNEMENT FACILITATEUR	20
				PROGRÈS SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES	31
	OBJECTIF 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde			OBJECTIF 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	
	OBJECTIF 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable			OBJECTIF 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	
	OBJECTIF 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge			OBJECTIF 12. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	
	OBJECTIF 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie			OBJECTIF 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
	OBJECTIF 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles			OBJECTIF 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
	OBJECTIF 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable			OBJECTIF 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
	OBJECTIF 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable			OBJECTIF 16. Promouvoir l'avènement des sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	
	OBJECTIF 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous			OBJECTIF 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	
	OBJECTIF 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation				
	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	119			
	CONCLUSION ET PROCHAINES ÉTAPES	123			
	BIBLIOGRAPHIE	126			
	ANNEXES	129			

Préface



La République Démocratique du Congo (RDC), comme la plupart des pays dans le monde, sort de la crise de la COVID-19, dont les effets pervers sur la santé, le revenu et l'activité économique commencent à peine à se dissiper. Des mesures courageuses ont été prises pour endiguer ces effets et ont conduit à la reprise économique actuelle. Plusieurs mesures ont été prises afin de soutenir l'activité économique et aider les personnes les plus vulnérables. Malgré cela, la COVID-19 est venue anéantir les efforts significatifs que le pays a engagés pour accélérer les progrès vers les ODD. Cette situation a, par ailleurs, mis en évidence les défis cruciaux auxquels le pays fait face et montré la nécessité de procéder à une transformation structurelle pour s'inscrire sur la trajectoire des ODD.

La RDC est aussi confrontée à des conflits multiformes et à la persistance des groupes armés qui plombent les efforts du Gouvernement à réaliser les ODD. Malgré cela, le pays

est résolument engagé à continuer et à poursuivre les efforts dans la mise en œuvre de cet Agenda. C'est pourquoi, des réformes majeures ont été mises en œuvre, visant ainsi la transformation structurelle à travers la mise en œuvre des mesures plus adaptées et susceptibles d'accélérer les progrès vers les ODD.

Le Gouvernement fournit des efforts pour des investissements plus accrus dans les services publics de base (santé, éducation, WASH, électricité et d'autres services de base), et conduit des actions d'envergure pour mettre un terme à l'insécurité à l'est du pays. Le pays se positionne aussi comme un acteur de premier plan sur les questions environnementales et agit pour respecter ses engagements pris dans le cadre de la COP 26, notamment celui de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 21% d'ici à 2030.

Le Gouvernement de la RDC reste convaincu que pour



Préface

parvenir à une transformation structurelle, les actions et stratégies de développement doivent avoir leur ancrage au niveau local. Les entités locales doivent être placées au centre des efforts de mise en œuvre des ODD. Dans cette perspective, le Gouvernement de la RDC a lancé le Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145T). Il s'agit d'un Programme ciblant les 145 territoires afin d'accroître l'offre publique des services sociaux de base, améliorer la résilience des populations locales et renforcer les institutions publiques au niveau local.

En recourant aux dernières données et estimations disponibles, ce Rapport met en relief les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD en RDC; il ressort les principaux défis auxquels le pays fait face et met en évidence des domaines auxquels il faut accorder une attention particulière et qui nécessitent des progrès plus rapides, afin de réaliser les ambitions portées par les ODD. Globalement, la pauvreté est en baisse, bien qu'elle soit toujours élevée, et la RDC a entrepris plusieurs actions visant à approfondir et améliorer le système de protection sociale. La lutte contre les maladies de masse et endémiques a connu une nette accélération, avec à la clé une participation financière significative de l'Etat. Les ressources publiques destinées à la lutte contre le paludisme, par exemple, ont crû de 15% en moyenne au cours de deux dernières années et des mesures ont été prises pour ralentir la propagation du VIH avec, en 2021, 96,6% de toutes les personnes vivant avec le VIH ont eu accès à un traitement antirétroviral. La réforme sur la couverture sanitaire universelle devra davantage permettre à tous les congolais d'avoir accès aux services de santé. La gratuité de l'éducation instituée en 2020 a permis de récupérer plus d'un million d'enfants autrefois exclus du système scolaire et une attention particulière est de mise pour améliorer les infrastructures scolaires. Plus de 1200 écoles sont en cours de construction et le budget destiné à l'éducation a dépassé le 22% du budget total en 2022. L'accès à l'eau et à l'électricité a connu aussi des avancées majeures. La participation du secteur privé, conformément aux réformes libéralisant les deux secteurs augurent des perspectives prometteuses. Des infrastructures socio-économiques de base, notamment les routes ont connu également un intérêt particulier et des actions d'envergure sont de mise pour améliorer la

gouvernance, en luttant notamment contre la corruption. Nonobstant ces progrès, les défis de la mise en œuvre des ODD en RDC restent énormes et appellent à davantage d'actions et d'engagements de l'Etat et de toutes les parties prenantes. Les analyses contenues dans ce Rapport montrent que le rythme de progrès jusque-là enregistré, bien qu'encourageant, montre que le pays a encore des efforts à entreprendre pour s'inscrire dans une meilleure trajectoire des ODD d'ici à 2030. L'ampleur des défis qui nous attendent exigent des changements radicaux et des politiques idoines très ambitieuses. Nous devons créer de meilleurs emplois et promouvoir une économie plus inclusive et plus juste, nous devons prendre des mesures pour renforcer les systèmes de protection sociale, améliorer les services publics et investir dans l'énergie propre, nous devons nous attaquer aux causes profondes des inégalités, de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques.

Pour avoir une longueur d'avance sur ces défis, nous devons comprendre où nous en sommes et où nous allons, et il faudra pour cela des investissements importants dans notre infrastructure de données et d'informations. Les politiques, les programmes et les ressources visant à protéger les personnes seront inéluctablement inefficaces sans les données probantes nécessaires pour cibler les interventions. Des données actualisées, de grande qualité et ventilées peuvent aider à apporter des réponses plus ciblées, à anticiper les besoins futurs et à affiner la conception des actions urgentes. Ainsi, le financement du développement statistique, sur la base d'un partenariat multipartite, doit être une priorité pour la RDC.

JUDITH SUMINWA TULUKA

Ministre d'Etat, Ministre du Plan



Avant-propos



Le Rapport mondial 2022 de suivi des progrès des ODD a montré que l'humanité s'est écartée, à travers un grand nombre de pays y ayant souscrit, de sa trajectoire vers l'atteinte des ODD à l'horizon 2030. L'évaluation des quelques 140 cibles mondiales des ODD pour lesquelles des données sont disponibles montre qu'environ 12% seulement sont sur la bonne voie ; plus de la moitié (58%), bien que montrant des progrès, sont modérément ou gravement en retard et quelques 30% n'ont enregistré aucun progrès ou ont régressé par rapport à la ligne de référence de 2015. Partant de ce constat, somme toute inquiétant, l'intérêt et le mérite du présent Rapport d'Examen National Volontaire (VNR) 2023 de la République Démocratique du Congo sont que ses conclusions sonnent comme une double interpellation adressée à tous les acteurs.

D'une part, il indique que les progrès de la RDC à mi-parcours de l'horizon butoir, 2030, unanimement convenu pour l'atteinte des ODD, restent lents et faibles. En effet, malgré la forte croissance économique engrangée ces dernières années (+5,4% en 2021 ; 8,5% en 2022 et une projection de 7,2 % en 2023), plusieurs millions de congolais

continuent de vivre dans l'extrême pauvreté (74,5%), principalement en milieux ruraux, et le niveau relativement faible du revenu par habitant (environ 510 USD en 2021 contre une moyenne de 1600 USD pour le pays d'Afrique subsaharienne) continue de maintenir la RDC dans la catégorie des pays à développement humain faible (IDH 0,480). Par ailleurs, le pays fait toujours face à des menaces de maladies endémiques et de masse (Ebola, COVID-19, Choléra, etc.). Le paludisme a touché pas moins de 20 millions de personnes en 2021 ; la tuberculose, l'hépatite et d'autres maladies tropicales négligées sont en progression. Aussi, la malnutrition reste encore présente et touche près de 2 congolais sur 3. Le nombre moyen d'enfants par femme est élevé, (6,1 enfants à l'échelle nationale) et la mortalité maternelle est encore très élevée (547 pour 100 000 naissances vivantes) ; même si elle a connu une baisse, il reste d'énormes défis, surtout dans les zones d'urgences.

Les conflits armés, principalement à l'Est du pays, continuent d'affecter des millions de citoyens, en exacerbant la précarité, notamment chez les plus vulnérables. La disponibilité de données pour une réponse efficace aux besoins



Avant-propos

des populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, demeure un défi.

D'autre part, le VNR a identifié une série d'actions urgentes à consolider et à développer dans plusieurs domaines clés. Par rapport aux actions et politiques à mener prioritairement, le Gouvernement est appelé à consolider ses différents programmes sociaux en vue de renforcer la résilience des populations. En l'espèce, le PDL-145T en cours de mise en œuvre devra être mis à l'échelle ; la réforme sur la couverture sanitaire universelle financée ; la gratuité de l'enseignement primaire étendue ; et la réforme des secteurs de l'eau et de l'électricité opérationnalisées. Par ailleurs, les engagements politiques déjà pris en faveur de la parité homme-femme y compris pour la réduction des VBG, et en faveur de la planification familiale et des droits en matière de sexualité et de procréation, doivent être tenus et renforcés.

Par-delà ces réformes en cours de mise en œuvre, le Gouvernement est appelé à prendre en considération une série d'interventions urgentes identifiées par le rapport dans les cinq domaines clés suivants :

- Les transitions vertes et numériques, en vue de renforcer la productivité totale des facteurs et de placer l'économie sur une trajectoire de croissance irréversible, inclusive et résiliente compatible avec l'objectif de 1,5 degré de l'Accord de Paris ;

- La poursuite de la lutte résolue contre la pauvreté et les inégalités grâce à des politiques et programmes conséquents, intégrés et ciblés orientés vers le plus grand nombre, y compris les vulnérables et les laissés pour compte ;
- Le renforcement des capacités des institutions publiques pour améliorer la qualité et le niveau de l'offre de services régaliens de base, assurer la cohésion sociale, garantir la dignité pour tous, consolider la paix, restaurer l'autorité de l'Etat et protéger les droits humains ;
- La mise en place d'un cadre national de financement intégré (CNFI/INFF), conformément au plan d'action d'Addis-Abeba, en vue de faire face aux besoins de financement régulier et conséquent de l'agenda national de développement aligné sur les ODD ;
- Le développement des capacités statistiques nationales, provinciales et locales.

Dans leur quête des réponses pertinentes aux interpellations ci-haut rappelées, l'UNFPA et le PNUD, à l'instar des autres partenaires du Système des Nations-Unies, et conformément à leurs mandats respectifs, renouvellent leurs engagements aux côtés du Gouvernement de la RDC pour l'accompagner à initier, développer et à mettre en œuvre les interventions nécessaires pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD d'ici 2030, horizon temporel convenu avec la communauté internationale.

DR. EUGENE KONGNYUY

Représentant d'UNFPA



DAMIEN MAMA

Représentant Résident du PNUD



Sigles et abréviations

ADF

Allied Democratic Forces

AFAT

Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres

ANSER

Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux rural et périurbain

APD

Aide Publique au Développement

ARE

Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité

ASPIRE

Adaptive Social Protection for Increased Resilience Project (Projet de Protection Sociale Adaptative pour une Résilience Accrue)

BAD

Banque Africaine de Développement

BAU

Business as Usual

BIT

Bureau International du Travail

BM

Banque Mondiale

CAFI

Central African Forest Initiative

CCNUCC

Convention Cadre de Nations-Unies sur les Changements Climatiques

CDN

Contribution Déterminée au Niveau National

CIEAS

Cellule Indépendante d'Evaluation des Acquis Scolaires

CISTEMA

Commission Interministérielle Chargée de suivi et de remédiation du Travail des enfants dans les Mines

CNSSAP

Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat

COP 26

26e Conférence des parties à la CCNUCC

COVID-19

Corona Virus Disease 2019

CSU

Couverture de Santé Universelle

CTEB

Cycle Terminal de l'Education de Base

DAS

Domaine d'Apprentissage de Sciences

DEP

Directions d'Etudes et Planification

DFA

Development Finance Assessment

DTC3

Diphtérie-tétanos-coqueluche

EAC

East African Community

EGI-ODD

Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD

ENAFEP

Examen National de Fin d'Etudes Primaires

ENDR

Ecole Nationale de Développement Rural

ESU

Enseignement Supérieur et Universitaire

ETD

Entités Territoriales Décentralisées

FAO

Food and Agriculture Organization

FARDC

Forces Armées de la République Démocratique du Congo

FEC

Fédération des Entreprises du Congo



Sigles et abréviations

FM	Fonds Mwindi	MII	Moustiquaire Imprégnée d’Insecticide
FONAREV	Fonds National de Réparation pour des Victimes FP2030 : Family Planning 2030	MILD	Moustiquaire Imprégnée d’Insecticides à Longue Durée
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement durable	MRV	Measuring, Reporting and Verification
GES	Gaz à Effet de Serre	OCDD	Observatoire Congolais du Développement Durable
IDE	Investissements Directs Etrangers	OCE	Office Congolais des Eaux
IFP	Perforation Forestières Isolées	ODD	Objectifs de Développement Durable
IFP	Intermédiaire en Financement Participatif	OIT	Organisation Internationale du Travail
IGF	Inspection Générale des Finances	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
IHME	Institut for Health Metrics and Evaluation	OSC	Organisations de la Société Civile
INFF	Integrated National Finance Framework	PAG	Programme d’Actions du Gouvernement
INS	Institut National de la Statistique	PAM	Programme Alimentaire Mondial
iSDG	Integrated Sustainable Development Goal	PANA	Programme National d’Adaptation aux Changements Climatiques
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives	PASEC	Programme d’Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN
JERODD	Jeunes Reporteurs des ODD	PDL-145T	Programme de Développement Local des 145 territoires
LMD	Licence Master Doctorat	PFNL	Produits Forestiers Non-Ligneux
M23	Mouvement du 23 mars	PIB	Produit Intérieur Brut
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples)	PIP	Programme d’Investissements Prioritaires
		PMI	Protection Maternelle et Infantile



Sigles et abréviations

PNLP Programme National de Lutte contre le Paludisme	SNEL Société Nationale d'Electricité
PNMLS Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida	SNHR Service National d'Hydraulique Rural
PNMN Politique Nationale Multisectorielle de Nutrition	SNSAP Surveillance Nutritionnelle pour le Suivi des Alertes Préoces
PNSD Plan National Stratégique de Développement	SSRTE Système de Suivi et de Remédiation du Travail des Enfants
PNSMN Plan National Stratégique Multisectoriel de Nutrition	STED Skills for Trade and Economic Diversification
PNUD Programme de Nations Unies pour le Développement	TBS Taux Brut de Scolarisation
PNUE Programme des Nations-Unies pour l'Environnement	TNS Taux National de Scolarité
PPTD Programme Pays pour le Travail Décent	TRANSCO Société de Transport du Congo
PRONANUT Programme National de Nutrition	UNCDF United Nations Capital Development Fund
PTF Partenaires Techniques et Financiers	UNFPA Fonds de Nations Unies pour la Population
QSE Questionnaire Standard d'Éligibilité	UPDF Uganda People Defense Force
RCE Expansions du Complexe Rural (Rural Complex Expansion)	VBG Violence Basée sur le Genre
RDC République Démocratique du Congo	VIH Virus de l'Immunodéficience Humaine
REDD Réduction des Emissions provenant du Déboisement et de la Dégradation des forêts	VNR Rapport d'Examen National Volontaire des ODD (Voluntary National Review)
REGIDESO Régie de Distribution d'Eau	WASH Water, Sanitation and Hygiene
ROME Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois	ZEE Zone Economique Exclusive
RSU Registre Social Unique	ZES Zones Economiques Spéciales
SNCC Société Nationale des Chemins de Fer du Congo	



Liste de tableaux et figures

Graphique 1.1	Evolution de l'incidence de la pauvreté.....34
Graphique 1.2	Evolution des dépenses pro-pauvres.....35
Carte 1.1	Répartition provinciale des programmes sociaux.....36
Graphique 2.1	Evolution du nombre de zones de santé en alerte d'insécurité alimentaire.....39
Carte 2.1	Localisation provinciale des zones de santé en alerte.....40
Graphique 2.2	Evolution de l'appui du secteur agricole.....41
Graphique 3.1	Evolution de la santé maternelle.....43
Graphique 3.2	Evolution de la survie des enfants.....44
Graphique 3.3	Evolution de l'endémicité/mortalité du paludisme.....45
Graphique 3.4	Intervention étatique pour la lutte contre le paludisme....47
Graphique 3.5	Evolution de l'incidence/mortalité du VIH.....48
Graphique 3.6	Evolution de la couverture en paquet VIH/ Sida de 2015 – 2021.....48
Graphique 3.7	Evolution du personnel et des allocations dans le secteur de la santé.....49
Graphique 3.8	Vaccination et qualité de prise en charge.....50
Tableau 3.1	Bilan de la mise de la déclaration de Kinshasa.....51
Graphique 4.1	Evolution des performances du secteur de l'EPST.....54
Graphique 4.2	Evolution du nombre d'école et rapport ratio élève/en- seignant.....55
Graphique 4.3	Evolution des allocations budgétaires dans le secteur éducatif.....56
Graphique 5.1	Proportions de femmes au parlement.....60
Graphique 5.2	Participation des femmes au Gouvernement national 60
Graphique 5.3	Indice de Parité du TBS.....61
Graphique 5.4	Proportion des femmes dans l'enseignement supérieur61
Graphique 5.5	% de femmes de 15-49 ans qui se sont mariées ou ont été en union avant leur 15ème anniversaire.....62
Graphique 5.6	% de femmes de 15-49 ans qui utilisent (ou dont le conjoint utilise) une méthode de contraception.....64
Graphique 6.1	Proportion de la population ayant accès aux toilettes, selon le type.....70
Graphique 7.1	Puissance installée de la SNEL en MW.....72
Graphique 7.2	Structure de l'offre de l'électricité.....72
Graphique 7.3	Expansion énergétique d'ici 2030.....73
Graphique 8.1	Evolution de la croissance économique.....77
Graphique 8.2	Evolution des dépenses de lutte contre le chômage....79



Liste de tableaux et figures

Graphique 10.1	Evolution des inégalités interprovinciales.....85
Graphique 10.2	Evolution de l'aide par provenance et allocation et des IDE86
Graphique 10.3	Evolution des salaires dans les Ministères.....87
Graphique 11.1	Présence des taudis.....89
Graphique 11.2	Evolution de la population urbaine.....89
Graphique 11.3	Evolution de la voirie urbaine.....90
Graphique 11.4	Part du budget pour 2 déplacement en transport public en 2018.....90
Graphique 12.1	Déchets municipaux générés en RDC, en tonnes.....93
Graphique 12.2	Quantité totale annuelle de déchets générés par an, en tonnes.....94
Graphique 12.3	Quantité totale de déchets générées annuellement par habitant, en tonnes.....94
Graphique 12.4	Dépenses publiques, % du PIB.....95
Graphique 13.1	Fonds climatiques à destination de l'Afrique entre 2003-2020 (en millions de USD).....98
Graphique 13.2	Besoin de financement du CDN 2016 et CDN 2021 (en milliards de USD).....98
Graphique 13.3	Température moyenne de la RDC.....100
Graphique 15.1	Part de la RDC dans le trafic illicite des espèces sauvages.108
Graphique 16.1	Services multisectoriels aux survivantes de violences basées sur le genre.....111
Graphique 16.2	Evolution du nombre des morts violentes.....112
Graphique a.1	Structure de recettes courante de la RDC.....119
Graphique a.2	Pression fiscale de la RDC.....119
Graphique a.3	APD (en dollars courant).....120
Graphique a.4	APD per capita (en dollars courants).....120
Graphique a.5	Affectation sectorielle de l'aide 2022/2021.....121



Messages clés

La République Démocratique du Congo n'est pas sur une bonne trajectoire pour atteindre les ODD. La COVID-19 est venue davantage retarder, voire annihiler des progrès enregistrés. Ainsi, pour répondre de manière efficace aux défis liés à la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement s'est engagé dans des transformations structurelles et la mise en œuvre des solutions guidées par les ODD. Sur le plan social, la RDC met en œuvre la réforme sur la couverture sanitaire universelle. Pour un pays où les dépenses catastrophiques de la santé sont très élevées, cette réforme constitue un tremplin pour sortir des millions des congolais de la vulnérabilité. Des actions d'envergure ont été menées pour lutter contre les maladies des masses telles que le Paludisme et le VIH, avec une attention particulière sur la prévention. Des mesures idoines sont aussi prises pour renforcer la protection sociale. Dans le secteur de l'éducation, afin de récupérer des millions d'enfants autrefois omis du système suite aux frais très élevés, la RDC a rendu effective la gratuité de l'enseignement de base et des mesures ont été entreprises pour renforcer cette gratuité.

L'accès à l'eau et l'électricité reste dans des proportions inquiétantes en RDC, principalement dans les milieux ruraux. Pour répondre de manière efficace à ces défis, le Gouvernement a libéralisé les deux secteurs. Contrairement au secteur de l'eau où des avancées restent très timides, des progrès majeurs sont enregistrés dans le secteur de l'électricité. La part des privés reste croissante au cours des trois dernières années et les perspectives sont bonnes. Malencontreusement, la pauvreté endémique dans les milieux ruraux n'encourage pas les initiatives privées. Et c'est là où se concentre actuellement l'action de l'Etat.

La dépendance aux ressources naturelles constitue l'un des traits caractéristiques de l'économie de la RDC. La croissance reste en grande partie imputable à la bonne tenue des cours des matières premières. La reprise d'après COVID-19 en est une illustration. Cela constitue une réelle faiblesse en exposant le pays à la volatilité des cours des matières premières. Pour diversifier l'économie et doter le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable, la RDC a lancé la mise en place des six Zones Eco-

nomiques Spéciales (ZES) à travers le territoire national répartis en six zones industrielles.

Il ne fait nul doute que la RDC constitue un acteur majeur dans la lutte contre le changement climatique ; un pays-solution avec des réels atouts. Le Gouvernement œuvre pour la sauvegarde des forêts et la lutte contre les changements climatiques. Dans le cadre de la COP 26, la RDC a revu ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre passant de 17 à 21% d'ici à 2030. Néanmoins, il est clair que pour plus d'efficacité, le Gouvernement devra investir dans le système de collecte des données et informations.

Le Gouvernement congolais reste conscient que les actions et stratégies de développement doivent avoir leur ancrage au niveau local pour plus d'efficacité. Dans cette perspective, le Gouvernement a lancé le Programme de Développement des 145 territoires (PDL-145T). Il s'agit d'un Programme ciblant les 145 territoires afin d'accroître l'offre publique des services sociaux de base, améliorer la résilience des populations locales et renforcer les institutions publiques au niveau local.

La mise en œuvre des ODD en RDC se fait dans un contexte de conflits et d'instabilités, principalement dans la partie Est du pays. Plusieurs groupes armés y opèrent à ce jour, dont les principaux sont le M23 et les ADF. Ces groupes ont été à la base de plusieurs incidents : morts violentes, enlèvements, destruction des biens, etc. La situation humanitaire ne cesse de se détériorer : la population en besoin d'une aide humanitaire a connu une hausse significative de plus de 73% passant de 15,6 millions en 2019 à 27 millions en 2022. Le nombre de déplacés dépasse les 5 millions et la RDC reste l'un des rares pays au monde avec une forte proportion de réfugiés internes. Des efforts sont en cours, sur la base d'une forte coopération régionale, pour mettre un terme aux conflits. Il est clair dans un tel contexte que l'atteinte des ODD reste hypothétique.



Introduction

La République Démocratique du Congo (RDC) a présenté son premier Rapport d'Examen National Volontaire des ODD (VNR) au Forum Politique de Haut Niveau de juillet 2020. Ce Rapport avait permis de faire un état des lieux approfondi des progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD, d'identifier les défis et goulots d'étranglement ainsi que de ressortir les perspectives. Plusieurs recommandations y ont été formulées et ont permis d'orienter l'action publique pour plus de résultats dans le contexte de la décennie d'actions pour la mise en œuvre des ODD. A la suite de ce premier Rapport, des réformes majeures ont été engagées par le Gouvernement qui, avec l'appui de ses partenaires, a pris l'option stratégique de devoir davantage axer son action au niveau local où la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité sont des traits caractéristiques.

Ce deuxième VNR s'inscrit dans la continuité du premier. Il donne un aperçu des progrès accomplis depuis 2020. En recourant aux dernières données et estimations disponibles, il met en relief les défis et les lacunes qui ralentissent les progrès accomplis pour chacun des 17 ODD. Il a été préparé par l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD), en collaboration avec l'Administration publique, les Organisations de la Société Civile dont les jeunes et les femmes ainsi que toutes les agences du Système des Nations-Unies œuvrant en RDC, sur la base de la méthodologie édictée par le Conseil Economique et Social des Nations-Unies.



Une action publique très engagée pour le relèvement social

Pour répondre de manière efficace aux défis liés à la mise en œuvre des ODD, le Gouvernement s'est engagé dans des transformations structurelles et la mise en œuvre des solutions communes guidées par les ODD. Plusieurs actions ont ainsi été engagées pour approfondir et élargir le système de protection sociale, dans l'optique de le rendre plus inclusif tout en améliorant l'efficacité. La couverture sociale des fonctionnaires de l'Etat a connu une extension significative et a été élargie aux risques professionnels. Face à des dépenses catastrophiques de santé très élevées, le Gouvernement a entrepris la réforme visant l'instauration de la couverture santé universelle (CSU). Cette dernière se caractérise par des réformes structurelles et des actions dans l'ensemble du secteur, notamment la construction, la réhabilitation des infrastructures, le renforcement des équipements médicaux et l'amélioration de l'approvisionnement en médicaments, des renforcements des capacités humaines grâce à des formations sanitaires

ainsi que la réduction sensible des coûts d'hospitalisation.

La lutte contre les maladies de masse et endémiques constitue une réelle priorité en RDC. Le Gouvernement organise sa réponse autour de la prévention, la prise en charge et la stratégie de soutien. Dans le cadre du paludisme, l'Etat a consacré la plus grande part de son financement, soit 29% en 2021, à la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action (MILD) qui a augmenté de 9,5%. En plus de la distribution de MILD, la RDC travaille à mieux observer les recommandations de l'OMS en matière de traitement préventif intermittent chez la femme enceinte. S'agissant du VIH-Sida, les mesures prises pour ralentir la propagation du virus s'inscrivent dans le cadre de l'objectif 95-95-95. La proportion des personnes vivant avec le VIH connaissant leur statut sérologique est en augmentation continue, atteignant 84,8% en 2021. En 2021, 96,6% de toutes les personnes vivant avec le VIH ont eu accès à un



traitement antirétroviral. La proportion des personnes vivant avec le VIH dont la charge virale a été supprimée s'est élevée à 39,4% en 2021 contre 22,5%, une année plus tôt.

Accroître l'offre des services publics de base constitue un réel défi pour la RDC, principalement en milieu rural. A la suite de la libéralisation des secteurs de l'électricité et de l'eau, le Gouvernement a accéléré son action pour l'opérationnalisation effective de ces réformes. L'option a été prise de mettre en place des solutions adaptées et ciblées. Dans le secteur de l'électricité, la solution photovoltaïque a été priorisée pour électrifier à moindre coût les territoires enclavés. Plusieurs projets de construction des minicentrales et d'autres initiatives visant à accroître l'offre de l'électricité

ont été réalisés. Environ deux millions de personnes supplémentaires ont eu accès à l'électricité pour la seule année de 2022, dans plus de 18 territoires. Dans le secteur de l'eau, pour accroître l'offre urbaine, le Gouvernement a inauguré à Kinshasa une nouvelle usine de traitement d'eau d'une capacité de 110.000 m³ par jour, qui devra desservir plus de 1,5 millions de nouveaux consommateurs. Dans les milieux ruraux, plus de 3.071 forages d'eau sont en cours de construction. A terme, ils permettront d'injecter plus d'un million de m³ d'eau par mois couvrant ainsi plus de 15 millions de congolais vivant dans les 145 territoires ruraux d'avoir un accès à une source d'eau potable, soit 2,5 millions de ménages et ce, à moins de 30 minutes aller-retour.

Une relance économique post-COVID soutenue sur fond d'une forte mobilisation des recettes

La RDC est parmi les pays moteurs de la croissance économique africaine. Le pays a affiché une croissance économique de 8,5% en 2022 contre 6,2% une année plus tôt. Le ralentissement important de la croissance mondiale et la chute des prix des produits de base non énergétiques dont les métaux n'ont pas eu de conséquences redoutées sur l'économie congolaise. L'exploitation minière en hausse continue depuis 2017 a permis de contrebalancer les effets de la baisse des prix. La production du cuivre a crû en moyenne de près de 20% au cours de trois dernières années et celle du cobalt de plus de 14%. Le secteur minier a apporté une contribution non négligeable de l'ordre de 5,5 points de pourcentage dans la croissance totale. Cette vigueur économique devrait se poursuivre en 2023 et 2024.

Parallèlement à cette vigueur économique, les recettes publiques ont connu une forte accélération. La pression fiscale s'est établie à 18,5% en 2022 contre 9,35% en 2020. Entre les deux périodes, les recettes ont été multipliées par 2,45, passant de 4,6 milliards de USD à 11,43 milliards. Les prévisions budgétaires pour 2023 sont chiffrées à 16 milliards de USD. Ces performances qui, selon toutes vraisemblances, devraient se poursuivre, sont principalement dues à la bonne tenue des cours des produits miniers et à l'application effective du nouveau code minier promulgué en 2018. La part des recettes minières dans les recettes totales de l'Etat est passée d'une moyenne de 26,6% entre 2010 et 2017 à plus de 41% de 2018 à 2021.

Pays-solution face aux changements climatiques mais avec de faibles retombées socio-économiques



La RDC détient 10 % des forêts tropicales du monde et les plus grandes tourbières du monde, couvrant 100.000 km². Le bassin du Congo est l'une des dernières régions du monde à absorber plus de carbone qu'elle n'en émet. Il absorbe chaque année près de 1,5 milliard de tonnes de CO₂ de l'atmosphère, soit 4 % des émissions mondiales, équivalent à dix ans d'émissions mondiales. Ce qui fait de la RDC une actrice majeure dans la lutte contre les changements climatiques. Le pays œuvre pour la préservation de ses ressources forestières en luttant principalement contre la déforestation. Cela est d'autant plus crucial que la forêt congolaise est sous pression.

La vision de la RDC en matière de lutte contre les changements climatiques est de promouvoir une économie verte, résiliente et à faible émission de carbone en gérant rationnellement et durablement ses importantes ressources naturelles afin de garantir l'équilibre écologique et le bien-être social, économique, culturel et environnemental de sa population. C'est dans cette perspective que le pays s'est résolument engagé à prendre des mesures urgentes pour atténuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux effets des changements climatiques, conformément à l'article 4 de l'Accord de Paris, après avoir soumis dès 2015 sa Contribution déterminée au niveau national (CDN) initiale. Cette dernière visait à réduire les émissions de GES de 17% d'ici à 2030, avec des actions clés

dans les secteurs des forêts, de l'agriculture et de l'énergie. Cinq ans après la soumission de sa première CDN, la RDC en a soumise une seconde, lors de la COP26 organisée en Ecosse. Cette dernière représente une évaluation plus détaillée des mesures d'atténuation et d'adaptation, fondée sur une collecte de données améliorée, une couverture plus étendue des secteurs de l'énergie, AFAT (Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres) et déchet, une analyse technique approfondie et un engagement étendu des parties prenantes et des objectifs plus ambitieux en termes de réduction d'émission des GES. Dans sa CDN révisée, la RDC fixe ses ambitions de réduire ses émissions de plus de 21 % d'ici 2030, en fonction des financements internationaux. La majorité des émissions à réduire proviendra des secteurs de forêt, de l'agriculture, de l'énergie et des déchets.

Malgré sa volonté exprimée et des actions de plus en plus engagées pour sauvegarder les forêts ainsi que sa biodiversité, la RDC est l'un des pays qui bénéficient moins de ressources financières climatiques. Cette insuffisance des ressources constitue une des principales contraintes pour réaliser les engagements climatiques contenus dans sa CDN révisée. Le budget total pour permettre à la RDC de tenir ses engagements se chiffre à plus de 49 milliards de USD, soit 23 milliards pour l'adaptation et 26 milliards pour l'atténuation ou mitigation.

Des politiques ciblant les populations vulnérables pour accélérer les progrès vers les ODD

S'il est vrai que la pauvreté et la vulnérabilité sont profondes en RDC, elles restent cependant plus marquées dans les milieux ruraux. Tous les indicateurs socio-économiques montrent que les milieux ruraux sont caractérisés par une pauvreté croissante, un accès faible aux services sociaux de base et une vulnérabilité aggravée. Qui plus est, cette globalité cache la précarité dans laquelle vivent plusieurs groupes de vulnérables. Si les milieux ruraux sont défavorisés, les groupes vulnérables, tels que les enfants, les jeunes filles, les femmes et les handicapés les sont encore plus. Aussi, les poches des conflits et des guerres civiles constituent des îlots des drames humanitaires récurrents. Les zones de conflits sont, pour la plupart, des foyers de maladies endémiques à cause notamment de l'absence de l'Etat et de ses structures appropriées.

En vue de promouvoir un développement inclusif, qui ne laisse personne de côté, le Gouvernement de la RDC met

en œuvre un programme de développement local dénommé Programme de Développement Local des 145 territoires (PDL-145T). Il s'agit d'un Programme ciblant les 145 territoires de la RDC afin d'accroître l'offre publique des services sociaux de base, améliorer la résilience des populations locales et renforcer les institutions publiques au niveau local. Touchant directement 12 des 17 ODD, le PDL-145T, en cours de mise en œuvre, permettra à terme la réhabilitation et l'entretien de plus de 38.000 km de routes de desserte agricole, la construction de plus de 1200 écoles et 800 centres de santé ainsi que de plus de 3000 forages qui permettront d'injecter plus d'un million de m³ d'eau par mois dans les milieux ruraux au profit de 2,5 millions des ménages. Plus de 300 centrales photovoltaïques seront, aussi construites dans les milieux ruraux et périurbains.

Afin de relancer l'agriculture, principalement de petits producteurs locaux, le PDL-145T prévoit la structura-



tion et la professionnalisation de plus ou moins 500.000 producteurs locaux dans diverses filières agricoles porteuses. Globalement, près de 43.500 ha seront aménagés et équipés et un approvisionnement devra être assuré aux producteurs locaux en intrants et semences en plus de la fourniture d'équipements de production, de traitement et de transformation des produits agricoles.

De par ses interventions, le PDL-145T devrait booster la plupart des secteurs clés du développement socioéconomique et poser de façon irréversible les piliers porteurs d'une transformation structurelle des économies et institutions des 145 territoires de la RDC, gage du progrès économique et du développement humain durable et équilibré.

Malgré des progrès significatifs, le pays n'est pas sur une bonne trajectoire pour atteindre les ODD sur fond des conflits à répétition

Il ne fait guère de doute que, malgré des progrès significatifs enregistrés, au rythme actuel, la RDC ne pourrait atteindre les ODD à l'horizon 2030. La COVID-19 est venue davantage retarder, voire annihiler des progrès enregistrés, bien que les ODD n'aient déjà pas été en voie d'être atteints même avant l'apparition de la COVID-19. Les constatations et les données contenues dans ce Rapport mettent en évidence des domaines auxquels il faut accorder une attention urgente et qui nécessitent des progrès plus rapides, afin de réaliser les ODD.

Le niveau de la pauvreté est certes légèrement inférieur aujourd'hui à ce qu'il était il y a une décennie. Mais plus de 7 congolais sur 10 vivent toujours avec moins 1,9\$ par jour. La faim et la malnutrition touchent encore des pans entiers de la population : près de 7 congolais sur 10 vivent dans une insécurité alimentaire modérée à sévère. Plusieurs enfants n'ont toujours pas la chance de dépasser leur cinquième anniversaire et les mères continuent à connaître la mort en donnant la vie. Les maladies endémiques et de masse continuent d'être des fléaux inquiétants. L'accès aux services sociaux de base reste dans des

proportions inquiétantes nonobstant des progrès significatifs, à savoir par exemple que : (i) plus de 4 congolais sur 10 n'ont toujours pas accès à une source d'eau de boisson améliorée, (ii) moins de 3 congolais sur 10 ont accès à une énergie durable de cuisson et d'éclairage, sans oublier que le chômage, principalement des jeunes, reste très élevé et constitue la cause principale de la pauvreté.

Par ailleurs, depuis près de trois décennies, la RDC connaît des cycles récurrents et évolutifs de conflits et de violence, principalement dans sa partie Est. Le nombre de morts violents a été multiplié par deux entre 2020 et 2022. Les viols de masse, les kidnappings, la destruction des biens et les enlèvements sont courants et causent bien de malheurs aux populations. Le drame humanitaire est l'un des plus catastrophiques du XXIème siècle. Nul doute que dans un tel contexte, l'atteinte des ODD risque fortement d'être compromise. La stabilité politique et la sécurité ainsi que le renforcement de la présence de l'État dans les zones de conflits sont des conditions indispensables pour accélérer les progrès vers les ODD.



Méthodologie et processus de préparation de l'examen national volontaire

Le présent Rapport constitue un élément essentiel de suivi et d'examen efficace de l'Agenda 2030. Il se veut être la suite du premier, présenté en juillet 2020. Il dresse les points clés relatifs aux progrès enregistrés, à l'aune notamment des recommandations issues du premier Rapport. Il met en avant le plan des réalisations et les résultats obtenus et indique les mesures prises par la RDC ainsi que les défis auxquels elle fait face pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Ce chapitre porte sur la méthodologie suivie pour l'élaboration du présent Rapport, conformément au manuel de préparation des VNR du Conseil Economique et Social des Nations-Unies. Le point 1 traite du processus de collecte et traitement des données statistiques. Le point 2 s'appesantit sur les travaux de collecte d'informations et de formulation du Rapport. Enfin, le point 3 traite du processus d'élaboration et de validation du Rapport.

Collecte, traitement et validation des données

Les données statistiques constituent un réel défi pour la RDC, principalement dans le cadre du suivi et évaluation de l'Agenda 2030. Du fait de sa très large portée et de l'appel à *ne laisser personne pour compte*, l'Agenda 2030 représente un défi majeur en matière de suivi des résultats. Le suivi et examen des ODD fait face à de graves lacunes en matière de données de qualité, à jour et comparables à l'échelle internationale. Malgré les progrès considérables réalisés par l'Institut National de la Statistique (INS), il existe encore des insuffisances significatives dans les données de tous les domaines des ODD en ce qui concerne la couverture géographique, l'actualité et le niveau de ventilation requis, et il faut redoubler d'efforts pour les combler.

Dans le but d'élaborer un Rapport qui rend véritablement compte de la mise en œuvre des ODD, un long proces-

sus de collecte des données a été organisé, en collaboration avec l'INS et d'autres services publics compétents. Il était question au-delà des données issues des enquêtes et des annuaires statistiques de l'INS, d'inventorier toutes les autres sources de données et de s'imprégner des politiques, des stratégies et des actions entreprises en lien avec un ou plusieurs ODD. Une équipe d'Experts a été mise en place pour le traitement des données collectées. Ce traitement a permis par la suite de calculer, le cas échéant, les indicateurs ODD conformément aux métadonnées y afférentes et d'établir des prévisions, si nécessaire. Plusieurs autres indicateurs nationaux ont été calculés pour soutenir les analyses et expliquer le niveau des indicateurs globaux. Des séances de validation ont été organisées en vue de promouvoir l'appropriation du rapport.

Ateliers thématiques et implication des parties prenantes

Sur la base d'une approche multipartite, des travaux en ateliers thématiques ont été organisés pour l'examen des ODD. Quatre groupes thématiques ont été formés, chacun prenant en charge deux ou plusieurs ODD. Chaque composante (Gouvernement, Administration publique, OSC,

PTF, etc.) s'est librement alignée sur un ou plusieurs groupes thématiques en fonction de ses activités ou attributions.

Pendant trois jours, les travaux en groupes thématiques ont porté sur les points ci-après :

1

L'examen des progrès réalisés, les tendances, les réussites, les défis, les enjeux nouveaux et les leçons apprises ;

3

La mise en exergue des problèmes structurel et des difficultés critiques rencontrées, la manière dont elles pourraient être traitées et quels sont les obstacles qui subsistent pour le faire ;



2

La description des mesures prises pour remédier aux lacunes et aux défis existants :

4

L'identification des lacunes, solutions, meilleures pratiques, synergies, tensions et les domaines nécessitant un soutien du Gouvernement ou des autres partenaires/organismes :

5

L'évaluation de la prise en compte du principe de « ne laisser personne pour compte » dans la mise en œuvre des ODD. Il était question de démontrer comment ce principe a été traduit en actions concrètes pour lutter contre les inégalités et la discrimination, tout en démontrant comment les plus défavorisés et les groupes vulnérables ont été identifiés :

A l'issue des travaux, chaque groupe thématique a élaboré un mini-Rapport et présenté ses conclusions en plénière. Les Rapports de groupes thématiques ont constitué le fil

conducteur de l'élaboration du présent Rapport, principalement le chapitre relatif à l'analyse de la mise en œuvre des ODD en RDC (progrès, succès, échecs, leçons tirées, etc.).

Elaboration et validation du Rapport

La méthodologie qui a gouverné le processus d'élaboration du Rapport s'est appuyée sur l'édition 2023 du Manuel d'élaboration des ENV. Le Ministère du Plan, à travers l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD), a constitué l'institution charnière dans la conduite des travaux d'élaboration du présent Rapport. Une équipe de rédaction du Rapport a été mise en place au sein de l'OCDD. Celle-ci était composée de deux Experts et de consultants nationaux, sous la supervision de la Coordination Nationale. Elle était aussi chargée d'apprêter les différentes annexes, dont l'annexe statistique, les infographies et autres outils audio-visuels ainsi que la préparation de la présentation au FPHN.

Les informations collectées auprès de toutes les parties prenantes ont constitué le fil conducteur de l'élaboration du présent rapport. Ce Rapport tire aussi partie des études thématiques conduites par l'OCDD et d'autres parties prenantes.

Le premier draft du Rapport a été transmis auprès de toutes les parties prenantes pour une première validation technique au cours des ateliers tenus du 02 au 04 mai 2023. Plusieurs amendements et observations ont été formulés. Ils ont ainsi permis d'améliorer significativement le contenu du présent Rapport. Les contributions non explicitement reprises dans le Rapport seront capitalisées dans le processus de suivi-évaluation et de mise en œuvre des ODD post-ENV.

A la suite de la validation technique, le Rapport a été transmis au Gouvernement pour sa validation politique. A l'issue du Conseil des Ministres 02 juin 2023, le Gouvernement de la RDC a adopté et validé le Rapport, sous réserve de la prise en compte des amendements et recommandations formulées. L'équipe de rédaction a pris en compte l'ensemble de ces amendements et recommandations avant de produire la version finale du Rapport.



Politiques publiques et environnement facilitateur

La RDC a fait de l'Agenda 2030 le pivot de ses politiques, stratégies et actions de développement. Tirant les leçons des OMD et capitalisant les recommandations du premier VNR, le gouvernement congolais mène des réformes approfondies et adopte une approche largement inclusive et participative afin d'accélérer les progrès vers les ODD. Ce chapitre présente l'environnement dans lequel la RDC est entrain de mettre en œuvre les ODD, ainsi que les actions entreprises pour aligner le cadre juridique et programmatique sur les ODD. Le premier point porte sur les efforts entrepris pour une appropriation effective de l'Agenda 2030 par les différentes parties prenantes. Faisant suite du premier, le point deux dresse l'engagement et la participation citoyenne, notamment à travers le volontariat, pour accélérer les progrès vers les ODD. Le troisième point s'appesan-

tit sur les efforts entrepris pour l'alignement des politiques et stratégies nationales et locales sur les ODD, en veillant à la prise en compte, de manière intégrée, des trois dimensions du développement durable. Le quatrième point traite la question de «ne laisser personne de côté» en mettant en avant les initiatives clés entreprises pour soutenir les vulnérables et réduire les inégalités profondes qui persistent. Le mécanisme institutionnel pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen des ODD est abordé au point cinq, montrant ainsi comment les différentes parties prenantes interagissent pour une mise en œuvre, suivi et examen efficace des ODD en RDC. Enfin, le dernier point met en avant les questions structurelles qui requièrent des efforts significatifs et une attention particulière pour lever les contraintes qui pèsent à l'atteinte des ODD.

Appropriation des Objectifs de Développement Durable et les ENV



Photo prise lors du premier forum national sur les ODD, 04 novembre 2022

La RDC promeut l'implication de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et examen de l'Agenda 2030. De l'examen de 2020, il est ressorti que la mise en

œuvre des ODD reste handicapée par la faible appropriation des différentes parties prenantes, notamment des acteurs clés au niveau de l'Etat. A cet effet, une feuille de route



a été mise en place pour sensibiliser toutes les parties prenantes. Au niveau du Gouvernement, le Ministère du Plan travaille en étroite collaboration avec les autres Ministères et services publics pour une forte appropriation de l'Agenda 2030. Des séances de vulgarisation et de renforcement des capacités ont été régulièrement organisées. Le Parlement, en collaboration avec différentes parties prenantes, une commission parlementaire sur les ODD a été instituée et suit régulièrement les progrès enregistrés et les mesures prises par le Gouvernement. Au niveau provincial, au-delà de la vulgarisation, formation et sensibilisation, le Ministère du Plan appuie les provinces dans la localisation des ODD. L'objectif poursuivi étant de définir des cibles prioritaires spécifiques à chaque province devant sous-tendre la planification provinciale/locale et de mettre en place un mécanisme pertinent pour le suivi et l'examen.

Afin d'impliquer toutes les parties prenantes dans le processus de suivi et examen, un forum national sur les ODD est annuellement organisé. Il s'agit d'une plateforme multipartite, impliquant toutes les parties prenantes, qui analyse si les politiques et initiatives mises en œuvre au niveau national et infranational sont réellement susceptibles d'inverser les tendances négatives sur les ODD et d'accélérer les progrès. Ce forum discute ainsi des leçons apprises, des bonnes pratiques, des corrections de cap qui semblent nécessaires pour s'inscrire sur la trajectoire de réalisation des ODD. Il examine également les actions essentielles pour assurer notamment un accès plus équitable aux services sociaux de base, aux ressources financières et à la technologie, etc.

Au regard des défis contenus dans les ODD, il est clair que les actions publiques seules ne peuvent suffire pour impulser des réels progrès. Le secteur privé constitue un acteur clé pour atteindre efficacement les ODD. En effet, il a un rôle essentiel à jouer en tant que générateur d'emplois, de croissance économique et de source de technologies, d'innovation et de financement. Fort de ce constat, la RDC, au travers de l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD), travaille en étroite collaboration avec la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) afin de promouvoir l'appropriation par les entreprises de l'Agenda 2030. Ainsi, afin de mieux saisir la contribution du secteur privé, le Ministère du Plan, avec l'appui du PNUD et en collaboration avec la FEC, a élaboré en 2022 un Rapport national sur la contribution du secteur privé dans la mise en œuvre des ODD. Cela constitue une première étape vers un mécanisme uniforme permettant aux entreprises de rendre compte de leur contribution et de leur impact sur les ODD de manière efficace et comparable. Ce Rapport constitue

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU MINISTÈRE DU PLAN, L'OBSERVATOIRE CONGOLAIS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (OCDD) ET LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES DU CONGO (FEC)

LA PREMIÈRE ENQUÊTE NATIONALE
SUR LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES PRIVÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DU 28 OCTOBRE AU 11 NOVEMBRE

Pour plus d'informations contact@ocdd.cd - [ocddrdc](http://ocddrdc.cd) - contacter le 4333

également une opportunité de mettre en avant des actions illustratives que les entreprises peuvent s'approprier pour progresser vers les cibles des ODD, en s'appuyant sur les expériences réussies. Il offre, en outre, un substrat consistant sur lequel pourraient être édifiées les bases d'un partenariat plus efficient entre pouvoirs publics et secteur privé.

Tirant les leçons pertinentes de sept premières années de la mise en œuvre des ODD et des recommandations de son premier Examen, le Gouvernement de la RDC reconnaît que la mise en œuvre, le suivi et l'examen des ODD doivent s'appuyer sur les expériences vécues, les idées et les solutions proposées par les hommes et les femmes au niveau local. Pour un pays comme la RDC, les communautés locales sont les mieux placées pour comprendre les besoins, les défis et les capacités collectifs et, à cet titre, représentent les partenaires clés pour la réalisation des ODD.

Par conséquent, le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec les Organisations de la société civile au ni-





Photo des jeunes reporters des ODD dans la province du Kongo central/ RDC

veau locale, principalement les groupes des jeunes. Pour un pays dont 40% de la population ont moins de 18 ans, le rôle des jeunes s'avère ainsi prépondérant dans le suivi et examen local des actions et interventions visant à atteindre les ODD. Ainsi, le Gouvernement, en étroite collaboration avec le PNUD, a mis en place le Programme « Jeunes Rapporteurs des ODD (JERODD) ». Il s'agit d'un programme regroupant des jeunes volontaires, âgés d'au moins 18 ans, dotés de connaissances et d'aptitudes techniques pour la collecte, le suivi-évaluation et le rapportage sur les cibles localisées des ODD, afin d'accompagner les initiatives des partenaires au développement et des Ministères provinciaux¹. Par-delà le fait d'accroître la redevabilité, l'implication des jeunes a favorisé une forte appropriation locale des

ODD et l'émergence des réseaux entre acteurs locaux. Les données collectées ont permis de poser un diagnostic objectif sur le développement dans les milieux locaux, d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD au niveau local, d'identifier les lacunes et besoins locaux et, *in fine*, d'orienter les stratégies d'investissements privés, publics et collectifs.

Le programme JERODD est venu renforcer l'initiative « SDG Action Awards » qui vise à promouvoir et à encourager la prise des initiatives locales par les JERODD. Il s'agit d'un trophée, accompagné d'une prime, accordée aux jeunes qui se sont distingués dans la promotion des initiatives en lien avec le développement durable.

Accroître l'engagement et la participation citoyenne à travers le volontariat pour accélérer l'atteinte des ODDs en RD.Congo

La République Démocratique du Congo a une longue tradition du volontariat. Celle-ci se manifeste à travers l'entraide, la solidarité et l'hospitalité qui caractérise son peuple. Outre le volontariat traditionnel et formel, il y a lieu d'évoquer le volontariat institutionnel consacré depuis 2002 par l'arrêté portant création, au sein du ministère du Plan, du Secrétariat National du Volontariat en République Démocratique du Congo, SNV-RDC en sigle.

Le volontariat demeure l'un des outils clés pour optimiser la participation des différents groupes de la population aux

efforts de développement de la RDC. Les Congolais restent un peuple résilient et responsable, capable de prendre les choses en main pour contribuer volontairement à l'amélioration de leur bien-être, la sécurité, la consolidation de la paix et la réponse aux défis de développement. Les volontaires, surtout les jeunes et les femmes, font la différence à travers les actions d'entraide mutuelle, d'aide aux vulnérables, de mobilisation des masses pour répondre aux désastres, d'engagement dans des campagnes d'éducation massive de la population sur diverses thématiques dont la santé, l'hygiène, l'assainissement et la protection de l'environnement.

¹ Les données collectées sont partagées via la plateforme Interactive de Gestion des Données du Développement et de Pacification (IGDDP) : www.pidgp.org



ronnement. Les jeunes ont surtout démontré l'importance de leurs actions de volontariat lors de la réponse au Covid-19 et des récents désastres dues aux pluies diluviennes et à l'écoulement des terrains.

Le gouvernement de la RDC a longtemps reconnu et intégré le volontariat parmi les outils clés d'accélération du développement à travers la participation accrue des citoyens. Dans ce cadre, le volontariat bénéficie d'un cadre légal et politique créant un environnement favorable. L'article 43 de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001² portant dispositions générales applicables aux associations sans but lucratif et aux établissements d'utilité publique stipule que les Organisations Non-Gouvernementales doivent susciter la participation volontaire des communautés de base à la définition et à la mise en œuvre des actions de développement qui les concernent. L'arrêté ministériel N° MIPLARECO/0012/CAB.MIN/MI/2002 du 01 avril 2002 portant création du Secrétariat National du Volontariat pose les bases des activités de volontariat dans le pays.

Tel qu'annoncé par la Vice-première ministre et ministre du Plan, le samedi 5 décembre 2020, à l'occasion de la Journée Internationale du Volontariat (JIV), le Gouvernement Congolais a élaboré une politique nationale du volontariat³ qui est un gage programmatique dans l'orientation des actions du volontariat dans le pays. La politique nationale du volontariat constitue un cadre qui définira comment la République Démocratique du Congo, en tant que Nation, va utiliser le volontariat pour contribuer à son développement. En plus du cadre légal et politique, la planification sectorielle intègre le volontariat. A titre d'exemple, le Plan national de développement sanitaire 2016-2020⁴ promeut le recours au volontariat pour la provision des services dans les AS où l'accessibilité géographique au centre de santé constitue un obstacle majeur à travers des prestations des soins par relais volontaires formés et supervisés pour prendre en charge certaines affections courantes, particulièrement chez les enfants de moins de cinq ans.

L'analyse situationnelle sur le volontariat en RDC montre que les volontaires et les organisations de volontariat contribuent surtout à l'atteinte des ODD 3, 4, 5, 8, 10, 12, 13, 16 et 17. A titre d'exemples, depuis 2020, au moins 400 volontaires des nations unies (VNU) ont été déployés an-

nuellement dans le cadre de l'ODD 16. Durant la période de 2020-2022, plus de 1.500 volontaires ont été déployés par le programme VNU. Dans la même période, la Croix Rouge RDC a mobilisé des milliers de volontaires pour fournir des services et répondre aux situations d'urgence dans les domaines de la santé (santé de la reproduction, VIH, vaccination, polio, paludisme, etc.), eau, hygiène publique, assainissement et protection de l'environnement. En plus, les volontaires des Croix Rouge interviennent dans les actions de relèvement, lutte contre le changement climatique, prévention, mitigation et préparation aux catastrophes et conflits. Ils assurent également des formations de Premiers Secours à Base Communautaire, Secourisme Opérationnel et des formations spécifiques, groupes des personnes, entreprises ou organisation ou membres des communautés qui en expriment le besoin. Vu le rôle crucial que joue le volontariat dans le développement et la consolidation de la paix en RDC, le gouvernement compte se doter d'un Programme National de Volontariat des Jeunes. A travers des discussions de haut niveau avec des partenaires au développement dont France Volontaire et le système des nations unies, les efforts dans ce cadre vont vers l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en place d'un programme national de volontariat en République Démoc-



2 <http://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/loi0042001.20.07.2001.asbl.htm>

3 <https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-elysee-munembwe-annonce-lelaboration-dune-politique-nationale-du-volontariat-jiv/>

4 <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2020/06/RDC-Plan-National-de-Developpement-Sanitaire-2016-2020.pdf>



cratique du Congo qui permettra d'accroître l'engagement des volontaires, surtout les femmes et les jeunes, dans les activités axées vers l'accélération de l'atteinte des ODD. Le programme du volontariat consiste à permettre aux jeunes congolais de mettre leurs compétences au service du développement dans le domaine de l'éducation, la santé, l'environnement, la gestion des ressources naturelles et dans

tous les domaines pour un développement durable. En plus du programme national de volontariat, le gouvernement ne ménagera aucun effort pour faciliter l'intégration du volontariat comme outil accélérateur de la mise en œuvre des initiatives de développement durable à travers différents secteurs du pays et institutions clés.

Prise en compte des ODD et intégration des dimensions économique, sociale et environnementale dans les cadres nationaux de planification

Comme indiqué dans son premier Examen, la RDC a aligné son cadre programmatique national sur les ODD. Les cinq orientations stratégiques ou piliers du PNSD sont élaborés dans le sens de progresser vers l'accomplissement des ODD et leurs indicateurs servent de cadre suivi-évaluation. Toutefois, la revue du PNSD a montré que le processus de son élaboration n'a pas bien tenu compte des compromis et synergies entre les cibles des ODD au risque d'aboutir à des résultats et des tendances divergentes au niveau des objectifs généraux de développement projetés.

En effet, le caractère intégré des ODD constitue un réel atout mais aussi un défi pour leur mise en œuvre. A cet effet, le Gouvernement de la RDC a entrepris des efforts pour mettre en place une planification intégrée qui prend en compte toutes les dimensions du développement durable, en mettant l'accent sur leur interdépendance. Ainsi, en 2020, la RDC a collaboré avec *Millennium Institute* pour le transfert de connaissance et l'opérationnalisation du modèle iSDG⁵ en RDC. Le modèle iSDG est un outil de simulation des politiques qui est conçu pour aider les décideurs et autres parties prenantes à comprendre l'interdépendance des politiques devant être élaborées et mises en œuvre pour atteindre les ODD et de tester leurs impacts probables avant de les adopter. Il permet ainsi de mettre en place une approche intégrée et holistique, réunissant sous le même cadre de planification, à moyen ainsi qu'à long terme, l'analyse des politiques visant à améliorer les conditions de vie, la résilience économique et sociale, et la promotion de la dura-

bilité environnementale. En réunissant les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable dans un seul cadre, le modèle permet des analyses larges, intersectorielles et à long terme des impacts des politiques alternatives.

Le modèle iSDG est venu appuyer les efforts du Gouvernement de la RDC dans la mise en place d'un cadre intégré d'accélération des ODD afin de permettre l'identification, la planification et la programmation des interventions intersectorielles qui sont cohérentes, synergiques et alignées sur l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063. Ce cadre a été réalisé à travers l'adaptation du modèle iSDG aux dynamiques socio-économique et environnementale de la RDC. L'analyse a été menée sur la base de deux scénarios de politiques : un scénario de maintien du *statu quo* (BAU « *Business as Usual* ») à politiques inchangées, dans lequel les dépenses publiques restent au niveau de 2019 pour l'avenir, et un scénario optimiste dans lequel l'atteinte de chaque ODD est maximisée par rapport aux dépenses. Ceci a permis de faire ressortir les domaines prioritaires d'action. Le scénario BAU a ensuite été utilisé comme base de référence pour comparer les performances. Les politiques ont été regroupées pour isoler leurs impacts afin de mesurer les synergies entre elles et la perte de performance lorsque des interventions sont exclues. Cela permet de quantifier l'effet des interactions entre les interventions et si celles-ci génèrent des contributions positives ou négatives, au-delà de leurs effets pris au niveau individuel. Enfin, le retour sur investissement de l'atteinte nette des ODD

5 Le modèle iSDG est un outil de simulation des politiques conçu pour aider les décideurs et autres parties prenantes à comprendre l'interdépendance des politiques conçues pour atteindre les ODD et de tester leurs impacts probables avant de les adopter. Il permet ainsi de mettre en place une approche intégrée et holistique, réunissant sous le même cadre de planification, à moyen ainsi qu'à long terme, l'analyse des politiques visant à améliorer les conditions de vie, la résilience économique et sociale, et la promotion de la durabilité environnementale. En réunissant les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable en un seul cadre, le modèle permet des analyses larges, intersectorielles et à long terme des impacts des politiques alternatives.



par rapport au coût moyen des interventions est calculé.

Les résultats du modèle iSDG démontrent que le niveau de réalisation des ODD en RDC peut plus que doubler, passant de 22,5% sur la base du scénario BAU à 58,8% d'ici 2030 si les mesures adéquates sont prises.

Il convient de noter que la mise en œuvre du modèle iSDG a constitué le socle de la révision du PNSD 2019-2023, qui donnera le PNSD 2024-2028. Cela est d'autant plus crucial que c'est le seul moyen pour le pays de s'assurer que son cadre programmatique est en cohérence avec les ODD et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.



Ne laisser personne de côté

S'il est vrai que la pauvreté et la vulnérabilité sont profondes en RDC, elles restent plus marquées dans les milieux ruraux. Tous les indicateurs socio-économiques montrent que les milieux ruraux sont caractérisés par une pauvreté sévère, un accès faible aux services sociaux de base et une vulnérabilité aggravée. Qui plus est, cette globalité cache la précarité dans laquelle vivent plusieurs groupes de vulnérables. Si les milieux ruraux sont défavorisés, les groupes vulnérables, tels que les enfants, les

jeunes filles, les femmes et les handicapés le sont encore plus. Aussi, les poches de conflits et de guerres civiles constituent des îlots de drames humanitaires. Les zones de conflits sont pour la plupart des foyers de maladies endémiques à cause notamment de l'absence de l'Etat et des structures appropriées. La destruction des infrastructures de transport et l'inexistence des services sociaux de base, les viols continus, la promiscuité et les déplacements pendant et après la guerre, sont à la base de la propagation



du VIH, du choléra, de l'hépatite, de la tuberculose, etc.

Agir pour vaincre la vulnérabilité et la pauvreté en ne laissant personne de côté reste une priorité de la RDC. Le Gouvernement est conscient que les années de conflits armés et d'instabilités politiques ont plongé certains groupes spécifiques dans des conditions dramatiques. Pour y répondre de manière efficace, le Gouvernement a décidé d'axer son action au niveau local afin d'endiguer les inégalités spatiales entre le milieu urbain et le milieu rural, mais aussi pour soutenir les personnes vulnérables dont les jeunes et les femmes. Ainsi, le Président de la République, au travers son Gouvernement, a lancé le Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145 T) destiné à promouvoir la dynamisation des économies des territoires et améliorer les conditions et cadres de vie des populations rurales, grâce à des investissements non négligeables. C'est un programme volontariste, financé autant par les partenaires que par l'Etat, dans le but de permettre une convergence rapide des revenus et des conditions de vie entre les populations rurales et celles des milieux urbains.

Par ailleurs, afin de promouvoir la protection et l'insertion sociale des groupes vulnérables, un Ministère en charge des personnes vivants avec Handicap et autres groupes vulnérables a été créé. Ce Ministère travaille en étroite collaboration avec le Ministère des Affaires Sociales et d'autres Ministères sectoriels pour mettre en œuvre des programmes spéciaux pour les personnes vulnérables, avec une attention particulière aux personnes vivant avec handicap. Cela se justifie notamment par le fait que ce groupe particulier reste le plus marginalisé. Tous les indicateurs socio-économiques sont en leur défaveur. Ils sont les plus pauvres, les moins instruits et les moins employés (en nombre autant que selon la qualité de l'emploi) comparativement aux autres groupes sociaux, et ce, dans un contexte général d'une situation globalement inquiétante. Par exemple, les personnes salariées vivant avec un handicap gagnent 61% de moins que les salariés n'ayant pas un handicap. Les handicapés connaissent aussi une durée de chômage de plus de 30% que les non-handicapés et leur taux de chômage reste des plus élevés, sans compter qu'ils bénéficient d'un faible taux de couverture sociale.

Au-delà des différents programmes ciblant les personnes vivant avec handicap, une Loi organique portant protection et promotion des droits des personnes vivant avec handicap a été promulguée par le Chef de l'Etat en mai 2022. Cette Loi a l'avantage d'offrir une base solide pour la protection et la promotion des droits des personnes vivant avec handicap.

QU'EST CE QUE LE PDL 145 T ?

Les chiffres

1,66 milliards USD de Financement

10 millions USD d'investissement moyen par territoire.


145 Territoires seront dotées d'infrastructures économiques et sociales performantes avec, des économies locales revivifiées et dynamiques.

Les territoires



3 Agences d'Execution :
CFEF / PNUD / BCECO*

*Elles sont contractantes de l'Etat Congolais

 Education	 Santé	 Eau
 Electricité	 Infrastructures	 Agricultures

1210 écoles primaires et secondaires construites et équipées

788 centres de santé fonctionnels

38 000 km de routes de desserte agricole rurale à réhabiliter et entretenir

418 microcentrales solaires

1 million de m³ d'eau par jour est injecté dans les réseaux de distribution d'eau.

145 bâtiments administratifs

Composantes stratégiques

1

Améliorer l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base.

2

Promouvoir le développement des économies rurales et, des chaînes de valeurs locales.

3

Renforcer les capacités de gestion du développement local.

4

Développer un système d'information géo référencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme.

	<ul style="list-style-type: none"> • 38 millions de congolais auront accès à l'eau potable • 20 millions de congolais auront accès à l'électricité • 4 millions d'emplois supplémentaires créés en milieu rural et périurbain • Enseignement primaire universel grâce à la gratuité de l'enseignement primaire • 25 millions de congolais sortis de la pauvreté multidimensionnelle
---	---



MINISTÈRE DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP ET AUTRES GROUPES VULNERABLES

Elle vise à assurer la pleine participation des personnes vivant avec handicap à la vie nationale, au même titre que tous les autres citoyens. Toutefois, pour sa mise en œuvre effective, plusieurs textes réglementaires doivent être adoptés. Au sujet des atrocités de la guerre, avec les violences sexuelles utilisées comme une arme de guerre, il sied d'indiquer que le Parlement congolais vient de voter également la loi n°22/065 du 26 décembre 2022 fixant principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des vic-



times des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité. Cette Loi vient combler le vide juridique d'autant plus que les mécanismes juridiques existants se préoccupaient plus

de présumés auteurs. Avec cette nouvelle Loi, le pays s'est doté d'un cadre normatif particulièrement adapté pour remettre les victimes dans leurs droits.

Mécanismes institutionnels

La mise en œuvre des ODD en RDC se fait suivant une approche multipartite et participative. Afin de soutenir les stratégies et programmes d'accélération des ODD, le Gouvernement a renforcé le cadre institutionnel de mise en œuvre, de suivi et examen. Le suivi et examen de la mise en œuvre des ODD se fait par le Ministère du Plan, à travers l'OCDD. Sur la base des recommandations du premier VNR de 2020, le Gouvernement a revu les missions de l'OCDD ainsi que son cadre organique avec comme objectif de pallier au manque de certaines compétences clés. En conséquence, l'effectif du personnel a été revu à la hausse et les missions ont inclus des questions transversales.

Au niveau sectoriel, le suivi et examen des ODD est du ressort des Directions des Etudes et Planification (DEP) des différents ministères. Les DEP travaillent en étroite collaboration avec l'OCDD et tissent des liens avec leurs pairs.

Toutefois, consécutivement aux constatations du premier Rapport, il s'avère que plusieurs services travaillent encore en îlots, négligeant les interdépendances systémiques qui sous-tendent leurs actions et dont l'efficacité en dépend. Ainsi, le Ministère du Plan, à travers l'OCDD, continue de consentir de nombreux efforts pour aider les services publics de l'Etat et les autres parties prenantes à exploiter les synergies qui existent entre eux, à l'aune des ODD. Une plateforme multipartite a été aussi instituée au sein de l'OCDD pour des discussions et échanges d'informations entre elles. Le Ministère du Plan appuie aussi les différents Ministères dans la planification sectorielle pour une meilleure prise en compte des ambitions des ODD.

Au niveau du parlement, bien que jusque-là moins en vue sur les questions liées aux ODD, l'Assemblée nationale, avec l'appui de plusieurs partenaires techniques et financiers, a





Plénière à l'Assemblée nationale

bénéficié de plusieurs initiatives visant à promouvoir son implication effective dans la mise en œuvre, le suivi et examen des ODD. Depuis septembre 2021, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) a soutenu la mise en place au sein de l'Assemblée nationale, d'une sous-commission « Emploi et Formation Professionnelle » composée de 20 députés nationaux. Cette sous-commission contribue, au sein du Parlement, à veiller sur la cohérence des politiques, faciliter la mise en œuvre de l'agenda du travail décent, assurer la ratification des conventions et mobiliser plus de ressources du budget national pour la promotion du travail décent, notamment l'amélioration de la gouvernance du monde du travail et une coalition pour plus de justice sociale. Aussi, en juillet 2022, l'OIT a assuré le renforcement de capacités des parlementaires (Assemblée nationale et Sénat) qui se sont engagés, à l'issue des travaux, à travers une déclaration en faveur de l'agenda du Travail décent dont les 4 piliers doivent devenir une priorité nationale

pour soutenir la promotion de l'agenda du travail décent et la justice sociale. Plusieurs autres séances de sensibilisation et vulgarisation de l'Agenda 2030 et les questions connexes ont été conduites au parlement. Toutefois, l'engagement du parlement dans la mise en œuvre, suivi et examen des ODD reste faible. En tant qu'autorité budgétaire, cela constitue un réel handicap pour une mise en œuvre efficace des ODD. Au niveau local, le Ministère du Plan travaille en étroite collaboration avec les autorités locales pour l'appropriation, la mise en œuvre, le suivi et examen des ODD. Les Ministères provinciaux du Plan sont en charge du suivi et de la planification pro-ODD. Toutefois, le manque des ressources humaines et financières constitue un réel goulot d'étranglement pour une mise en œuvre efficace des ODD. A ce jour, aucun Rapport sub-national sur la mise en œuvre des ODD n'a été produit et maintes provinces n'ont pas des plans provinciaux de développement.



L'OIT a assuré le renforcement de capacités des parlementaires (Assemblée nationale et Sénat)



qui se sont engagées, à l'issue des travaux, à travers une déclaration en faveur de l'agenda du Travail décent dont les 4 piliers doivent devenir une priorité nationale pour soutenir la promotion de l'agenda du travail décent et la justice sociale.



Questions d'ordre structurel

Dépendance aux ressources naturelles

Il est un fait que la question du développement de la RDC ne peut être évoquée avec pertinence sans porter une attention particulière à la problématique des ressources naturelles, notamment les mines. Le pays détient des réserves significativement élevées de cuivre, de cobalt, de coltan, d'or, de diamant, etc. Ces ressources sont susceptibles de rapporter des rentes substantielles, d'offrir des possibilités non négligeables en investissements dans tous les secteurs porteurs et par conséquent, de devenir une source-clé de financement d'un développement durable. Le cuivre et le cobalt sont les deux principales ressources exploitées de manière industrielle. Ils ont toujours constitué la colonne vertébrale de l'économie congolaise. Les périodes de forte croissance économique coïncident exactement avec les intervalles de la bonne tenue des cours de ces minerais, notamment du cuivre sur le marché mondial. Il est indéniable que la très forte dépendance aux ressources naturelles a des effets nuisibles sur le développement durable. Elle expose le pays à plusieurs problèmes couramment identifiés, dont les conflits et les chocs des prix. De larges chocs négatifs tendent à donner lieu à des épisodes de contraction importante de l'économie qui s'ajoutent aux pertes directes de revenus. De tels épisodes augmentent directement la pauvreté du fait de la baisse des recettes. Ils tendent aussi à réduire le taux de croissance. Aussi, la croissance tirée des ressources naturelles s'avère ne pas être pro-pauvre et reste fragile compte tenue de la volatilité des recettes.



Le défi pour la RDC consiste à transformer les dotations naturelles en portefeuille d'actifs capables de contribuer au développement durable, tout en entretenant des mécanismes permettant d'éviter les successions de phases d'expansion et de contraction provoquées par la volatilité des recettes issues des ressources naturelles⁶. La création d'un fonds minier constitue une réelle avancée dans ce sens mais à long terme, le pays doit diversifier son économie afin de réduire sa dépendance à la rente.

Persistance de la corruption

La persistance de la corruption reste un problème et un réel défi pour le Gouvernement de la RDC. Pour s'en convaincre, il suffit de recourir aux différents indices de la corruption, compilés par différentes Agences Internationales. Cette corruption est intimement liée à la vie quotidienne et remonte aux années de mauvaise gouvernance et des conflits armés qui ont fragilisé les institutions publiques. Plusieurs initiatives ont été souvent prises pour endiguer la corruption mais avec de faibles retombées comme en attestent le piètre positionnement

du pays dans les différents classements sur la corruption.

A l'évidence, la persistance de la corruption n'est pas sans conséquence sur le processus de développement (et donc sur les ODD). Une étude conduite par la société civile⁷ montre par exemple que si le niveau de corruption est réduit de 1,3 sur une échelle de 0 à 5 (pire de situation), les effets sur la dépense de l'éducation sont considérables. En effet, il va en résulter une différence de 5,07 et 14,18 respectivement pour la part de l'éducation sur le PIB et la part des

⁶ FMI (2012), Cadres de politique macroéconomique pour les pays en développement riches en ressources naturelles, FMI
⁷ CONEPT (2018), Financement innovant de l'éducation en RDC, Kinshasa.



dépenses de l'éducation dans les dépenses totales de l'Etat avec le niveau actuel. Cette illustration révèle combien la corruption affecte les ODD à caractère social (fourniture des biens publics ou l'accès à certains services de qualité), mais pas qu'eux d'autant plus qu'une éducation de moindre qualité suppose à terme une réduction de la productivité

et donc une moindre croissance potentielle (ODD 8). Ce qui va se répercuter encore négativement sur les ODD à caractère sociaux et l'ODD 17 (recettes publiques). Rien ne peut suggérer que les autres ODD ne sont pas épargnés, loin s'en faut.

Les données statistiques

La question statistique reste encore un sujet crucial en RDC. Si des avancées ont été obtenues au cours de deux dernières décennies, il subsiste encore des problèmes immenses à résoudre. Le suivi et examen des ODD fait face à de graves lacunes en matière de données de qualité, à jour et comparables à l'échelle internationale. Des insuffisances significatives persistent en ce qui concerne la couverture géographique, l'actualité et le niveau de ventilation requis, et il faut redoubler d'efforts pour les combler. Pour un meilleur suivi et un examen efficace des ODD, des données actualisées et de qualité sont plus que jamais essentielles.

Pour répondre de manière efficace à ce problème, le Gouvernement de la RDC a décidé de conduire une enquête ménage pour collecter les données relatives aux indicateurs des ODD. C'est ainsi qu'à partir de 2019, l'OCDD a collaboré avec l'INS pour la conduite de l'Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD (EGI-ODD). L'EGI-ODD a permis ainsi de mettre à jour plusieurs données, notamment celles relatives à la pauvreté et de se doter de nouvelles données fiables. Combinée avec les données issues de l'enquête MICS 2018, la RDC a, à ce jour, une base appréciable pour le suivi et l'examen des ODD. Ce Rapport repose essentiellement sur ces données. Le défi est d'assurer cette disponibilité des données par la conduite, à intervalles courts et réguliers, des enquêtes, recensement et de s'investir dans la collecte des données administratives.

En dépit de ces avancées, il reste encore de nombreuses données qui font défaut pour un suivi et examen efficace des ODD, principalement les données environnementales, se rapportant aux ODD 12, 13, 14 et 15. Ces données exigent des techniques et compétences innovantes pour leur collecte, traitement et analyse. Aussi, malgré les efforts très appréciables de l'INS pour la collecte des données administratives contenues dans les différents annuaires statis-

tiques, il existe toujours plusieurs données administratives qui échappent au système statistique national. Ce qu'il faut maintenant, ce sont de nouveaux investissements dans l'infrastructure des données et de l'information, ainsi que dans les capacités humaines afin de pouvoir engager des réponses plus rapides, d'anticiper les besoins futurs et de concevoir les mesures urgentes qui s'imposent pour réaliser l'Agenda 2030. Il faudra ainsi mobiliser des ressources internationales et nationales supplémentaires si la RDC veut reconstruire au mieux l'appareil statistique national et accélérer la mise en œuvre des ODD.

Aussi, il est important que les données collectées soient largement accessibles et diffusées auprès de toutes les parties prenantes. C'est dans cette perspective que l'OCDD compte implémenter une plateforme ouverte de données et informations se rapportant aux ODD, en utilisant notamment « Open SDG », qui est une plateforme libre et gratuite pour la gestion et la publication de données et de statistiques liées aux ODD. L'OCDD compte aussi travailler avec toutes les parties prenantes pour les accompagner dans la recherche des solutions efficaces, basées sur les évidences, afin d'accélérer la mise en œuvre des ODD.





Progrès sur les objectifs et les cibles



Dans ma profonde conviction et ma ferme volonté politique de vaincre la pauvreté, celle longtemps créée et entretenue dans notre pays, comme tant d'autres, je me demande comment la République Démocratique du Congo, gracieusement nantie dans la diversité de ses richesses, pouvait se retrouver à la tête du peloton des Pays Pauvres ?

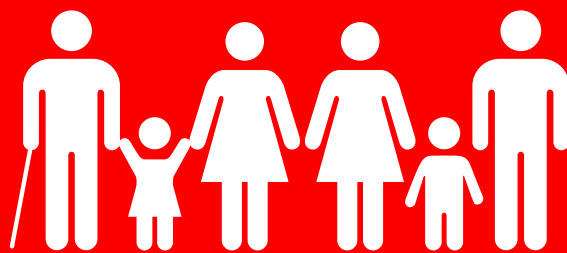
C'est dans cet ordre d'idées que j'ai initié le Programme de Développement Local des 145 Territoires « PDL-145T » en sigle, qui vise à réduire dans notre pays, les inégalités spatiales, à redynamiser les économies locales et à améliorer les conditions et le cadre de vie de nos concitoyens.



Discours de Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République Démocratique Du Congo, Chef de l'Etat, sur l'état de la nation, Décembre 2022



**1 PAS
DE PAUVRETÉ**



**OBJECTIF 1.
ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES
FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE**

Un système de protection qui se construit et se renforce



La pauvreté recule, mais elle baisse faiblement, passant de **56,2%** en 2020 à **54,4%** en 2022 au seuil national de **1,25\$**. Au seuil international, elle est passée de **74,7%** à **72,3%** pour la même période.

La pauvreté demeure importante, voire prépondérante en République démocratique du Congo. Les estimations les plus récentes montrent que la pauvreté est en recul timide, passant de 74,7% en 2020 à 72,3% au seuil international de 1,9 USD par jour. Cette baisse cependant n'annule pas l'ampleur du problème qui demeure très élevée. D'ailleurs, en dépit de cette faible diminution, le nombre de pauvres a augmenté en moyenne de 1,2 million par an. Ce niveau de pauvreté place le pays au troisième rang des pays aux taux de pauvreté parmi les plus élevés en Afrique sub-saharienne.

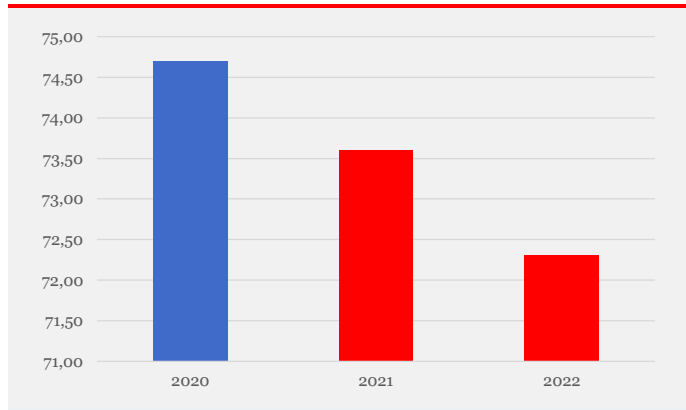
Au-delà de la faiblesse de l'élasticité de la croissance par rapport à la pauvreté, l'augmentation du nombre de personnes pauvres est également le reflet de l'inefficacité et de la taille du système de protection sociale. Les dernières données indiquent que seuls moins de 10% des congolais ont accès au système de sécurité sociale. Dans le cadre du



régime du secteur privé, en 2020, à peine 68.459 personnes étaient prises en charge aussi bien en termes de pension que de la rente. Le nombre de personnes prises en charge dans le régime public s'élevait à 117.997 en 2022.

Plusieurs actions ont été engagées pour approfondir le système de protection sociale, mais aussi de l'améliorer. Déjà, les principales institutions de la sécurité sociale ont connu des changements notables. En fait, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat, « CNSSAP » a été créée par Décret n°15/031 du 14 décembre 2015. Son pendant dans le secteur privé a connu également une transformation, en passant de l'Institut National de Sécurité Sociale à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale avec le décret du 14 juillet 2018 (n°18/027). Plus récemment le pays s'est doté de la Loi N° 22/031/du 01 juillet 2022 portant régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'Etat. Ces changements institutionnels ont contribué de manière générale à augmenter la couverture de la sécurité sociale. Le nombre des fonctionnaires actifs immatriculés est passé de 23.250 en 2019 à 46.451 en 2020 et ensuite à 117.997 pour l'année 2021. Ainsi, la CNSSAP double l'effectif de ses contribuables d'une année à l'autre, permettant

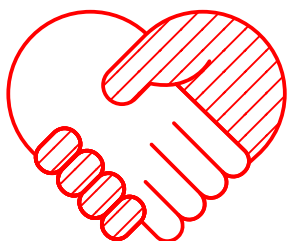
Graphique 1.1 Evolution de l'incidence de la pauvreté



Source : OCDD



ainsi de renforcer sa capacité de subvenir aux droits des retraités et consolider le système de protection sociale au sein de l'administration publique. L'effectif des personnes prises en charge par le secteur privé est passé de 629.175 en 2018 à 676.179 en 2019, soit un accroissement de 7%, alors que dans le secteur public, il y a une croissance de 48,7%.



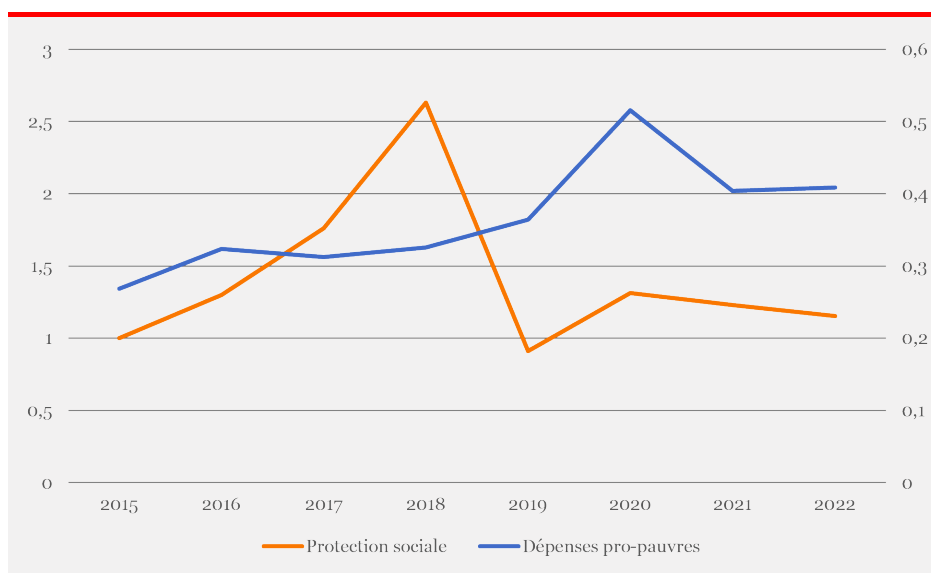
Le besoin en couverture de l'urgence humanitaire s'élève à **2,3 milliards** de dollars américains, mais le montant mobilisé n'est que **233,4 millions** de dollars américains.

Parallèlement, hormis ces réformes qui permettent de protéger les ménages face à des risques professionnels, des charges familiales (prises en charge par les entreprises et l'Etat en termes d'allocation) ou des pensions, il existe d'autres programmes sociaux qui ont été initiés ces der-

nières années au titre du volet non-contributif de la protection sociale. Principalement composés de programmes d'intervention d'urgence en réponse aux crises humanitaires, ces programmes sociaux se justifient d'autant plus qu'en février 2023, 26,4 millions de personnes étaient dans le besoin. Cependant, à peine 10 millions seulement de personnes ont été ciblées par l'assistance humanitaire. Cette limitation s'explique d'autant plus que le besoin en couverture de cette urgence humanitaire s'élève à 2,3 milliards de dollars américains, mais le montant mobilisé n'est que 233,4 millions de dollars américains. Cette somme est essentiellement orientée dans les secteurs suivants : la sécurité alimentaire (87,2 millions de dollars américains), l'eau, l'assainissement et l'hygiène (33,2 millions de dollars américains), la protection (19 millions de dollars américains), la nutrition (17,1 millions de dollars américains) et le cash à usage multiple (16 millions de dollars américains)⁸. En somme, il va de soi que ces ressources n'ont pas pu contenir l'étendue de la pauvreté.

Les autres programmes sociaux visent à générer les transferts pour le développement du capital humain et physique du ménage, en vue d'une transition de la pauvreté vers une meilleure situation. A ce sujet, en 2022, en suivant la méthodologie ASPIRE (*Atlas of Social Protection Indicators of Resilience and Equity*) de la Banque Mondiale, on a dénombré 19 programmes sociaux, sans

Graphique 1.2 Evolution des dépenses pro-pauvres



Source : OCDD, à partir des Etats de suivi budgétaire

8 Ces données proviennent de l'OCHA : https://fts.unocha.org/appeals/1113/summary?_gl=1*1qwagcc*_ga*ODA0NzIyNTAuMTY4MDg4MzcwNA..*_ga_E60ZNX2F68*MTY4MDg4MzcwNy4xLjEuMTY4MD-4MzcwNy42MC4wLjA. (p.c. 07/04/2023)



compter les programmes d'intervention en réponse à la crise humanitaire du Ministère des Affaires Sociales et le Fonds Social de la RDC. Sept de ces programmes sont financés par des ressources propres de l'État, mais les dotations budgétaires ne suffisent pas à garantir leur bon fonctionnement. A ce sujet, le graphique 1.2 est évocateur : les dépenses publiques liées à la protection sociale sont

en diminution constante entre 2020 et 2022 (échelle de gauche). L'indice de dépenses pro-pauvres suggère également qu'après le premier VNR, les dépenses publiques ne sont toujours pas pro-pauvres, avec un indice de 0,408, loin derrière la valeur 1 qui traduit le plancher pour constater le caractère pro-pauvres des dépenses (échelle de droite).

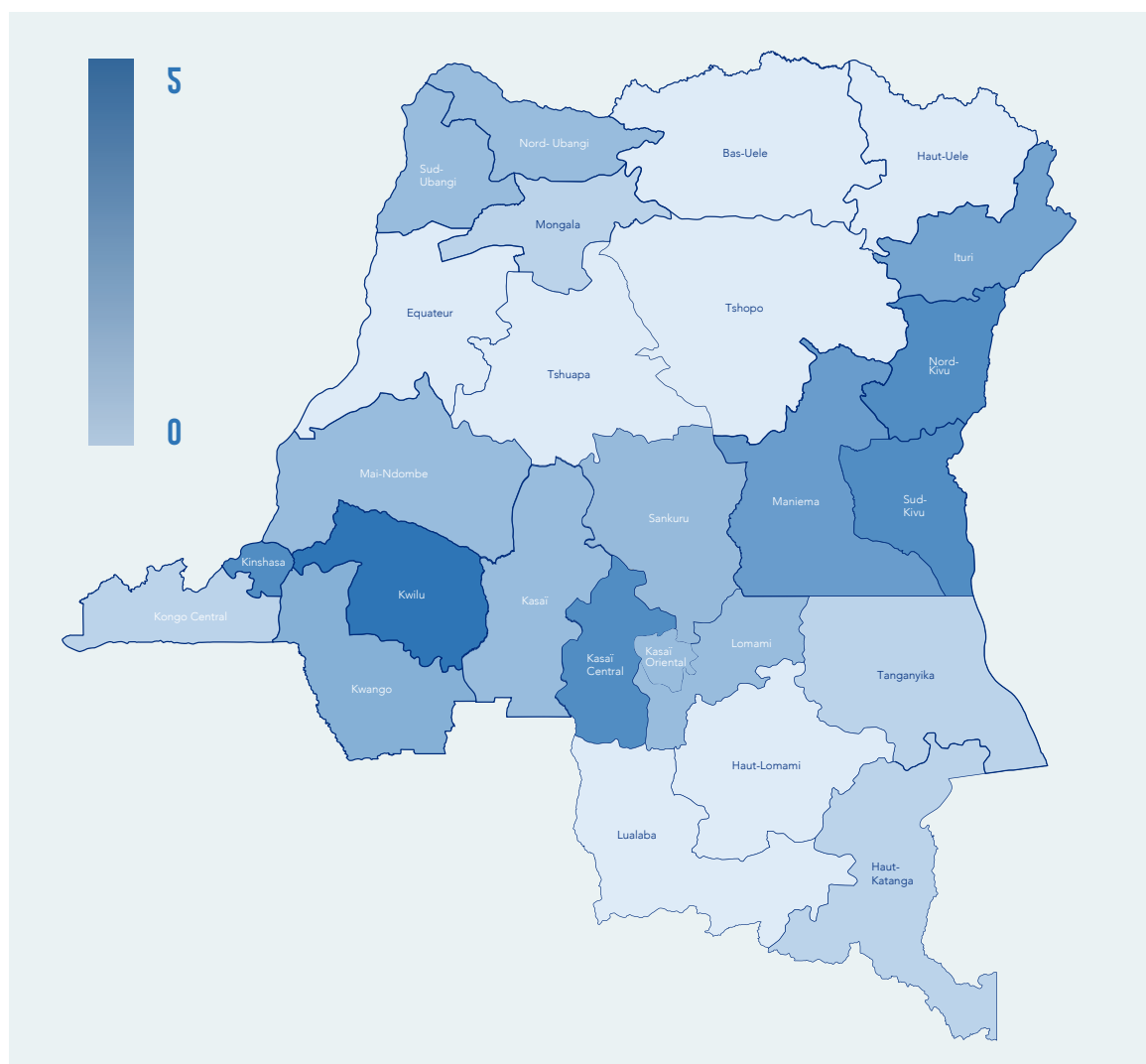
Identifier les vulnérables pour des solutions et appuis ciblés

Allouer des ressources importantes à la protection sociale ou dans le cadre des dépenses pro-pauvres ne suffit guère, encore faut-il prouver que ces ressources atteignent la cible. Les différents programmes sociaux en cours tablent essentiellement sur le ciblage géographique, auquel sont associés le ciblage communautaire, le ciblage catégoriel et

l'auto-ciblage. La carte 1.1 visualise par ailleurs la couverture géographique de 10 programmes sociaux en cours, d'autant plus que le reste des programmes ont une portée nationale.

Les techniques actuelles de ciblage sont loin d'être au

Carte 1.1 Répartition provinciale de programmes sociaux





point. Le Gouvernement continue de travailler à l'affinement du processus du ciblage notamment afin d'étendre l'extension des filets de sécurité sociale tout en renforçant son efficacité. Dans cette veine, un Questionnaire Standard d'Éligibilité (QSE) a été défini et validé, avec le concours de la Banque Mondiale, en vue d'être soumis à tous les bénéficiaires des différents programmes d'assistance sociale financés par les PTF. L'idée étant d'alimenter le Registre Social Unique (RSU) qui compte aujourd'hui 222 844 bénéficiaires. A terme, en identifiant les ménages pauvres et vulnérables que compte le pays, ce registre permettra l'élargissement du système d'assis-

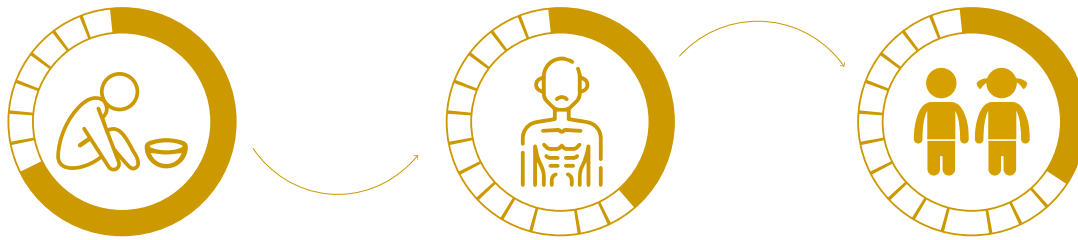
tance sociale et la coordination optimale de toutes les interventions pour les rendre encore plus efficaces.

Parallèlement, le pays est en train d'élaborer un guide national du système d'assistance sociale. L'objectif assigné à ce guide est de fournir à toutes les parties prenantes des informations sur i) la conception de programmes adaptés aux différents besoins, et ii) les mécanismes de distribution appropriés (argent mobile, virement bancaire, coupons alimentaires, etc.) en fonction des caractéristiques du lieu où le programme est mis en oeuvre.



**OBJECTIF 2.
ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ-
ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET
PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE**

La malnutrition, un problème toujours préoccupant



66% de la population congolaise vivent dans une insécurité alimentaire modérée à sévère

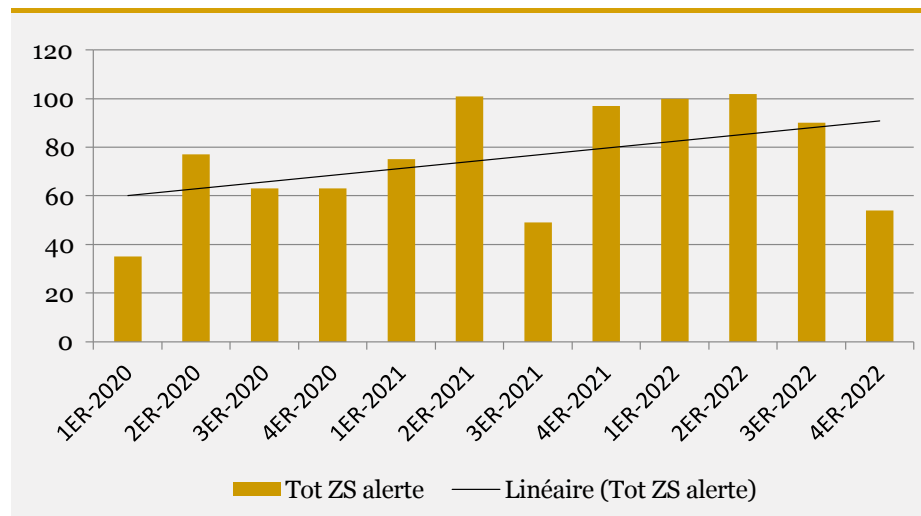
43,7% sont dans une situation d'insécurité alimentaire sévère.

41,8% d'enfants de moins de 5 ans étaient en 2018 en retard de croissance.

L'insécurité alimentaire continue de sévir en RDC : selon les données de l'EGI-ODD 2020, près de 66% de la population congolaise vivent dans une insécurité alimentaire modérée à sévère et 43,7% sont dans une situation d'insécurité alimentaire sévère. Il en est de même de la sous-alimentation chronique : 41,8% d'enfants de moins de 5 ans étaient en 2018 en retard de croissance. En sus, 8% des ménages

n'ont pas accès à une alimentation énergétique, alors que 82% des ménages n'ont pas accès à une alimentation nutritive, le coût de l'alimentation nutritive étant trois fois plus élevé que celui de l'alimentation énergétique⁹. La situation d'insécurité alimentaire constitue un réel problème d'autant plus que les zones de santé en alerte continuent tendanciellement à augmenter.

Graphique 2.1 Evolution du nombre de zones de santé en alerte d'insécurité alimentaire



Source : OCDD, à partir du Bulletin du Système nutritionnel de surveillance et d'alerte précoce du PRONANUT

La situation de l'insécurité alimentaire est inégalement vécue dans les différentes provinces. La carte 2.2 localise les provinces où la situation d'insécurité alimentaire est la plus prononcée, en comptabilisant le nombre de zones de santé au cours de toute la période. Globalement, le centre

du pays, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest sont les zones géographiques les plus affectées. Dans les détails, les provinces de l'Equateur, du Maniema, du Kasai, du Kasai oriental, du Kwango, du Sankuru et de Tshuapa sont les plus affectées. Dans ces provinces en particulier, c'est une conjugai-

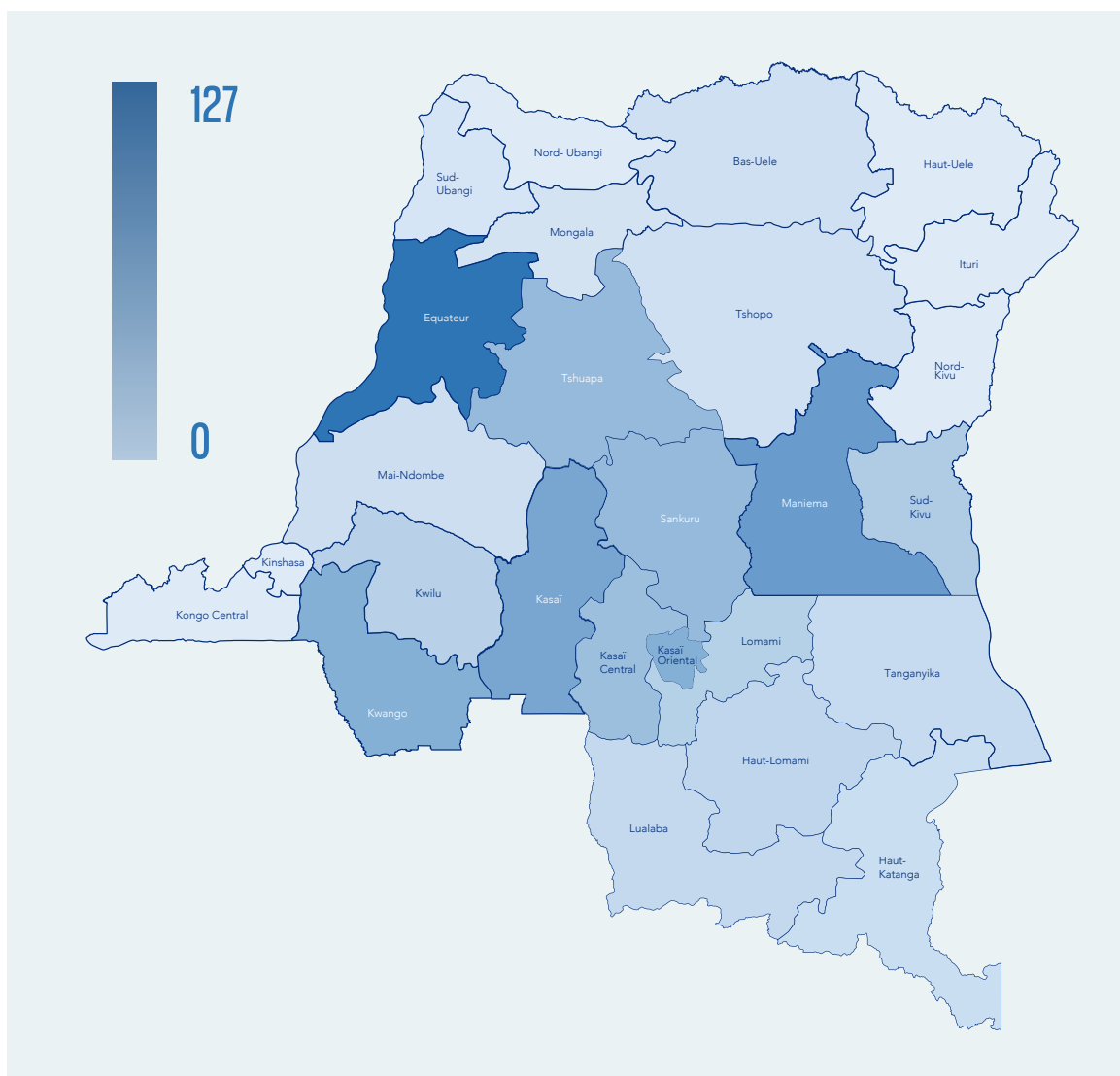
⁹ Programme Alimentaire Mondiale (PAM) et Programme National de Nutrition (PRONANUT) (2020), Comblent le déficit en nutriments (Fill Nutrient Gap), Rapport, Kinshasa.



son de plusieurs facteurs qui ont dû conduire à ce tableau. A titre indicatif, l'Equateur, la province la plus affectée, a connu au courant de ces trois dernières années, des inondations, détruisant au passage les cultures vivrières, causant des épidémies qui ont sensiblement réduit la mobilité des personnes et des biens, l'insécurité physique qui

a réduit la circulation des biens, la flambée des prix, etc. Etant donné les conséquences, notamment humaines et sur le capital humain pour la productivité actuelle et future au regard des conséquences irréversibles de la malnutrition, ces provinces ont besoin d'une intervention urgente.

Carte 2.1 Localisation provinciale des zones de santé en alerte



Source : OCDD, à partir du Bulletin du Système nutritionnel de surveillance et d'alerte précoce du PRONANUT

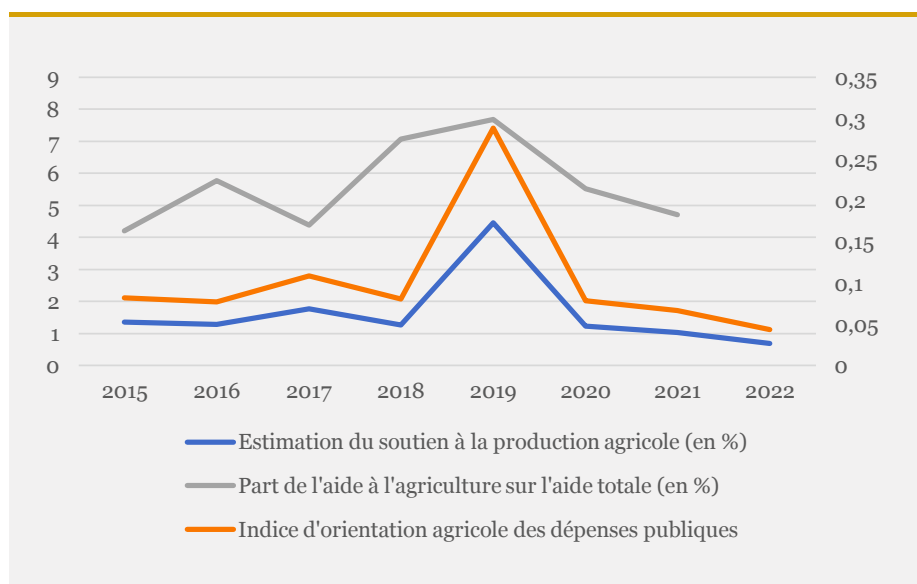
Une intervention publique en deçà de la hauteur du problème

L'urgence et l'ampleur du niveau de l'insécurité alimentaire ont été telles qu'une bonne partie des financements mobilisés au titre de l'aide humanitaire mobilisée jusqu'à février 2023 fut orientée en première position au poste

de la sécurité alimentaire, soit 87,2 millions de dollars américains comme indiqué supra. Plusieurs programmes (19 précisément) et actions sont conduits afin d'endiguer la malnutrition et ses conséquences. A ce jour, la Banque



Graphique 2.2 Evolution de l'appui du secteur agricole



Source : OCDD, à partir de la PGAI et des ESB

mondiale finance un programme dont la cible est les ménages ayant des enfants malnutris. En 2021, par exemple, le PAM s'est déployé pour aider plus de 6,3 millions de personnes à travers le pays, dont 4 millions ont reçu une aide alimentaire d'urgence en nature répartis entre 59% de femmes et 41% d'hommes. 1,5 million de personnes ont reçu des transferts en espèces. Le PAM a également conduit une série d'autres actions : la fourniture des repas scolaires à des enfants vulnérables, la fourniture des aliments nutritifs spécialisés pour le traitement de la malnutrition aiguë modérée et la prévention de la malnutrition aiguë et chronique (retard de croissance), etc.

En dépit de ces interventions conjoncturelles, il est clair que pour mettre un terme à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition, des efforts importants devront être orientés vers la relance de l'agriculture. Malencontreusement, l'aide à l'agriculture représente une tendance à la baisse depuis son pic en 2019.

Cette même réalité prévaut également au niveau de l'intérêt étatique par rapport à ce secteur. Particulièrement, les évolutions des indicateurs relatifs aux soutiens à la production agricole comme l'indice d'orientation agricole des dépenses publiques en attestent. Malgré tout, des efforts encore plus intenses doivent être consentis pour atteindre la cible mondiale visant à réduire notamment le nombre d'enfants souffrant d'un retard de croissance à 99 millions d'ici à 2025 et à 82 millions d'ici à 2030, soit des prévalences allant de 22% en 2020 à 15% en 2025 et à 11% en 2030. Ceci revient à dire qu'on s'attendrait à des réductions du niveau de prévalence

d'environ 34% à mi-terme (2025) et de 45% à terme (2030).

Néanmoins, à côté de sa Politique Nationale Multisectorielle de Nutrition, dont découle le Plan National Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PNSMN) et du renforcement du Système de Surveillance Nutritionnelle pour le Suivi des Alertes Précoces, le Gouvernement Congolais, au travers de la composante 2 du PDL-145T, donne le signal de son engagement à adresser cette cause. En effet, le PDL-145T vise à promouvoir les économies locales et rurales, au travers d'un entrepreneuriat rural, d'un financement inclusif, de la production et de la transformation agro-sylvo-pastorale locale et la génération d'incubateurs d'entreprises agricoles. En sus de ce programme, le Président de la République a mis en place le Conseil Consultatif Présidentiel pour le Pacte National de l'Agriculture et de l'Alimentation avec pour principale mission de coordonner la formulation des orientations stratégiques ainsi que d'assurer le suivi des engagements pris par toutes les parties prenantes.



3 **BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE**



**OBJECTIF 3.
PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET
PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE**

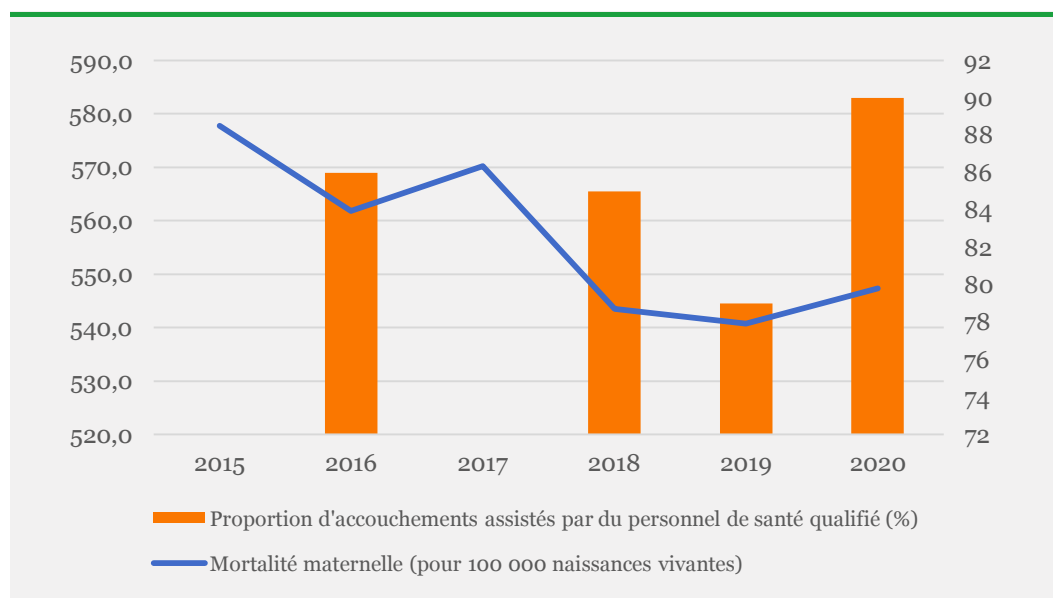
La santé maternelle et infantile demeurent des priorités nationales



Les **filles de moins de 15 ans** sont plus exposées à des complications pendant la **grossesse** et lors de **l'accouchement** ; ce qui augmente considérablement **le nombre de décès chez les filles adolescentes**.

La mortalité maternelle est une situation très inquiétante en RDC. Les estimations les plus récentes font montrer un taux élevé de la mortalité maternelle, de l'ordre 547,4 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 2020, en dépit des progrès importants réalisés dans la santé maternelle au cours de la décennie passée. En plus, le ratio de la mortalité maternelle demeure nettement très élevé comparativement à celui de 2010, et de très loin supérieure à la cible mondiale de 70 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes d'ici 2030.

Graphique 3.1 Evolution de la santé maternelle



Source : OCDD, à partir des données de MICS-Palu, Ministère de la Santé et UNStat-SDG

Plusieurs facteurs se conjuguent pour conduire à cette situation. Premièrement, la tranche de la population la plus concernée par cette mortalité demeure celle des adolescentes, soit 29% (EDS, 2014). En effet, les filles de moins de 15 ans sont plus exposées à des complications pendant la grossesse et lors de l'accouchement ; ce qui augmente considérablement le nombre de décès chez les filles adolescentes. Le taux de fécondité des filles congolaise de 15-19 ans est de l'ordre de 109 naissances pour 1000 filles adolescentes en 2019. Ce taux est nettement plus important que la moyenne mondiale (44 naissances pour 1 000 filles adolescentes) mais proche de la situation de l'Afrique subsaharienne (101 naissances pour 1 000 filles adolescentes).

Il y a lieu d'indiquer que les facteurs comme l'exposition à la sexualité, le mariage précoce et la non-utilisation des méthodes de contraception moderne contribuent à cette situation. En effet, s'agissant de la sexualité, 23,4% des femmes de 15-19 ans ont commencé leur vie féconde. 4% des femmes ont déjà eu une naissance vivante avant l'âge de 15 ans. 49,3% des femmes de l'âge de 15-19 ans ont déjà eu des rapports sexuels. Concernant la contraception, 71,9% de femmes actuellement mariées ou en union n'utilisent pas de méthodes de contraception. En ce qui concerne le mariage précoce, 8,3% des femmes de 15 à 49 ans ont été mariés avant l'âge de 15 ans.



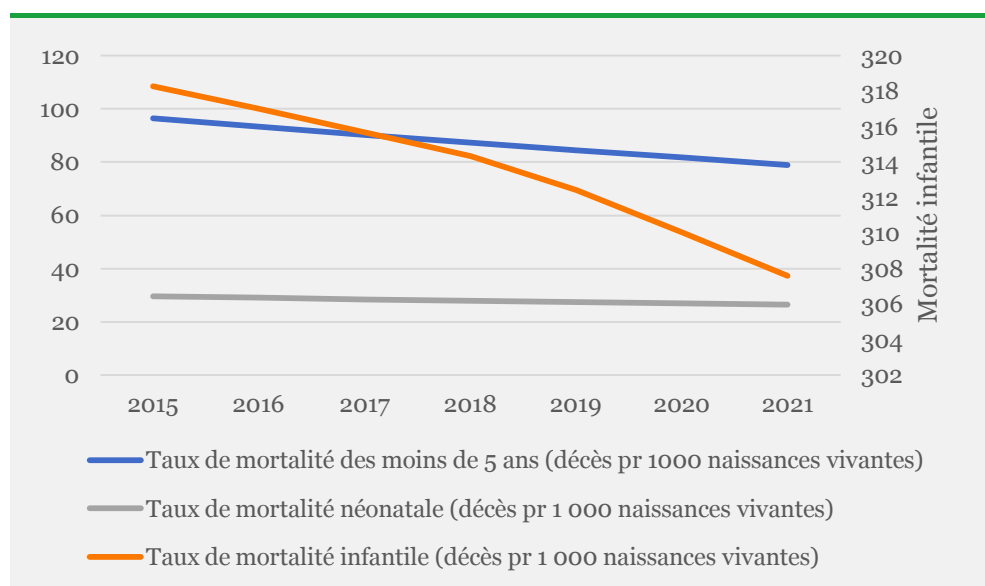
Deuxièmement, il sied d'indiquer que la majorité de ces décès ont été constatés pendant le post-partum et restent dominés par les hémorragies (47%), l'éclampsie/la pré-éclampsie (9%), la rupture utérine (8%), les infections sévères (3%) et les complications d'avortement (2%). A cela s'ajoute le paludisme qui représente 2% et l'anémie 9%¹⁰. Ce risque peut être contrôlé si la prise en charge est prise conséquemment. Quoique la situation semble s'améliorer dans la mesure où 82,4% de femmes bénéficient d'une consultation prénatale (CPN) au moins une fois par un personnel de santé qualifié et en 2020, 80% des naissances vivantes ont eu lieu avec l'aide de personnel de santé qualifié, contre une prévision de 84% pour l'année 2020 tel que prévu dans le PNDS, il reste cependant des millions de femmes qui ne sont pas prises en charge pendant la grossesse ou lors de l'accouchement. La Covid-19 n'a pas non plus facilité la tâche avec les différentes mesures du confinement qui ont conduit à

la fermeture de nombreux établissements et/ou à la réduction des services. Ce qui affecte aussi bien la situation de la mortalité en amont avec l'augmentation de nombre de grossesses non désirées découlant notamment du non-acès aux contraceptifs qu'en aval lors de l'accouchement.

Enfin, les examens de santé postnatals en revanche ne concernent que 50% des femmes qui ont accouché dans les deux dernières années et 57% de leurs bébés (MICS, 2018). Ils demeurent l'élément de la prise en charge qui n'a pas connu des progrès substantiels. Toutefois, cette amélioration relative de la prise en charge est à la base de l'inflexion constatée récemment de la courbe de la mortalité maternelle.

En République Démocratique du Congo (RDC), la santé et le bien-être des enfants de moins de cinq ans demeurent préoccupants, en dépit de progrès substantiels accomplis

Graphique 3.2 Evolution de la survie des enfants



Source : OCDD, à partir des données de MICS-Palu, Ministère de la Santé et UNStat-SDG

dans la réduction de la mortalité dans cette tranche d'âge comme illustré dans le graphique. On observe une baisse considérable du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, passant de 96,5 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2015 à 79 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2020. Les causes les plus récurrentes des décès infanto-juvéniles sont entre autres la diarrhée (10,3%), la pneumonie (13,4%), la

triade paludisme (14,9%), les maladies néonatales (32,7%) et la malnutrition chronique (47%). De 2016 à 2018, le taux de mortalité néonatale a diminué de moitié : il est passé de 29,6 décès pour 1000 naissances vivantes à 26,5 décès pour 1 000 vivantes. Ce qui n'a pas été le cas pour le taux de mortalités infantile qui demeure encore très important, en dépit du relatif recul, soit de 318,262 en 2015 à 307,593 en 2021.

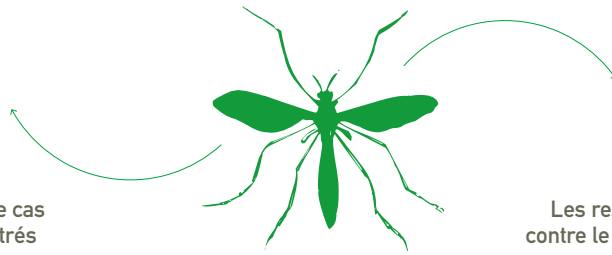
10 Plan Stratégique Intégré SRMNEA-Nutrition, 2019



Lutte contre le Paludisme : La prévention, Prise en charge et stratégies de soutien



En 2021, plus de **21 millions** de cas de **paludisme** ont été enregistrés

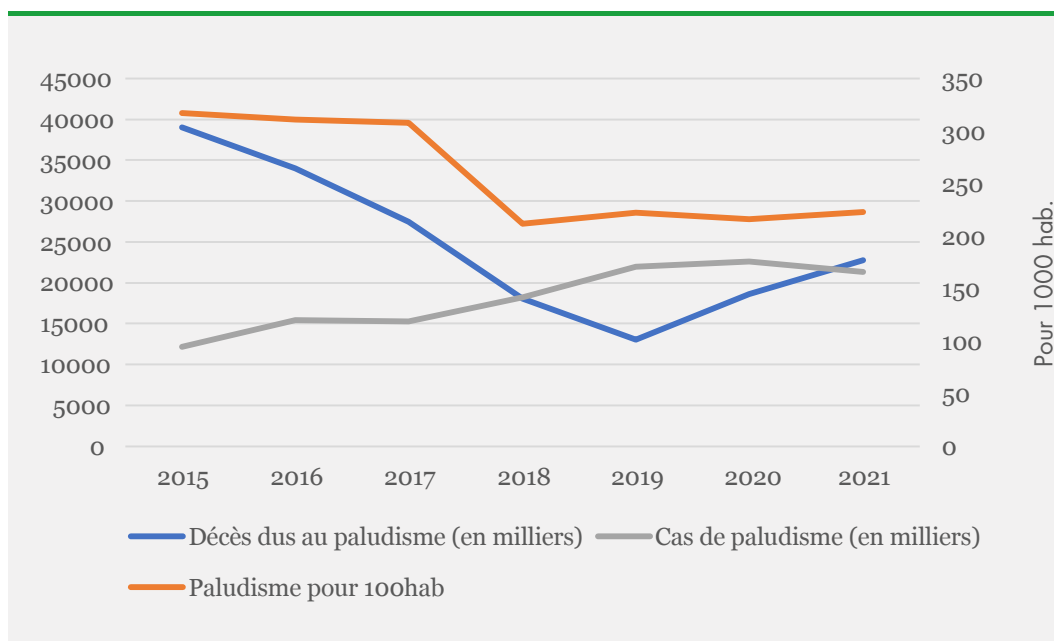


Les ressources publiques destinées à lutte contre le paludisme, **ont cru de 15% en moyenne** au cours de deux dernières années

Endémique, le paludisme reste l'une des maladies parasitaires les plus répandues en RDC. Pour preuve, en 2021, plus de 21 millions de cas de paludisme ont été enregistrés dont plus de 2 millions de cas de paludisme grave (9,77%) et 10 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans en ont souffert dont 1 million de cas de paludisme grave. Les femmes enceintes n'ont pas non plus été épargnées, avec un décompte de 1 million de cas de paludisme enregistrés dont 894.196 cas de paludisme simple et 221.421 cas de paludisme grave

(19,84%). En comparaison avec l'année précédente, le nombre de cas du paludisme a décliné de -5,51%. *A contrario*, l'incidence du paludisme (pour 1000 habitants, - échelle de droite) a augmenté de 3,05%. Au-delà de l'endémicité, le paludisme demeure l'une des maladies les plus meurtrières. En 2021, 22.729 congolais ont perdu la vie à la suite du paludisme dont 15.297 décès survenus chez les enfants âgés de moins de 5 ans, soit un taux de mortalité de 67%.

Graphique 3.3 Evolution de l'endémicité/mortalité du paludisme

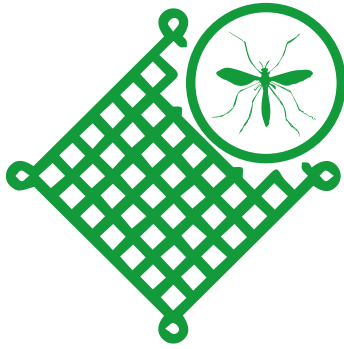


Source : OCDD, à partir des données du PNLP et du Ministère de la Santé

A vrai dire, le Gouvernement n'est pas resté indifférent face à ce problème de santé publique au regard de la hausse du décaissement effectué pour faire face à cette maladie. Plus spécifiquement, le Gouvernement a axé sa riposte sur la prévention, la prise en charge et la stratégie de soutien. Au

sujet de la prévention, l'Etat a consacré la plus grande part de ce décaissement, soit 29% en 2021, à la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action (MILD). Ce qui a permis sans doute de faire passer le nombre de MILD distribuées de 20,6 millions à 22,6



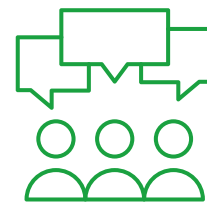


Au sujet de la prévention, l'Etat a consacré la plus grande part de ce décaissement, à la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides à longue durée d'action (MILD).

millions entre 2020 et 2021, soit une croissance de 9,5%. L'essentiel de cette distribution porte sur les campagnes de masse (16,7 millions) contre la distribution en routine (5,2 millions). Néanmoins, en dépit de cette croissance, il est clair que le niveau actuel demeure encore loin de celui de 2016, lorsque le nombre de distribution de MILD avait dépassé 31 millions. En sus, l'augmentation du nombre de MILD distribué n'a pas permis de lever totalement le défi. En effet, à peine 44,1% de la population ont accès aux Moustiquaires imprégnées d'insecticide (MII) selon les données de MICS-Palu 2018. Aussi, cette distribution est-elle demeurée inégale : 59,4% de la population la plus riche y ont accès contre 28,4% de la population la plus pauvre. L'usage de ces MII pose également problème. Pour ceux qui en ont accès, 83% de la population l'ont utilisée la nuit et 52% seulement des membres des ménages qui ont dormi la nuit précédente ont utilisé n'importe quelle moustiquaire. Autant de défis donc qui expliquent notamment la non-corrélation entre l'incidence du paludisme et la distribution de MILD/MII. Pour faire face à ces défis, des actions multisectorielles ont été envisagées dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le paludisme pour maintenir et renforcer le niveau de disponibilité des MILD dans les ménages ainsi que leur utilisation systématique et continue.

Dans cet esprit, le PNLP, en collaboration avec le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique, avec l'appui du partenaire technique et financier de PMI/ CHEMONICS, ont distribué un grand nombre de MILD aux communautés par le canal des élèves des écoles primaires. Ces actions ont été accompagnées par des campagnes de sensibilisation à travers des leçon types, des poème et slogan sur l'importance et l'utilisation correcte des MILD.

En plus de la distribution de MILD, la RDC, au travers de son PNLP, poursuit ses efforts pour mieux respecter les recommandations de l'OMS en matière de traitement préventif intermittent chez la femme enceinte. En dépit d'un léger recul de la prise de dose, la proportion des femmes enceintes ayant reçu la SP2 et la SP3 est respectivement de 73% et 60% pour la moyenne nationale en 2021 contre 74% et 61% en 2020. Il y a lieu d'indiquer également que le Gouvernement travaille à mieux communiquer et davantage à faire le plaidoyer circonstancié au sujet de cette maladie. Ainsi, il consacre 6% de ressources allouées à la lutte contre la maladie à ce chapitre.



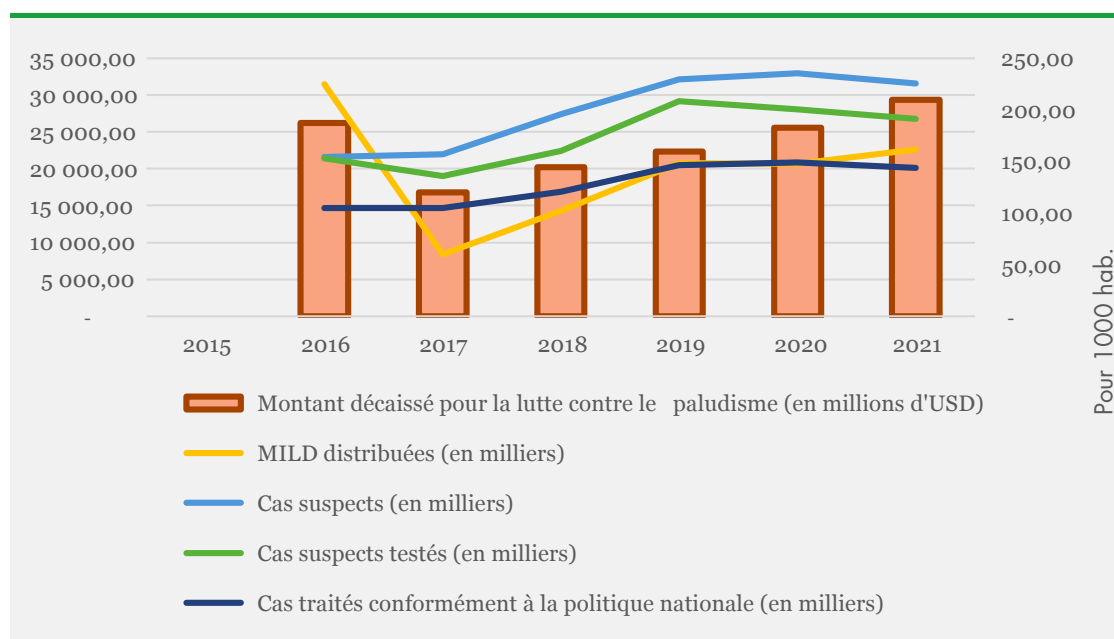
L'Etat a, en 2021, actualisé les directives de prise en charge des cas de paludisme et élaboré les fiches techniques de prise en charge.

En ce qui concerne la prise en charge, l'Etat a, en 2021, actualisé les directives de prise en charge des cas de paludisme et élaboré les fiches techniques de prise en charge. Aussi, 26.740.915 cas suspects ont été testés sur l'ensemble de 31.527.779 cas suspects, soit 85% de taux de testing. Le nombre de cas de paludisme traités conformément à la politique nationale a en absolu baissé de 20.821.915 en 2020 à 20.153.499 en 2021. Rapporté au cas total de paludisme, la proportion a plutôt connu une augmentation, soit de 92% à 94%. Ce taux demeure inférieur, d'une part, à la cible de 100% fixé par l'Etat et d'autre part, du niveau de 2017 où ce taux s'était situé à 96%.

Par rapport à la stratégie de soutien (formation, suivi et évaluation, surveillance épidémiologique, approvisionnement en intrants, recherche opérationnelle), il y a lieu de constater que cette composante stratégique de l'intervention étatique face à la lutte vectorielle reçoit davantage de décaissements. Toutefois, certaines provinces ont connu des stocks de certains médicaments antipaludiques inférieurs au seuil de 80%. C'est le cas par exemple de Haut-Lomami, Sankuru, etc.



Graphique 3.4 Intervention étatique pour la lutte contre le paludisme



Source : OCDD, à partir des données du PNLP et du Ministère de la Santé

Lutte contre le VIH-Sida : Communication, prévention, dépistage et prise en charge



La population congolaise vivant avec le **VIH** est estimée en 2022 à **490.000**

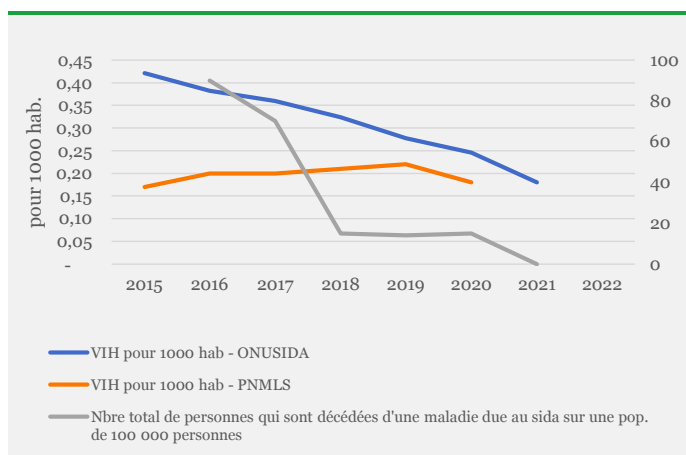


Les performances congolaises sont supérieures à celle du monde (**0,24 pour 1000 personnes**) et de très loin par rapport à l'Afrique sub-saharienne (**0,87 pour 1000 personnes en 2018**).

La population congolaise vivant avec le VIH est estimée en 2022 à 490.000, avec une incidence de l'ordre de 0,13 contre 0,34 selon les données de l'ONUSIDA et probablement un peu moins avec les données du PNMLS (graphique 3.6). De manière générale, l'incidence des infections est en recul. Dans la même logique, la mortalité liée à cette pandémie connaît sensiblement une baisse depuis l'adoption de l'Agenda 2030. Toutefois, 12.000 personnes sont décédées de suite du VIH-Sida en 2022. Aussi, en dépit de ce tableau globalement positif d'une pandémie qui

semble disparaître progressivement de la liste des problèmes de santé publique de la RDC, il n'en demeure pas moins un réel problème pour les personnes affectées car victimes de la discrimination. Conformément aux résultats de MICS-Palu 2018, la proportion de congolais qui pensent que les gens hésitent à passer un test de dépistage du VIH parce qu'ils ont peur de la réaction des autres si le résultat du test était positif s'élève à 81,8%. Le taux de congolais qui rapporte des attitudes discriminatoires à l'égard des personnes vivant avec le VIH est de 53,75%.

Graphique 3.5 Evolution de l'incidence/mortalité du VIH

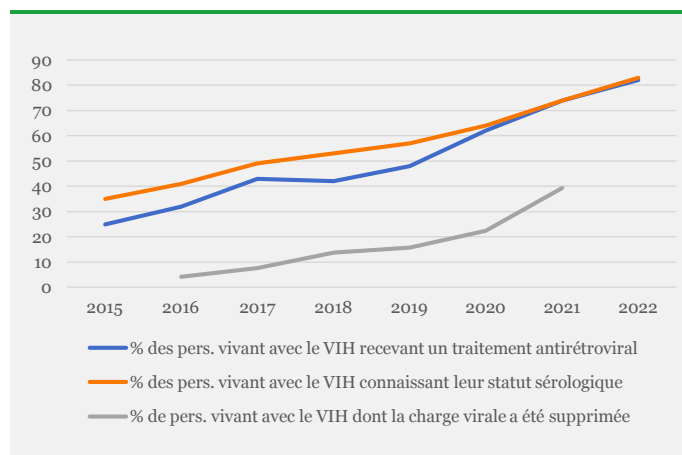


Source : OCDD, à partir des données du PNMLS, de l'ONUSIDA et du PNLS

Les mesures prises pour ralentir la propagation du virus s'inscrivent dans le cadre de l'objectif 95-95-95¹¹, avec une logique de communication, prévention, dépistage et prise en charge. En conséquence, la proportion des personnes vivant avec le VIH connaissant leur statut sérologique est en augmentation continue, passant par exemple de 64% en 2020 à 83% en 2022. S'agissant de la prise en charge, la tendance traduit également une évolution positive : en 2022, 82% de toutes les personnes vivant avec le VIH ont eu accès à un traitement antirétroviral. Aussi, la proportion des personnes vivant avec le VIH dont la charge virale a été supprimée s'est élevée à 39,4% en 2021 contre 22,5%, une année plus tôt. Du chemin reste à parcourir pour atteindre les objectifs 95-95-95.

Ces résultats sont la contribution des efforts consentis par le Gouvernement de la République, les exécutifs provinciaux et les principaux partenaires au développement. Toutefois, ces performances cachent des inégalités notamment pour les enfants et les femmes enceintes séropositives. En effet, seulement 44% des enfants (0-14 ans) ont eu accès au traitement antirétroviral en 2022 versus 88% chez les adultes (15 ans et plus) et 37% des femmes enceintes séropositives ont reçu des ARV pour réduire la transmission du VIH de la mère à l'enfant. En plus, il demeure des défis importants auxquels il faudrait faire face. Il s'agit notamment de l'accès aux services VIH (prévention, dépistage, prise en charge

Graphique 3.6 Evolution de la couverture en paquet VIH/Sida de 2015 - 2021



Source : OCDD, à partir des données du PNMLS, de l'ONUSIDA et du PNLS

...) des femmes enceintes, des populations clés, des contacts des cas positifs, de la prise en charge pédiatrique, du diagnostic précoce et l'accès à la mesure de la charge virale ainsi que la production de l'information stratégique de qualité.



96,6% de toutes les personnes vivant avec le VIH ont eu accès à un traitement antirétroviral.



Ce qui implique qu'à l'ère actuelle, la RDC a atteint un des objectifs de 95.

¹¹ L'objectif 95-95-95 est une cible ambitieuse de traitement pour aider à mettre fin à l'épidémie du sida. L'idée au départ est qu'à l'horizon 2030, 95% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique ; 95% de toutes les personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement anti rétroviral durable ; 95% des personnes recevant un traitement antirétroviral ont une charge virale durablement supprimée



Couverture sanitaire universelle : Une réforme qui se concrétise



l'ambition du gouvernement est de mettre en place la **couverture santé universelle (CSU)**



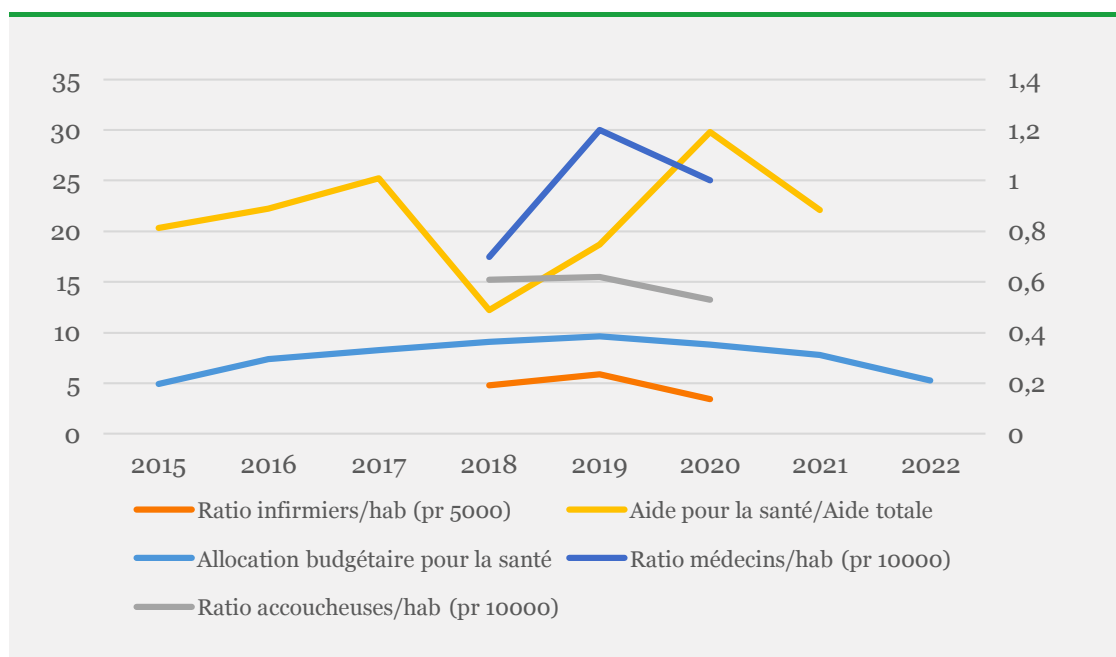
le gouvernement a élaboré **une feuille de route** pour la mise en place de la Couverture Santé Universelle.

Seulement près de 5% de la population congolaise bénéficie de l'assurance sociale, à en croire l'enquête EGI-ODD 2020. L'indice de couverture des services en vue de la couverture sanitaire universelle est passé de 37 sur 100 en 2017 à 39 sur 100 en 2019. Ce qui rappelle combien l'accès aux soins de santé est difficile. Pour faire face à ce défi, l'ambition du Gouvernement est de mettre en place la couverture santé universelle (CSU). Celle-ci devrait se caractériser par des réformes structurelles dans l'ensemble du secteur et des actions, notamment la construction, la réhabilitation des infrastructures, le renforcement en équipements médicaux et approvisionnement en médicaments, des formations sanitaires ainsi que la réduction sensible du coût de l'hospitalisation. A cet effet, avec le soutien de l'OIT notamment, le Gouvernement a élaboré une feuille de route pour la mise

en place de la Couverture Santé Universelle.

En ce qui concerne les réformes structurelles, le Président de la République a pris en 2021 une série de décisions dans ce sens, en l'occurrence la mise en place du Conseil National de la CSU, cadre du pilotage politique et technique du processus (ordonnance n°21/032 du 01 juin 2021), la nomination en août 2022 des animateurs des cinq établissements publics d'appui à la mise en œuvre de CSU (l'Autorité de régulation et de contrôle de la CSU, le Fonds de Promotion de la Santé, le Fonds de Solidarité de Santé, l'Institut national de Santé Publique et l'Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé). Toujours dans le chapitre réglementaire appuyé par l'OIT, le Ministère de la Santé a mis sur pied une Commission pour identifier et

Graphique 3.7 Evolution du personnel et des allocations dans le secteur de la santé



Source : OCDD, à partir des données du Ministère de la Santé publique, PGAI et ESB



préparer les actes réglementaires au titre des mesures d'application de l'Ordonnance-Loi modifiant et complétant la Loi fixant les principes fondamentaux relatifs à l'organisation de la santé publique. Parallèlement, dans la perspective de l'organisation de la solidarité en faveur de l'assurance maladie, de la collecte des cotisations des bénéficiaires avec un accent particulier sur le secteur informel et de la mobilisation des ressources additionnelles en vue de la Couverture Santé Universelle, l'Etat est entrain de travailler à la mise en place d'une carte nationale d'Assurance Maladie.

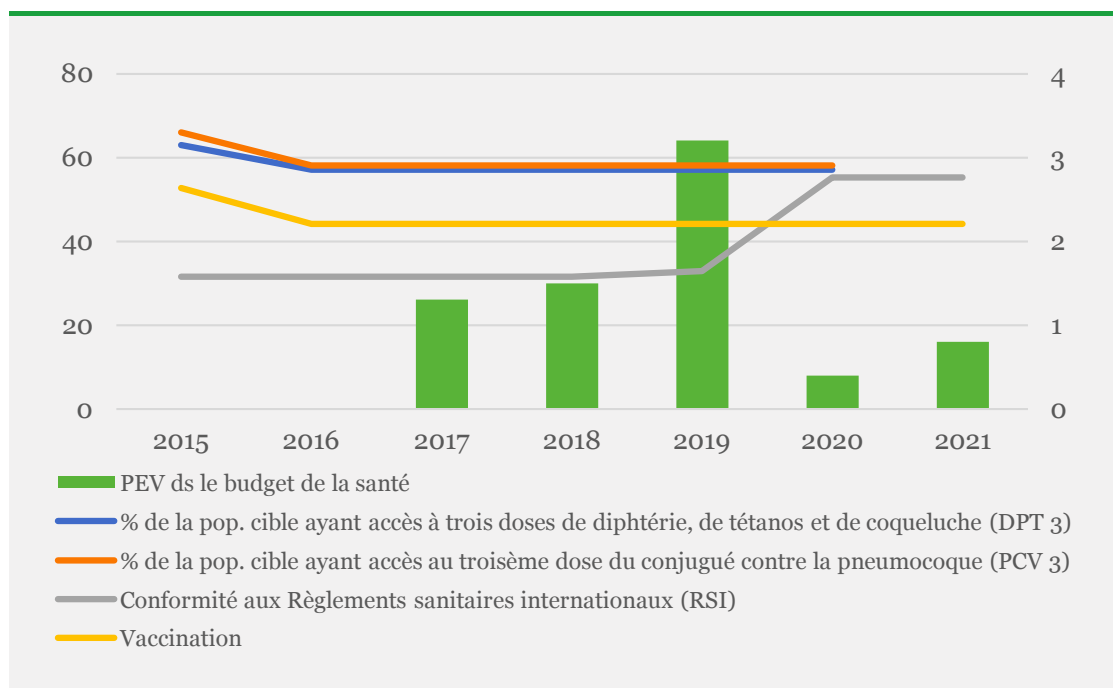
S'agissant des autres aspects notamment la construction, la réhabilitation des infrastructures et le renforcement en équipements médicaux, dans le cadre du PDL 145-T, le Gouvernement est en train de construire et/ou réhabiliter 788 centres de santé dans 145 territoires, les-

quels vont permettre à 5 millions de congolais supplémentaires d'avoir accès à un service de santé de proximité. Aussi, dans le cadre du même programme, 90 % des établissements sanitaires dans les 145 territoires devraient être alimentés en eau et en électricité en 2023.

Par rapport au personnel, il est clair que les ratios médecin/habitants, accoucheuses/habitants (échelle de droite) et infirmiers/habitants sont en diminution. Une des explications de cette baisse est le faible salaire dans ce secteur et à la non prise en charge d'un nombre élevé de médecins et infirmiers. Afin d'accroître le nombre du personnel de santé, notamment dans les milieux ruraux, le Gouvernement procède par une prise en charge par le pallier des médecins en 2022, 7608 agents et autres catégories professionnelles ont été alignés à la prime de risque.

Vaccination universelle : Un engagement gouvernemental sans précédent

Graphique 3.8 Vaccination et qualité de prise en charge



Source : OCDD, à partir des données de la Fondation Mo Ibrahim, IAEG-SDG et PEV

Dans un pays où le respect à la conformité aux règlements sanitaires internationaux est faible, avec un score de 55,3 sur 100 en 2021 - une légère amélioration constatée en 2020, l'apparition de la Covid-19 était un vrai défi. Cette pandémie a perturbé les activités du secteur de la santé,

entre autres la rupture du stock de vaccins. Le nombre d'enfants recevant le DTC3 a connu ainsi une diminution en novembre 2020. Plus généralement, la proportion de la population cible ayant accès à 3 doses de diphtérie-tétanos-coqueluche (DTC3) est restée quasiment station-



naire durant toute la période, en s'établissant à 57%. Il en est quasiment de même avec la proportion de la population cible ayant accès à la 3e dose PCV3 : elle est à 58%. La note de la qualité de la vaccination demeure inférieure, avec un score de 44,2 sur 100.

La réponse de l'Etat congolais aux défis de la vaccination s'est traduite par son engagement, couchée dans la Déclaration de Kinshasa¹², signée par le Président de la République à l'issue du forum sur la vaccination et l'éradication de la poliomyélite organisé à Kinshasa, les 22 et 23 juillet 2019. A travers cette Déclaration, l'Etat congolais a exprimé sa volonté de rompre d'avec le cycle d'une vaccination pris en charge essentiellement par l'aide internationale. Par voie de conséquence, il a pris des engagements essentiels : l'achat de vaccin, le suivi ministériel, le suivi par les gouverneurs, le financement provincial, le suivi des activités de la vaccination et de la couverture vaccinale. Ce qui renforce le Programme Elargi de Vaccination (PEV). En termes de résultats, le tableau 3.1 ci-dessous suggère qu'au courant des années 2020 et 2021, le bilan semble être mitigé.



Tableau 3.1 Bilan de la mise de la déclaration de Kinshasa

	Achat de vaccins	Suivi ministériel	Suivi par les gouverneurs	Financement provincial	Suivi des activités de la vaccination	Couverture vaccinale
2020	● ↑ 16,4 millions USD sur 23,6	● ↑ 2 réunions sur 7	● ↑ 5 gouverneurs sur 26	● ↑ 16 provinces sur 26	● ↑ 18 provinces sur 26	● ↑ 9 provinces sur 18
2021	● ↑ 16,4 millions USD sur 23,6	● ↑ 3 réunions sur 10	● ↑ 10 gouverneurs sur	● ↑ 18 provinces sur 26	● ↑ 23 provinces sur 26	● ↑ 9 provinces sur 18
Explication des rubriques	Paiement de l'enveloppe nécessaire à l'achat des vaccins au niveau central	Réunions mensuelles avec le Ministre de la Santé pour le suivi des engagements	Gouverneurs ayant réalisé au moins une réunion de suivi des engagements	Provinces ayant promulgué un édit pour le financement des activités de la vaccination	Provinces réalisant un suivi digital en temps réel des activités de la vaccination	Provinces avec une couverture vaccinale complète supérieure ou égale à 50% par enquête
Signification des couleurs	● ↑	Attention	● ↑	En cours	● ↑	Non respecté

Source : OCDD, à partir du site officiel de la Déclaration (<https://www.engagementvaccination.com/>)

12 La Déclaration est disponible ici : <https://cdn.buttercms.com/0liKZhQwTDqCrW8vubD9> (page consultée le 25/04/2023).





**OBJECTIF 4.
ASSURER À TOUS UNE ÉDUCATION ÉQUITABLE,
INCLUSIVE ET DE QUALITÉ ET DES POSSIBILITÉS
D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**

Accès à l'éducation : Équité, qualité et gouvernance



Depuis 2019, la RDC a lancé la réforme de la **gratuité** de l'enseignement de base

Depuis 2019, la RDC a lancé la réforme de la gratuité de l'enseignement de base. Des centaines des milliers d'enfants autrefois exclus ont accédé au système scolaire. Toutefois, les résultats sont encore mitigés. En effet, le taux brut de scolarisation (TBS), a connu un pic en 2018 qui s'est stabilisé en 2019. Les années suivantes ont enregistré un recul de la scolarisation. Aussi, l'équité ne semble pas encore au rendez-vous dans l'éducation primaire en dépit d'une parité quasi-parfaite entre les filles et les garçons en termes d'effectifs dans les salles des classes. En effet, l'écart du niveau de scolarisation entre les filles et les garçons demeure relativement important. L'année de la réforme semble ne pas avoir affecté cette dynamique.

Il ne suffit pas seulement de scolariser, encore faut-il que les élèves finissent les études primaires. De manière générale, près de 1/3 d'enfants scolarisés en primaire ne finissent pas ce niveau. C'est seulement en 2021 que le taux d'achèvement va flirter avec le niveau de 2017. En outre, la gouvernance pose encore problème : sur un total de 446.243 enseignants du primaire, seuls 372.900 enseignants sont pris en charge par le trésor public, soit 84%. En ce qui concerne la qualité, le taux de réussite à l'ENAFEP est quasi-stationnaire 93% depuis 2019. Ce résultat contraste nettement avec les résultats de PASEC¹³ 2020 où il ressort que 81,1% des élèves congolais ayant fait les tests, en fin de cycle primaire, se situent sous le seuil des compétences en mathématique et 72,9% des élèves se situent sous le seuil de compétences en lecture. De même, les résultats de l'évalua-

tion nationale réalisée par la Cellule Indépendante d'Évaluation des Acquis Scolaires (CIEAS) en 2021 renseignent qu'à la fin du degré élémentaire (2^{ème} année), en moyenne plus de 74% d'élèves n'ont pas atteint le seuil minimum suffisant de l'échelle de compétences en lecture en langues congolaises et à la fin du degré moyen (4^{ème} année), seulement 16% d'élèves ont atteint le seuil minimum suffisant de l'échelle de compétences en lecture en français ; soit 84% d'élèves de ce niveau ont des acquis scolaires insuffisants pour poursuivre correctement le cycle primaire. En mathématiques, 91% d'élèves du degré élémentaire (2^{ème} année) et 97% d'élèves du degré moyen (4^{ème} année) se trouvent en dessous du seuil minimum de compétences et par conséquent, sont dans une situation de difficultés d'apprentissage¹⁴. Les évaluations du PASEC montrent également l'insuffisance des compétences réelles des enseignants.

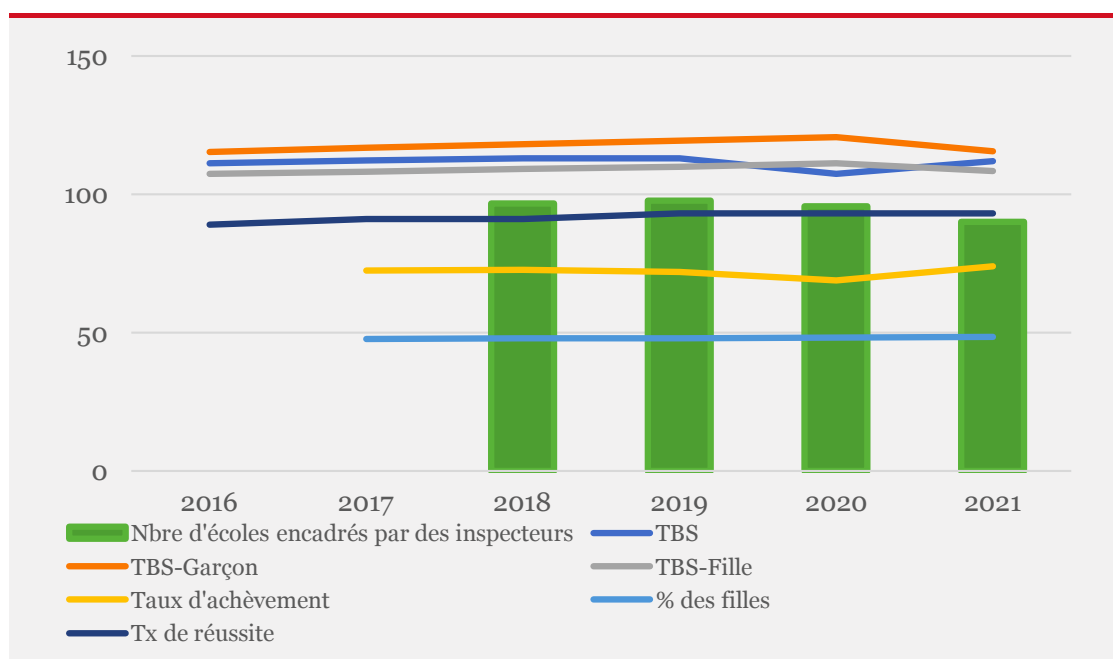
Les interventions du Gouvernement de la République se manifestent notamment dans le renforcement des capacités des enseignants en matière de Domaine d'Apprentissage de Sciences (DAS) ; la distribution des matériels de laboratoire dans le secondaire général, la disponibilisation des programmes éducatifs du domaine d'apprentissage en sciences pour les classes de la 7^{ème} à 8^{ème} année, ainsi que de la 1^{ère} à 4^{ème} année des humanités scientifiques ; le renforcement des capacités des professeurs du domaine d'apprentissage en science; la distribution des équipements dans 15 écoles techniques, etc.

13 Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (PASEC), 2019, Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone, 2020.

14 Ministère de l'EPSP (2022), Rapport de l'évaluation nationale, CIEAS 2021.



Graphique 4.1 Evolution des performances du secteur de l'EPST



Source : OCDD, à partir des données des Annuaire statistiques de l'EPST et de DEP

Les infrastructures scolaires : un goulot d'étranglement pour la gratuité de l'éducation de base



Autant la réforme de la gratuité a sans doute récupéré les enfants non scolarisés, autant elle a généré d'autres problèmes dans le système éducatif, parmi lesquels une pression sur les infrastructures. Or, sans infrastructure adéquate, il est difficile d'observer une meilleure qualité. Il est clair que depuis le lancement de la réforme des écoles ont

été construites, mais à voir l'évolution de la construction des écoles dans le secteur privé et dans le secteur public, il apparaît qu'il existe une véritable tension. Etant donné que le secteur privé crée plus d'écoles, il est facile d'en déduire que le trop-plein d'enfants nouvellement enrôlés dans les écoles publiques gêne les parents qui aspirent à une édu-

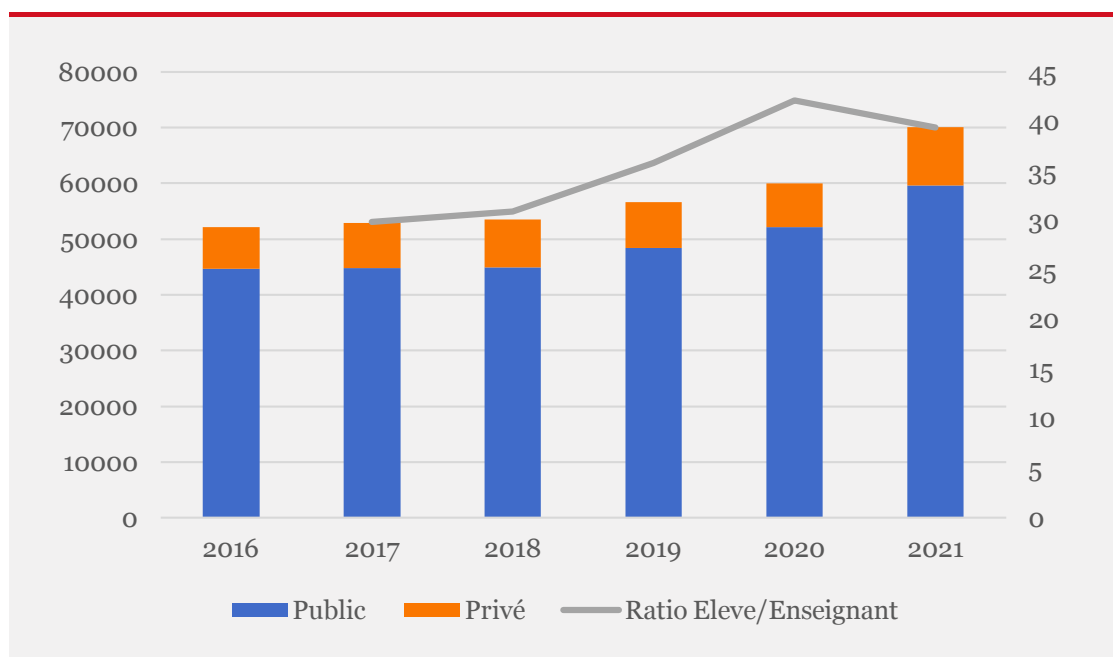


cation de qualité. Cette gêne constitue une incitation pour le secteur privé à offrir un substitut ; ce qui se traduit par une augmentation des constructions dans ce régime. Outre la question de la construction, un autre élément attestant de la tension dans le système est le ratio élève/enseignant. Clairement, l'évolution est positive, traduisant ainsi davantage de problème de qualité dans le système éducatif.

Aussi, la qualité des infrastructures demeure encore mau-

vaïse. En 2020, le taux d'accès à électricité dans les écoles primaires s'est situé à 10,8%. Dans les écoles maternelles, ce taux a été de 36,4%. La proportion d'écoles maternelles disposant de latrines selon le sexe était de 84,8%. Au niveau primaire, le taux observé était de 81,1%. En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, le pourcentage d'écoles ayant accès s'est élevé à 56,5% au niveau maternel, 38,5% au primaire et 46,9% au niveau secondaire.

Graphique 4.2 Evolution du nombre d'école et rapport ratio élève/enseignant



Source : OCDD, à partir des données des Annuaire statistiques de l'EPST et de DEP

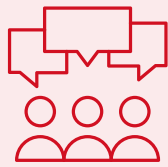
L'avenir de la gratuité demeure un véritable défi et davantage si l'on intègre les besoins que cette réforme implique. Dans le cadre du Programme d'appui à la réforme du secteur de l'éducation de la RDC (ACCELERE !2), des projections en termes de besoins d'ici à 2030 ont été produites¹⁵. Il en ressort qu'il faudra nécessairement 186.357 enseignants supplémentaires pour l'école primaire publique, la 7^{ème} et la 8^{ème} éducation de base publique, 128.607 nombres de classes pour les mêmes niveaux d'éducation et 29.930 nouvelles écoles à construire. Or, dans l'intervalle, les allocations des ressources publiques réservées à

l'éducation ne rassurent guère. En effet, le niveau d'allocation budgétaire demeure le même, avec des taux effectifs d'exécution budgétaire plus faibles (Graphique 4.3).

Le PDL 145-T se présente parallèlement comme la proposition gouvernementale susceptible de rencontrer quelques problèmes dans le secteur éducatif, notamment ceux liés aux infrastructures. Ce programme en cours de réalisation, vise la construction et la réhabilitation de 1.210 écoles primaires, secondaires et techniques équipées.

15 Evaluer l'avenir de la gratuité de l'éducation, Rapport d'Accelere !2.





Pour tenir la promesse de la gratuité en termes d'infrastructures et personnel, il faudra nécessairement — ↓↓↓ —

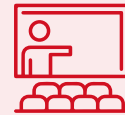


186.357 enseignants supplémentaires

pour l'école primaire publique, la 7ème et la 8ème éducation de base publique.



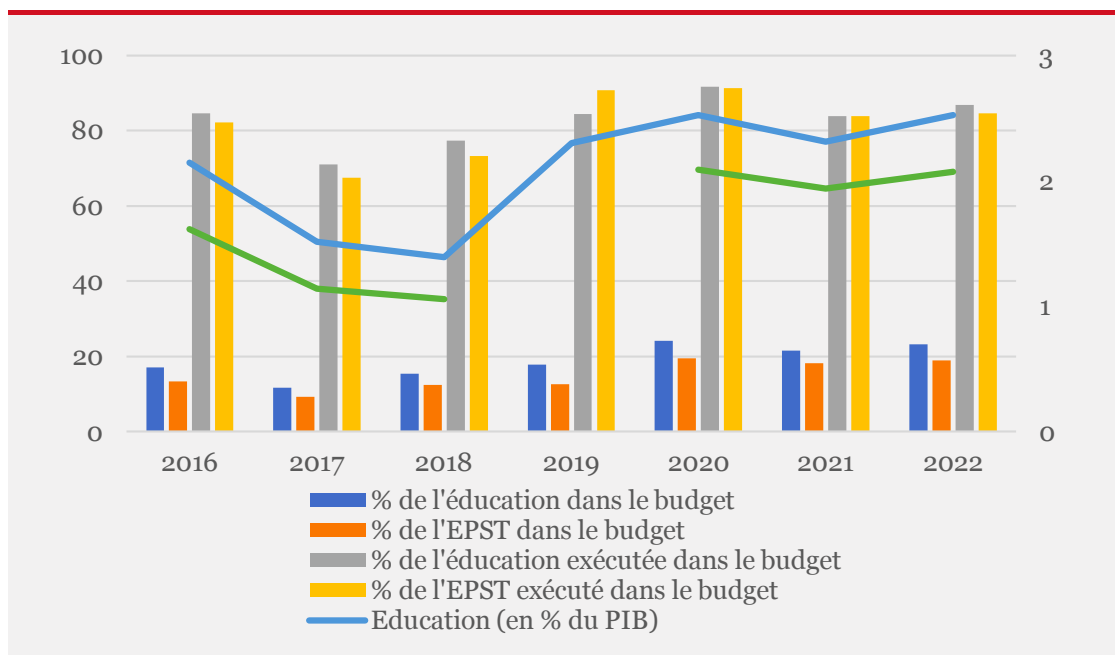
29.930 nouvelles écoles à construire



128.607 nombres de classes

pour l'école primaire publique, la 7ème et la 8ème éducation de base publique.

Graphique 4.3 Evolution des allocations budgétaires dans le secteur éducatif



Source : OCDD, à partir des Etats de suivi budgétaire

Une éducation supérieure qui se restructure

L'accès à l'enseignement supérieur en RDC est très limité. Les effectifs d'étudiants représentent, en 2019-2020, 6,4% du nombre des jeunes âgés de 18 à 22 ans. Ce taux de scolarisation supérieure est demeuré plutôt stable de-

puis 2010. La proportion des étudiants évolue lentement, de 31% en 2010-11, à 37% en 2019-20. Avec 574 étudiants pour 100 000 habitants en 2019-2020, la RDC accuse un retard de développement de l'enseignement supérieur par





rapport à des pays de l'Est et de l'Ouest d'Afrique où l'indicateur atteint 1000 et surtout en comparaison avec les pays d'Afrique australe où il atteint la barre des 2 000 étudiants pour 100 000 habitants.

La qualité de l'enseignement offerte par les Etablissements d'enseignement supérieur reste préoccupante. Le Gouvernement a décidé, à travers la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation, de mener des réformes, notamment l'arrimage des Etablissements au système LMD, afin d'améliorer la qualité de l'enseignement offert par les Etablissements. Pour ce faire, le Gouvernement s'est doté d'un document de référence dénommé « Cadre Normatif du Système LMD en RDC ». Ce Cadre fixe les normes d'arrimage et il répond ainsi aux préoccupations de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (ESU) congolais, en ce qui concerne notamment : (i) l'amélioration des offres de formation supérieure et universitaire tout au long de la vie, (ii) l'harmonisation des programmes d'études sur le territoire national et au sein des espaces africains (CAMES, SADC, etc.) et internationaux (Espace Européen, Espace Anglo-saxon, Espace nord-américain, etc.), (iii) la promotion des approches pédagogiques et administratives innovantes, (iv) l'insertion professionnelle des étudiants en ouvrant les établissements d'enseignement supérieur et universitaire sur le monde professionnel, (v) l'autonomisation des apprenants dans leurs différents parcours de formation, (vi) la souplesse dans le parcours de formation pour l'étudiant et, (vii) le respect des normes internationales en matière d'enseignement supérieur et universitaire afin de favoriser la mobilité du personnel enseignant et des

étudiants à l'échelle mondiale.

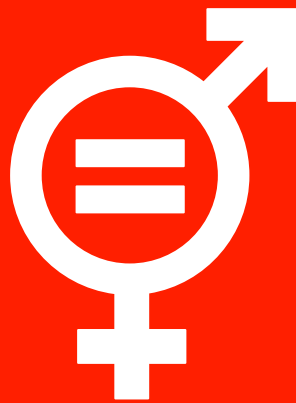
Parmi les difficultés, les Etablissements ne disposent pas suffisamment d'enseignants qualifiés, surtout dans les domaines des sciences et technologie, pour assurer un bon encadrement pédagogique et scientifique des étudiants. Le personnel académique est réparti de manière inéquitable entre les provinces. Depuis plusieurs années, les différents diplômes que décernent les ESU ne sont pas facilement lisibles surtout au niveau international et posent un réel problème d'insertion professionnelle tant au niveau national qu'international. Il se pose donc le problème de l'adéquation formation-emploi. A ce titre, un lien très étroit devrait exister entre les établissements de formation et le monde de travail et cela pousserait à avoir régulièrement et de manière permanente le souci d'améliorer pour assurer la qualité.



Les effectifs des étudiants représentent seulement, en 2019-2020, **6,4%** du nombre des jeunes âgés de **18 à 22 ans**. La RDC ne compte que **574 étudiants** pour **100.000 habitant**.



5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES



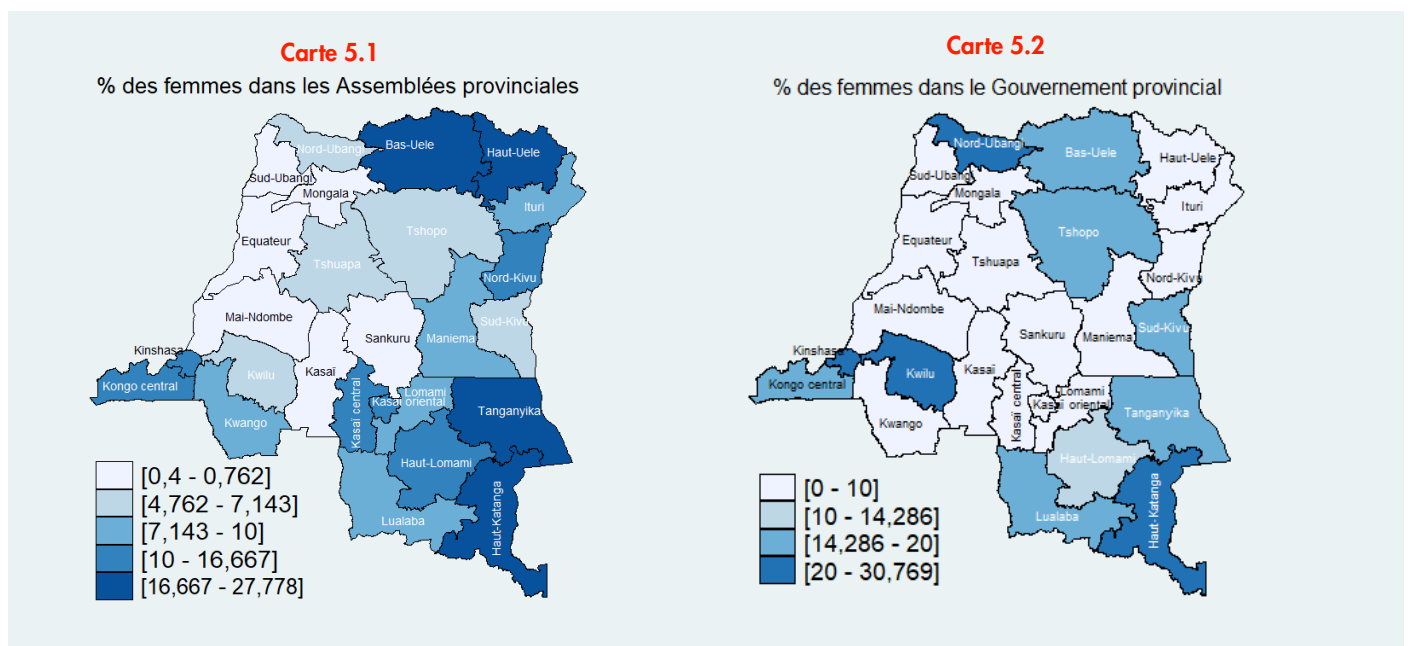
**OBJECTIF 5.
PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET
AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES**

L'accès des femmes aux postes des responsabilités a connu des avancées appréciables mais qu'il reste encore des marges importantes



Globalement, l'accès aux femmes aux postes de responsabilité connaît une évolution contrastée en RDC. Toutefois, il faudra différencier le type de postes et leur nature pour une meilleure appréciation. En général, les femmes sont moins représentées dans les postes électifs. De l'avis de plusieurs observateurs, les normes sociales préexistantes et les stéréotypes sexistes contribuent à dissuader l'élection des

femmes. Lors des dernières élections, les femmes ne représentaient que 13% au parlement et un peu moins d'un quart au sénat (23,8%). Ce niveau baisse davantage au niveau des assemblées provinciales. En moyenne, les femmes ne représentent que moins de 11% des députés provinciaux avec des écarts importants entre les provinces. Deux provinces (Mai-Ndombe et Sud Ubangi) sur les 26 ne comptent au-



Source : OCDD, à partir des données de l'Annuaire INS

cune femme députée. Globalement, 16 provinces ont des proportions de femmes inférieures à la moyenne. En outre, les femmes assument moins de responsabilité au sein des assemblées provinciales. Seule une assemblée provinciale n'est à ce jour dirigée par une femme et seulement

3 de 26 Gouverneurs des provinces sont des femmes.

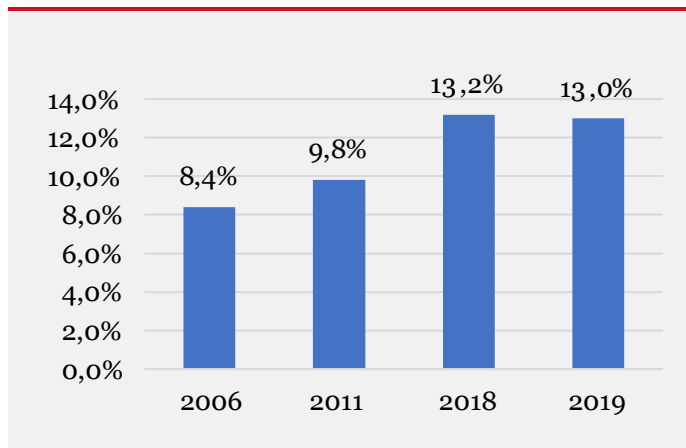
S'agissant des autres postes de responsabilité politique, le pays a enregistré des progrès significatifs principalement au cours de trois dernières années. La proportion des femmes



au Gouvernement est à un niveau record depuis l'indépendance du pays, proche de 30% en 2023 (échelle de gauche du Graphique 5.2), soit 16 femmes sur les 56 membres du Gouvernement, avec à la clé des portefeuilles clés, tels la justice, le Plan, l'environnement et l'emploi, travail et prévoyance sociale. Cette tendance s'observe aussi dans les postes de direction au sein des entreprises et services publics de l'Etat. Malencontreusement, dans les gouvernements provinciaux, la proportion des femmes assumant les fonctions de direction reste dans des proportions inquiétantes. Les femmes ne représentent que 15% des Ministres provinciaux, avec trois provinces (Kasaï, Mai-Ndombe et Sankuru) sans aucune femme dans leurs gouvernements provinciaux.

Dans l'Administration publique, bien qu'il n'existe aucune discrimination salariale pour les mêmes grades et fonctions, les inégalités restent encore très profondes. Les femmes, bien que proportionnellement moins importantes que les hommes, restent très nombreuses dans les fonctions de collaboration et d'exécution, et par ricochet, qui parmi les fonctions les moins bien rémunérées. Les femmes ne représentent que moins de 14% des Secrétaires Généraux, soit 10 femmes sur les 74. Globalement, plus on avance dans la hiérarchie dans les catégories d'emplois, moins les femmes sont nombreuses, bien que proportionnellement inférieures dans toutes les catégories¹⁶.

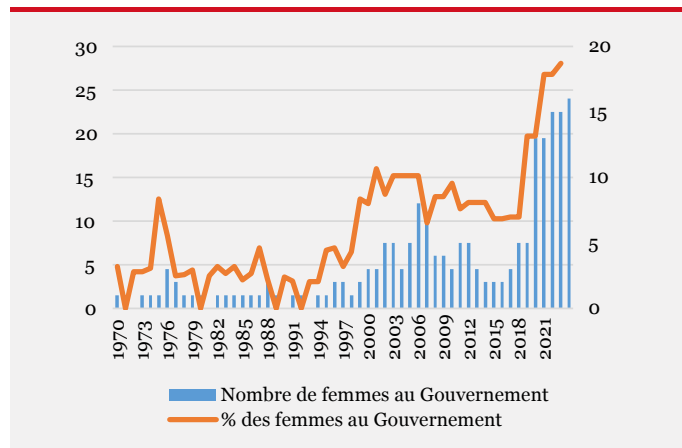
Graphique 5.1 Proportions de femmes au parlement



Source : OCDD

Afin de promouvoir l'accès des femmes aux postes de responsabilités, l'action de l'Etat porte sur plusieurs volets : pour les postes électifs, la loi électorale N° 22-029 du 29

Graphique 5.2 Participation des femmes au Gouvernement national



Source : OCDD

juin 2022 exempt de paiement de caution tout parti ou groupement politique qui aligne au moins 50% de candidats femmes.

Une éducation de qualité comme outil d'émancipation et de participation de la femme

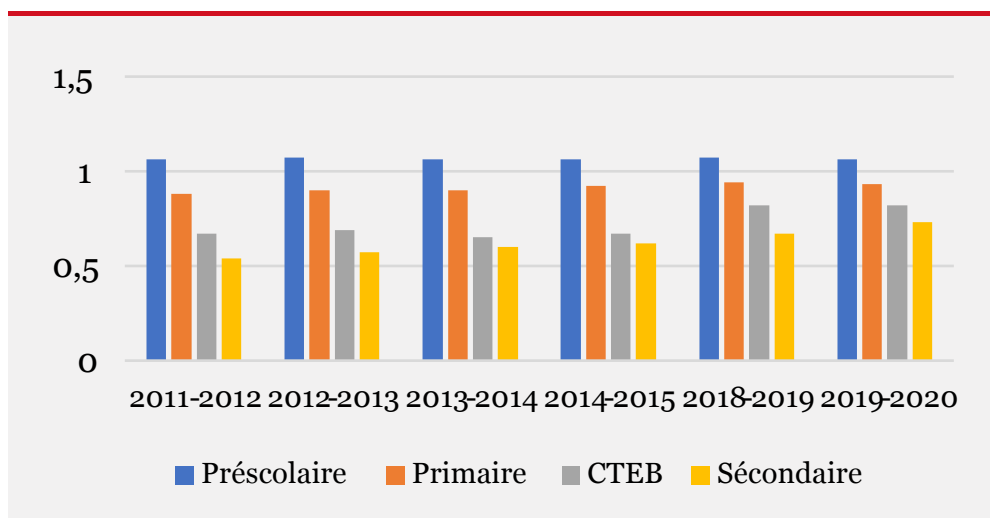
L'accès à des postes de responsabilité est tributaire de l'atteinte d'un niveau d'étude requis. En RDC, pour postuler à être parlementaire, le candidat doit au moins détenir un diplôme d'études supérieures ou un niveau d'expérience donnée. Il en est de même des postes de responsabilité dans les entreprises publiques, l'administration publique et autres services publics. Par exemple, dans l'administration,

le candidat au poste de collaboration (deuxième échelon en grade) doit détenir un diplôme d'enseignement supérieur. Il ne fait donc nul doute qu'une meilleure éducation des femmes constitue une condition nécessaire à l'émancipation et à la participation des femmes. Les inégalités entre les genres dans l'accès aux fonctions de responsabilité mais aussi sur plusieurs autres aspects de la vie sont en

¹⁶ Les emplois dans l'Administration publique congolaise sont répartis en 4 catégories :
 - Catégorie A : emplois de conception, de commandement, de direction et de contrôle général ;
 - Catégorie B : emplois de coordination et d'encadrement ;
 - Catégorie C : emplois de collaboration et de prestations intellectuelles et techniques ;
 - Catégorie D : emplois d'exécution des tâches non spécialisées et de prestations techniques manuelles.

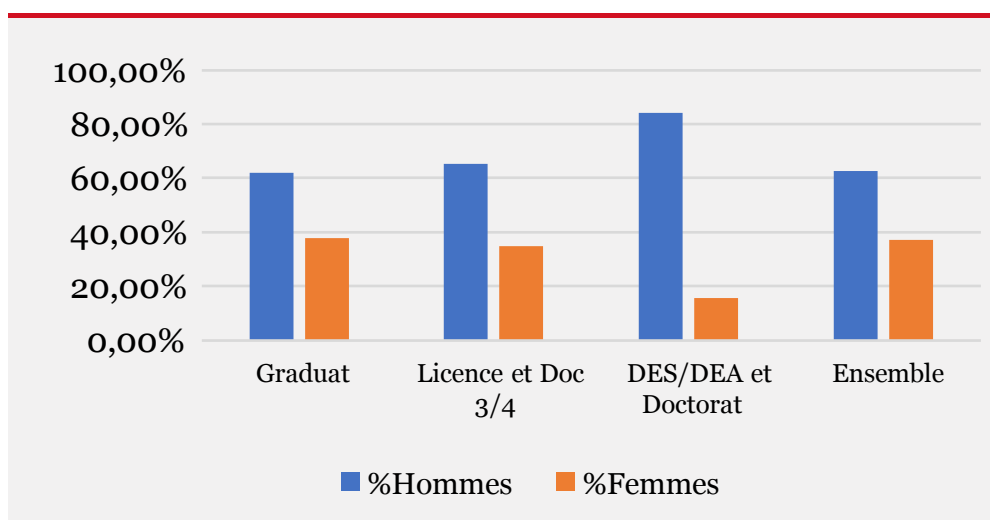


Graphique 5.3 Indice de Parité du TBS



Source : OCDD, à partir des données de RESEN, EPST

Graphique 5.4 Proportion des femmes dans l'enseignement supérieur



Source : OCDD, à partir des données de RESEN, EPST

partie imputables aux inégalités dans le système éducatif.

Bien que les disparités entre les sexes se sont réduites au cours des dix dernières années, la part des filles dans le système scolaires baisse avec la progression des scolarités. Si l'indice de parité du TBS au primaire est de 0,93 en 2020, il n'est que de 0,82 au CTEB¹⁷ et de 0,54 à 0,73 au secondaire. A la fin des études secondaires, les femmes ne représentent que 39,5% des diplômés de l'examen d'Etat en 2019. Ces écarts s'accroissent dans l'enseigne-



A la fin des études secondaires, les femmes ne représentent que de **39,5%** des diplômés de l'Examen d'Etat (Baccalauréat)

¹⁷ En RDC, les deux premières années du secondaire forment le cycle terminal de l'Éducation de Base (CTEB), communément appelé 7e et 8e année.



ment supérieur avec 37,9% de jeunes femmes parmi les étudiants du Graduat, 34,7% au niveau Licence et seulement 15,8% pour les études au-delà de la licence. L'indice de parité décroît à chaque étape de la scolarité supérieure.

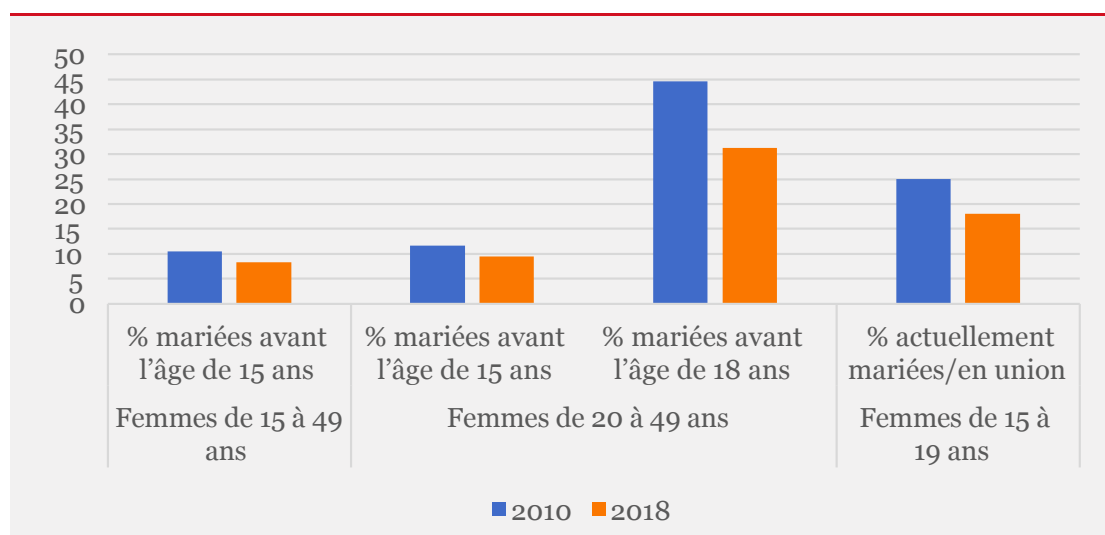
Par ailleurs, pour une fille, vivre en milieu rural et appartenir à un ménage pauvre obèrent fortement la chance d'avoir le même parcours scolaire qu'un garçon. Aussi, l'appartenance au quintile la plus pauvre limite à 0,92 l'indice de parité du TNS au Primaire (contre 1,03 pour le quintile médian), et à 0,49 au CTEB et 0,74 au Secondaire 2nd cycle (contre un TNS égal ou supérieur à 1

pour le quintile le plus riche). De même, tous les indicateurs de la qualité de l'éducation sont en défaveur des filles. Elles lisent moins bien et sont moins bonnes en calcul par rapport aux garçons. L'indice de compétence en lecture et en calcul est respectivement de 0,96 et 0,5.

Les efforts en cours dans le cadre de la gratuité de l'éducation de base devront permettre d'améliorer significativement l'accès des femmes à l'éducation. Avant l'effectivité de la gratuité, 22,3% des filles en âge d'aller à l'école étaient hors de l'école contre 20,9% de garçons.

La lutte contre la discrimination des femmes et une meilleure planification familiale comme facteur de promotion de l'égalité entre les sexes

Graphique 5.5 Pourcentage de femmes de 15-49 ans qui se sont mariées ou ont été en union avant leur 15ème anniversaire



Source : OCDD, à partir des données des enquêtes MICS

La Constitution de la RDC appelle les pouvoirs publics à veiller à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et à assurer la protection et la promotion de ses droits. En conséquence, le Gouvernement congolais a pris des mesures substantielles qui ont apportés des changements sans précédent du statut juridique de la femme. Comme indiqué dans le VNR de 2020, la RDC a revu depuis 2016 son Code de la famille en supprimant plusieurs dispositions qui discriminaient les femmes, notamment l'autorisation maritale pour la femme mariée, avec l'affirmation du principe de la participation

et de la gestion concertées du ménage par les époux. Des évolutions en matière de régime matrimonial, d'accès à la succession, à la propriété sont aussi à noter. Le nouveau Code a aussi mis fin au régime de l'émancipation des enfants par le mariage et a ramené l'âge légal pour contracter le mariage à 18 ans pour la fille et le garçon.

La révision du Code de la famille a été précédée par l'adoption de la Loi n°15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité. Cette Loi promeut, quant à elle, entre autres, la





L'indice synthétique de **fécondité** se situe à **6,2**, légèrement en baisse par rapport à **2010 (6,6)**.



Globalement, près de **18%** des femmes de **15-19 ans** ont déjà eu une naissance vivante et le **taux de fécondité précoce est de 22%**.

participation équitable de la femme et de l'homme dans la gestion des affaires de l'Etat, la protection contre les violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée, et une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. Elle affirme la jouissance égale des droits et de l'accès aux possibilités et aux résultats, y compris aux ressources, par les femmes, les hommes, les filles et les garçons, et la représentation égale entre les hommes et les femmes dans l'accès aux instances de prise de décision à tous les niveaux.

Fort de cette base juridique, le Gouvernement de la RDC a accompli plusieurs actions visant à éradiquer les discriminations à l'égard de la femme. De plus en plus de femmes accèdent à des postes de décision et des efforts significatifs sont déployés pour promouvoir l'élection des femmes. Des actions d'envergure nationale ont été conduites pour lutter contre le mariage précoce. Les données récentes montrent que les mariages précoces ont significativement diminué dans toutes les catégories d'âge. Cependant dans certaines zones affectées par la crise humanitaire, la prévalence des mariages précoces oscille autour de 50%, ce qui confirme le lien déjà documenté entre les crises de Kasai et Tanganyika et la vulnérabilité de la jeune fille.

Par ailleurs, des niveaux élevés de fécondité¹⁸ constituent un réel goulot d'étranglement pour l'émancipation des femmes en RDC. L'indice synthétique de fécondité se situe à 6,2, légèrement en baisse par rapport à 2010 (6,6). Le taux de natalité des adolescents, mesure qui permet de suivre l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, reste à un niveau élevé malgré une baisse significative, s'établissant à 109 en 2018 contre 138 en 2010. Globalement, près de 18% des femmes de 15-19 ans ont déjà eu une naissance vivante et le taux de fécondité précoce est de 22%.

Des avis convergent sur le fait que l'accès aux soins de san-

te reproductive est l'une des manières les plus efficaces de briser le cycle de pauvreté et favoriser l'émancipation de la femme en RDC. En conséquence, le Gouvernement congolais s'investit dans la promotion des programmes de planification familiale. Le cadre légal en matière des droits reproductifs s'est sensiblement amélioré avec la promulgation de la Loi sur la santé ainsi que la ratification du protocole de Maputo¹⁹. Plusieurs textes réglementaires, notamment ceux portant sur des dispositions relatives à l'accès des femmes et des jeunes filles aux services de planification familiale, ont été aussi adoptés pour la mise en œuvre effective de la Loi.

En outre, en collaboration avec UNFPA, le Gouvernement congolais a accru ses engagements en matière d'achats de contraceptifs. Le budget y relatif a plus que doublé depuis 2018, dépassant le 2 millions de USD en 2021 et ce, confor-



18 L'indice synthétique de fécondité (ISF) est une mesure synthétique qui représente le nombre total moyen de naissances vivantes qu'une femme aurait si elle était soumise aux taux actuels de fécondité par âge dans ses années de procréation (15-49 ans).

19 Le protocole de Maputo

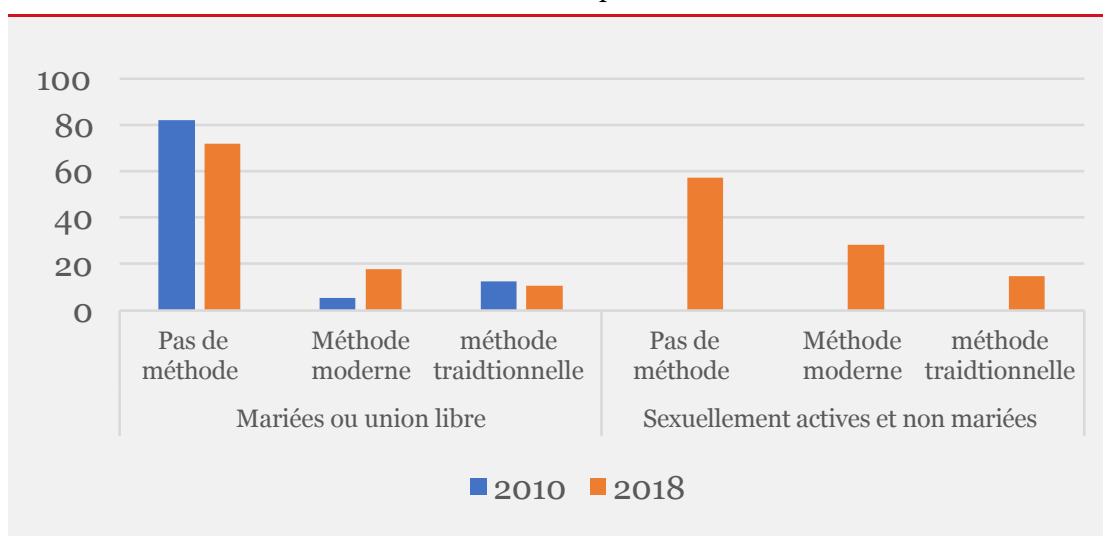


mément aux engagements du pays au FP2030. Dans le cadre d'un partenariat efficace avec UNFPA, des campagnes de renforcement de capacités des prestataires en technologies contraceptives pour l'offre des services de Planification Familiale de qualité y compris en situation humanitaire ont été conduites. Plusieurs séances de formation ont été organisées et des agents ont été équipés pour la distribution à base communautaire pour l'offre des services de planifi-

cation familiale. Ces actions ont permis d'améliorer significativement la contraception. La proportion des femmes mariés ou en union qui utilisent une méthode de contraception moderne a plus que triplé. Plus de 28% des femmes sexuellement actives et non mariées utilisent des méthodes contraceptives modernes. Le Plan Stratégique de Planification Familiale à visée multisectorielle vise à atteindre 23% de taux de prévalence contraceptive en 2025 et 30% en 2030.



Graphique 5.6 % de femmes de 15-49 ans qui utilisent (ou dont le conjoint utilise) une méthode de contraception



Source : OCDD, à partir des données des enquêtes MICS





est jonché d'obstacles, particulièrement dans les zones reculées. Les femmes et les filles éprouvent encore plus de difficultés d'accès en raison de leur faible pouvoir socioéconomique et de leur dépendance vis-à-vis de leur mari/père.

Nonobstant ces progrès, des efforts supplémentaires devront être fournis pour accroître l'offre des services de planification familiale. Des millions de femmes dans le pays restent encore aujourd'hui désireuses de moyens pour garder le contrôle de leur fertilité, sans y parvenir. Plus de 28% des femmes mariés ou en union ont des besoins non satisfaits en matière de contraception, tant pour l'espacement que la limitation des naissances. Ce taux est encore très élevé pour les femmes non mariées et sexuellement actives, chez qui les jeunes filles, dont près 43% ont des besoins non satisfaits en matière de contraception.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Les pesanteurs culturelles et les faiblesses institutionnelles conti-

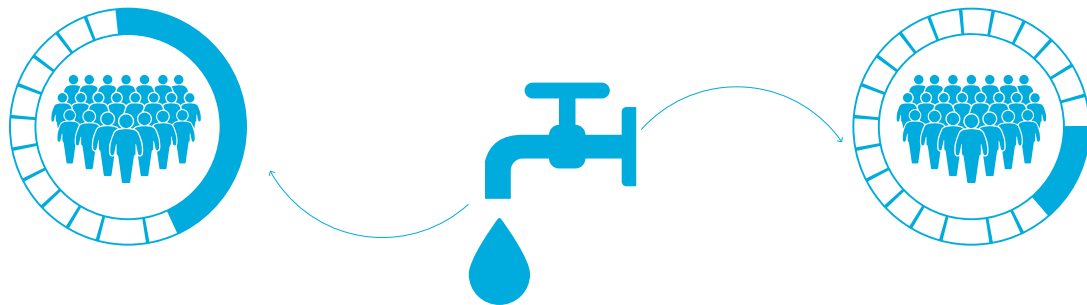
nent d'empêcher ou de contraindre les femmes à l'accès aux services de planification familiale. L'accès aux services sociaux, médicaux, judiciaires et d'éducation est jonché d'obstacles, particulièrement dans les zones reculées. Les femmes et les filles éprouvent encore plus de difficultés d'accès en raison de leur faible pouvoir socio-économique et de leur dépendance vis-à-vis de leur mari/père. Dans certaines régions du pays, les prestataires médicaux sont parfois inquiétés par la justice pour avoir administré les contraceptifs aux femmes mariés sans l'autorisation de leurs maris ou aux adolescents sans l'autorisation de leur tuteur légal ; ce qui place les femmes et les prestataires des services dans une situation de vulnérabilité par rapport aux droits reproductifs.

6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



**OBJECTIF 6.
GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES
D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT
GÉRÉS DE FAÇON DURABLE**

Des solutions locales pour assurer à tous l'accès à une source d'eau améliorée



Moins de **58% des congolais** ont accès à une source améliorée d'eau potable, dont seulement **moins de 40%** de la population rurale.

D'ici fin 2023, **447 sources d'eau** seront aménagées et **3.071 forages d'eau** seront construits dans les milieux ruraux. A terme, **plus de 15 millions de congolais** auront accès à une source d'eau potable et ce, à moins de **30 minutes aller-retour**.

En République Démocratique du Congo, le défi d'un accès universel à une source d'eau améliorée se pose avec acuité, principalement en milieu rural. Les dernières données indiquent une forte disparité en termes d'accès à une source améliorée d'eau potable. Moins de 58% des congolais ont accès à une source améliorée d'eau potable, dont seulement moins de 40% dans les 30 minutes aller-retour. Par ailleurs, plus de 8 ménages sur 10 consomment une eau de boisson contaminée, essentiellement par la bactérie E-Coli. Cette contamination expose la population, particulièrement pauvre, à un risque permanent. L'eau, l'assainissement et l'hygiène constituent toujours le troisième facteur de risque associé à des décès ou à des invalidités dans le pays (IHME, 2019).

de réhabiliter et de construire 447 sources d'eau aménagées et 3 071 forages d'eau qui permettront d'injecter plus d'un million de m³ d'eau par mois dans les milieux ruraux. A terme, plus de 15 millions de congolais vivant dans les 145 territoires ruraux auront accès à une source d'eau potable, soit 2,5 millions de ménages et ce, à moins de 30 minutes aller-retour.



PDL 145 TERRITOIRES

Cette situation est imputable à l'absence d'une institution étatique, à l'instar de la REGIDESO qui fournit de l'eau en milieu urbain, organisant l'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Toutefois, il est également intrinsèquement difficile à une institution unique de fournir des services WASH améliorés à la population rurale dispersée à travers le vaste territoire national. Ainsi, pour répondre de manière efficace aux problèmes critiques d'accès à l'eau, le Gouvernement a centré son action au niveau local en mettant en place des solutions ciblées et adaptées à chacun des 145 territoires²⁰ de la RDC dans le cadre du PDL-145T. Globalement, d'ici fin 2023, ce programme va permettre

Ce programme gouvernemental se couple avec plusieurs autres initiatives locales visant à améliorer l'accès à l'eau pour tous. Consécutivement à la Loi sur l'eau de 2015 qui a libéralisé et décentralisé le secteur de l'eau en donnant aux provinces la compétence exclusive de l'organisation des services publics et la production de l'eau, plusieurs initiatives locales ont émergé. A ce jour, sept des 26 provinces du pays ont créé leurs régies de l'eau. Ces régies ont pour missions de mettre en place un cadre institutionnel devant permettre l'entrée des opérateurs privés et publics dans la production de l'eau.

²⁰ Un territoire en RDC est une circonscription administrative déconcentrée, subdivision de la province. Il est dépourvu de personnalité juridique et est dirigé par un Administrateur de territoire.



Les infrastructures hydriques face à la pression démographique et l'exode rural



La population urbaine de la RDC a crû de 25% entre 2015 et 2020. A ce jour, plus de 45% de la population congolaise vit en ville. Ce niveau devra dépasser le 50% en 2030, soit plus de 2 millions de personnes en plus chaque année. Cette urbanisation continue met une forte pression sur les infrastructures et services sociaux de base, principalement le service de l'eau. Offrir de l'eau en qualité et en volume suffisant pour l'ensemble de la population urbaine constitue un réel défi pour le Gouvernement. A première vue, le secteur urbain de l'eau semble avoir relativement bien performé. A ce jour, plus de 80% de la population urbaine ont l'accès à une source améliorée d'eau, principalement par la REGIDESO.

Toutefois, un examen plus approfondi révèle une image plus problématique. La croissance rapide de la population urbaine a conduit à une hausse de nombre de citoyens sans accès à une source d'eau améliorée et la qualité de l'offre a stagné à des niveaux faibles voire s'est détériorée. Des coupures deviennent de plus en plus courantes et durent plus longtemps et la détérioration des infrastructures de canalisation et une urbanisation non contrôlée sont à la base de la contamination de l'eau, principalement par les boues fécales. Entre 2015 et 2020, l'offre globale de la REGIDESO a chuté de près de 10%, passant de 311.021 milliards de m³ à 281.119 m³ en 2020. Parallèlement, le nombre d'abonnés est passé de 580.263 à 722.854 au cours de la même période, soit une hausse de plus de 24% (BCC, 2020). Ce qui conduit à la détérioration du service de l'eau. Qui plus est, suite à une détérioration progressive des infrastructures de canalisation, plus de 40% de l'offre globale de la

REGIDESO sont perdus suite aux fuites et à des fraudes.

Néanmoins, avec l'engagement de plus en plus ferme du Gouvernement et les appuis de la Banque Mondiale et de la BAD, la REGIDESO est en train de se restructurer et de moderniser ses infrastructures. En février 2023, un premier module d'une nouvelle usine a été inauguré à Kinshasa. Cette usine, avec une capacité de production de 110.000 m³ par jour, devra desservir plus de 1,5 millions de consommateurs. Elle était précédée par une autre nouvelle usine construite dans la banlieue de Kinshasa pour une capacité de 35.000 m³ par jour devant servir plus ou moins 600.000 personnes. A terme, cette dernière devra produire jusqu'à 200.000 m³ par jour. Les efforts supplémentaires sont aussi en cours et ciblent plus directement les zones urbaines mal desservies par le biais de canaux d'investissement alternatifs.



Compte tenu de la croissance attendue de la population urbaine, plus de **25 millions de citoyens supplémentaires** devraient être couverts en services en eau.

Néanmoins, les défis pour arriver à un accès universel à l'eau potable restent énormes. Compte tenu de la croissance attendue de la population urbaine, plus de 25 millions de cita-



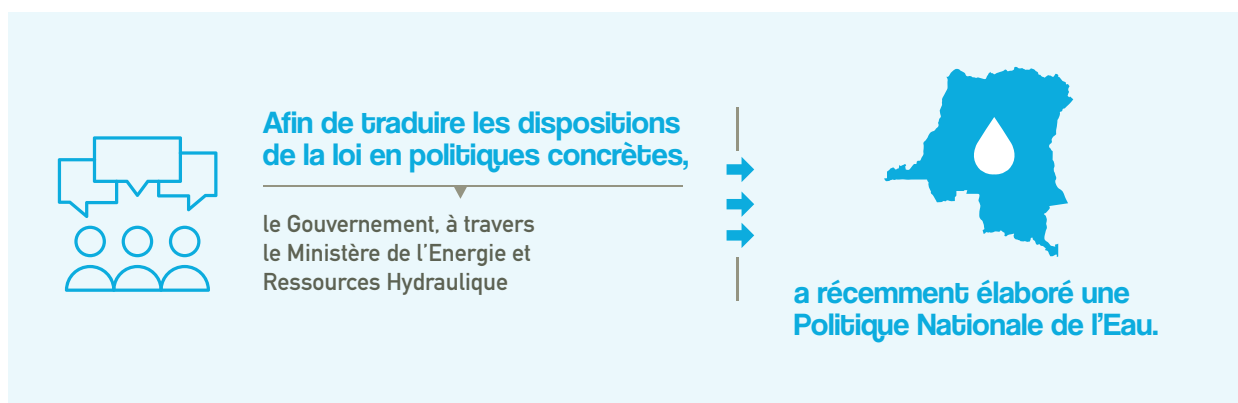
dins supplémentaires devraient être couverts en services en eau. Cela constitue un réel défi financier et technique. Les besoins de financement exprimés par la REGIDESO pour réhabiliter et étendre le réseau en milieu urbain s'élèvent à 1,6 milliards de dollars (1,5 milliard pour 21 centres nécessitant une extension, 32 millions de dollars pour remettre en service 10 centres à l'arrêt et 19 millions pour 4 nouveaux centres). En milieu rural, le Ministère du Développement rural estime que construire 4.882 puits forés (soit 1 200 millions de dollars) et 2.720 sources aménagées (soit 453 millions de dollars) permettraient d'atteindre un taux de couverture de 50 % d'ici 2025. Étendre cette couverture à l'ensemble de la population rurale représenterait de l'ordre de 5 points de PIB. En pratique, entre 2020 et 2022, seuls 88 puits ont été forés et 8 sources ont été aménagées.

Tenant compte de ces défis et au regard des contraintes et goulots d'étranglement que connaît la REGIDESO, l'option a été prise d'accélérer la mise en œuvre effective de la Nouvelle Loi n°15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau. Elle a créé une base juridique en décentralisant le service de l'eau et promeut l'émergence des opérateurs autonomes alternatifs. Ainsi, en mars 2020, sept ans après sa promulgation, le Décret n° 22/06 du 1er mars 2022 portant création, organisation et fonctionnement d'un Etablissement public dénommé Office Congolais des Eaux, en sigle « OCE » a été signé. L'OCE a, entre autres, pour mission l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux par bassin ou sous bassin ; la collecte et

l'analyse des informations hydrométriques et hydrologiques et la planification, la mise en œuvre, la gestion et le suivi des aménagements et des installations relatives à la gestion et à la mise en valeur des ressources en eau. Toutefois, au-delà du fonctionnement effectif de l'OCE qui traîne, il reste encore plusieurs textes réglementaires pour une opérationnalisation effective de la Loi.

Au demeurant, afin de traduire les dispositions de la loi en politiques concrètes, le Gouvernement, à travers le Ministère de l'Énergie et Ressources Hydraulique a récemment élaboré une Politique Nationale de l'Eau. Cette politique précise les dispositions de la loi, détaille les responsabilités des différents niveaux du Gouvernement, recommande des options de services pour les zones urbaines, périurbaines et rurales et esquisse l'avenir des agences sectorielles. La politique réitère l'unification de l'agenda de l'eau dans un seul ministère, prévoit le transfert du Service national de l'eau en milieu rural (SNHR) et autres services du ministère du Développement rural au nouveau ministère de l'Eau et demande le transfert des actifs du service public urbain REGIDESO aux provinces.

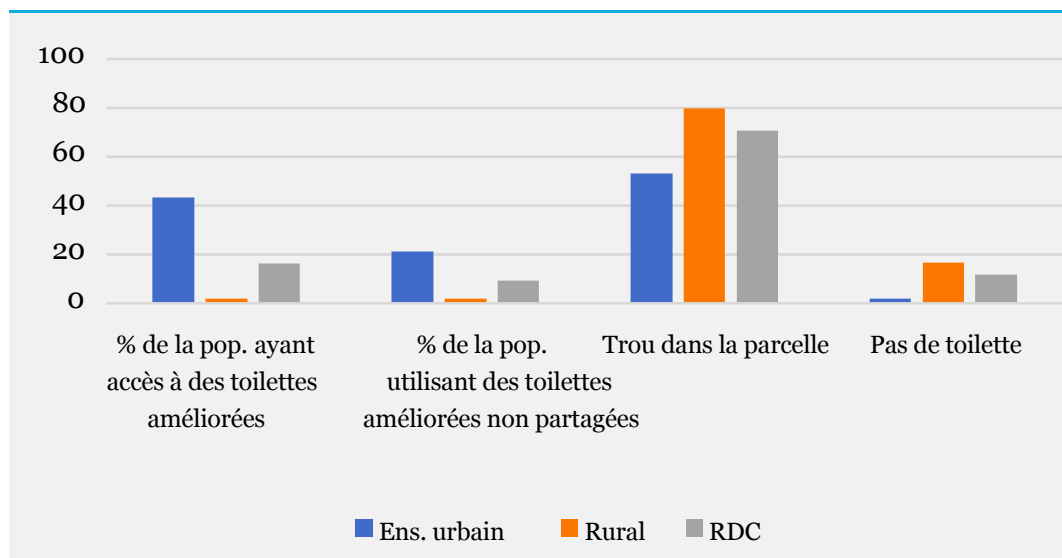
En attente de l'adoption par le Gouvernement de la Politique Nationale de l'Eau et l'opérationnalisation effective de la nouvelle Loi, notamment par l'adoption et publication de plusieurs textes réglementaires (Ordonnances, Décrets, Arrêtés, etc.), le secteur de l'eau et assainissement reste toujours très fragmenté, réparti entre sept ministères²¹.



21 A ce jour, la politique globale de l'eau relève du Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydraulique, mais les questions d'eau en milieu rural sont toujours confiées au Ministère du Développement rural, la REGIDESO, qui assure le service public urbain est du ressort du Ministère du Portefeuille et fonctionne en grande partie de manière indépendante, et le secteur de la coordination est formellement pilotée par le Comité National d'Action de l'Eau, Hygiène et Assainissement (CNAEHA) au sein du Ministère du Plan. Aucune agence n'est, actuellement, en mesure de surveiller l'évolution du secteur ou de mettre en œuvre la capacité de planification et de coordination globales du secteur. Quant à l'assainissement, des larges responsabilités sur l'agenda de l'assainissement sont revendiquées par le Ministère de l'Environnement ainsi que le Ministère de la Santé Publique et de l'Hygiène. Le Ministère de l'Infrastructure qui est également responsable des infrastructures de drainage et d'assainissement urbains. Cette fragmentation réduit l'efficacité et la cohérence de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Qui plus est, non seulement les responsabilités sont divisées, mais dans de nombreux cas, elles ne sont pas non plus clairement définies ou se chevauchent.

Les services et infrastructures d'assainissement sont complètement désorientés et détériorés

Graphique 6.1 Proportion de la population ayant accès aux toilettes, selon le type



Source : OCDD, à partir des données de l'EGI-ODD 2020

En RDC, l'accès à un assainissement amélioré est nettement plus faible que l'accès à l'eau. Le lavage des mains ainsi que l'élimination sûre des boues fécales sont extrêmement limités. Les données disponibles indiquent que seuls 21,5% des congolais ont accès à une installation de lavage des mains avec de l'eau et du savon. Ce niveau critique reste extrêmement préoccupant et est considéré comme un risque de santé publique. En effet, le lavage des mains avec de l'eau et du savon impacte significativement sur d'autres domaines de la santé. Il permet de réduire significativement l'incidence de la diarrhée et de la pneumonie chez les enfants de moins de cinq ans. Ainsi, dans le cadre du PDL-145T, le Gouvernement a mis un accent sur la disponibilité des points de lavage des mains pour les élèves dans les écoles en cours de construction et à construire. Aussi, la construction des forages et sources améliorées d'eau devra permettre à plusieurs ménages d'avoir accès à l'eau de qualité et quantité suffisantes dans leur habitation ou aux environs pour le lavage de mains. Des campagnes de sensibilisation sont aussi couramment conduites pour promouvoir un lavage systématique des mains, principalement pour les enfants.

Par ailleurs, le manque de toilettes améliorées constitue un véritable fléau en RDC et avec des profondes disparités entre les milieux urbains et ruraux. Globalement, seuls

2% des ménages ruraux ont accès aux toilettes améliorées contre 43% en milieu urbain. En moyenne, moins de 17% des ménages ont accès à des toilettes améliorées, dont seuls 9% utilisent des toilettes améliorées non partagées. Plus de 70% des ménages utilisent un trou dans la parcelle comme toilette, s'exposant ainsi à des forts risques de contaminations, notamment via des insectes ou autres animaux rampants et volants. Ce niveau atteint le 80% en milieu rural. En moyenne, plus d'un congolais sur 10 n'a pas de toilettes et, par conséquent, pratique la défécation en plein air, qui constitue l'une des principales sources de la contamination hydrique. De même, près de la moitié de congolais n'ont pas accès aux installations d'évacuation des eaux usées. Même les installations existantes, elles sont complètement détériorées et pour la plupart proviennent des initiatives privées. Globalement, seulement 5,4% des ménages utilisent des fosses modernes ou des égouts comme mode d'évacuation des eaux usées.

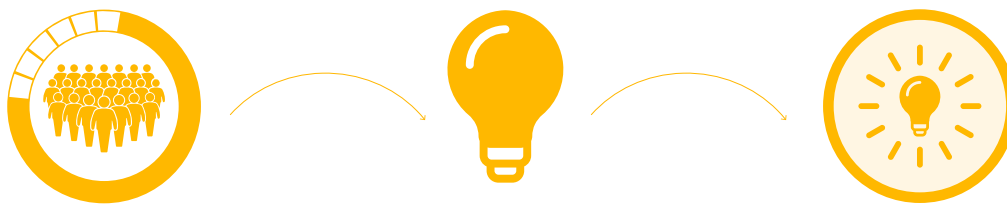


7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



**OBJECTIF 7.
GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES
ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET
MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE**

La libéralisation du secteur de l'électricité : des avancées significatives qui augurent de meilleures perspectives



Plus de **70 millions de congolais**, soit un peu plus de **75 % de la population**, n'ont pas accès à l'électricité, principalement dans les zones rurales.

Pour accroître l'offre énergétique, le Gouvernement de la RDC a accéléré la réforme visant la libéralisation du secteur de l'électricité.

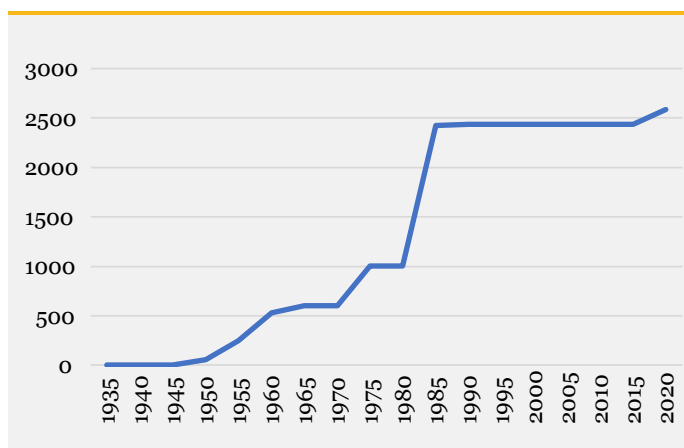
La RDC a un potentiel énergétique énorme. Hormis le potentiel solaire, éolien et en biomasse, 890 sites ont été identifiés et localisés pour des aménagements hydroélectriques sur l'ensemble du pays, totalisant plus de 100.000 MW. Malencontreusement, à la suite d'années de guerres, de destructions des infrastructures et de défaillances structurelles, plus de 70 millions de congolais, soit un peu plus de 75 % de la population, n'ont pas accès à l'électricité, principalement dans les zones rurales.

capacité réelle disponible par habitant a été presque divisée par cinq. Cette offre insuffisante fait face à une forte demande. Le pays connaît une forte urbanisation, avec près de 50 millions de personnes qui vivent en ville, soit une croissance estimée à 4,5% l'an. A défaut d'être satisfaite, cette demande entraîne une forte détérioration du service de l'électricité. En effet, dans la plupart des grandes villes, notamment Kinshasa, la qualité médiocre de l'électricité est imputable à la saturation du réseau de distribution.

Entre 1990 et 2022, la capacité installée de la la Société Nationale d'Electricité (SNEL) n'a pas quasiment augmenté s'établissant à 2.579 MW. Qui plus est, suite à la vétusté de certains équipements tels que les transformateurs et les lignes, l'exploitation abusive de certains équipements, la production réellement disponible n'est que de 1.440 MW, soit 55% de la capacité installée. Parallèlement, la population congolaise a triplé depuis 1990. En conséquence, la

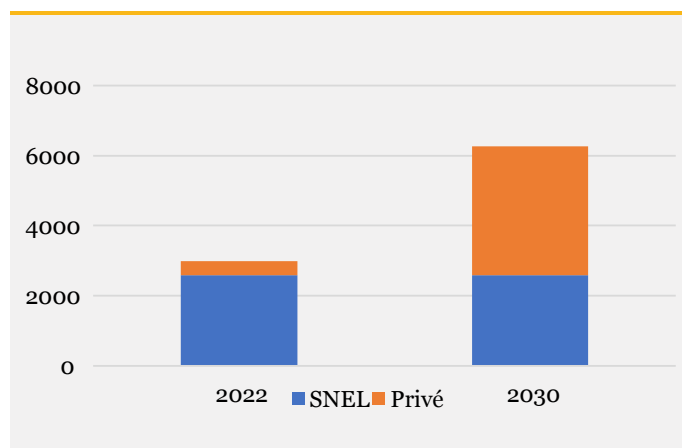
Pour accroître l'offre énergétique, le Gouvernement de la RDC a accéléré la réforme visant la libéralisation du secteur de l'électricité. L'objectif poursuivi était de promouvoir un développement harmonieux de l'offre de l'électricité en milieu urbain, périurbain et rural en garantissant une concurrence loyale afin de couvrir les besoins en électricité de qualité et dans le respect des normes de sécurité et environnementales. Ainsi, plus de 6 ans après l'adoption de la

Graphique 7.1 Puissance installée de la SNEL en MW



Source : OCDD, à partir des données de l'ARE

Graphique 7.2 Structure de l'offre de l'électricité



Source : OCDD, à partir des données de l'ARE



Loi, les animateurs des deux institutions clé du secteur de l'électricité ont été nommés par ordonnance présidentielle. Il s'agit, d'une part, de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE) et, d'autre part, de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu rural et périurbain (ANSER). Le premier a pour mission notamment de promouvoir la concurrence et la participation du secteur privé en matière de production, de transport, de distribution, d'importation, d'exportation et de la commercialisation de l'énergie électrique.

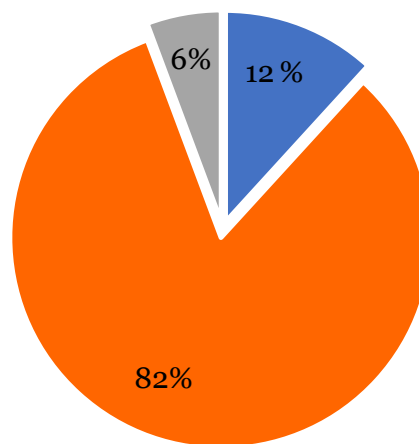
A ce jour, la part du secteur privé dans le secteur de l'électricité, bien qu'encore très modeste, ne cesse de croître, atteignant 392,58 MW, soit 13% de l'offre globale de l'électricité. En ne prenant en compte que la capacité réellement disponible, l'offre privée représente plus de 27%. Cette part est appelée à augmenter et à dépasser l'offre de la SNEL d'ici à 2030. Les permis d'exploitation et d'importation d'électricité actuellement émis dépassent la capacité installée et se chiffrent à plus de 3.200 MW. Si aucun investissement n'est effectué de la part de la SNEL, près de 60% de l'offre sera assurée par les entreprises privées.

Ces investissements devront permettre d'offrir à des millions des congolais une énergie électrique de qualité et changeront diamétralement le bilan énergétique du pays qui du reste est totalement durable. En effet, au regard du coût faible et d'un potentiel élevé, plusieurs projets ont opté pour le photovoltaïque. Il devra représenter plus de 82% des capacités à installer, soit plus de 2600 MW. L'hydroélectricité, très majoritaire actuellement, ne devra représenter

que moins de 12%.

Malgré ces efforts considérables, il importe d'indiquer qu'à ce rythme le taux de desserte risque de stagner au regard de la croissance démographique. Selon les dernières données démographiques, en moyenne 440.000 ménages s'ajoutent chaque année à la demande existante. Aussi, le développement tel que préconisé dans le Plan Directeur d'Industrialisation et l'installation en cours des zones économiques spéciales, la demande d'électricité est appelée à croître à un rythme très rapide que l'offre actuelle et future.

Graphique 7.3 Expansion énergétique d'ici 2030



■ Hydroélectricité ■ Photovoltaïque ■ Thermique

L'électrification des milieux ruraux et semi-urbains : facteur de lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité





La RDC a encore un faible taux d'accès à l'électricité avec des fortes inégalités entre le milieu urbain et le milieu rural. En moyenne, seuls 26,4 % de la population ont un accès à l'électricité à la maison. Ce taux prend aussi en compte des initiatives privées. En ne considérant que les ménages couverts par la SNEL qui assure le quasi-monopole, seuls 16% des ménages sont desservis. De même, l'offre de l'électricité se concentre essentiellement dans le milieu urbain. Si 35 % de la population urbaine ont accès à l'électricité (59,5 % dans la province de Kinshasa), seuls 1% des ménages ruraux ont un raccordement à un réseau électrique.

Offrir des services énergétiques en milieu péri-urbain et rural constitue un réel défi pour la RDC. Bénéficiant d'un potentiel énorme, diversifié et reparté sur l'ensemble du territoire national, le Gouvernement a pris l'option de mettre en place des solutions adaptées et ciblées. Des Plans Locaux d'Electrification ont été élaborés pour chacun des

145 territoires du pays. Ces plans définissent les options technologiques les plus efficaces après avoir estimé le potentiel énergétique de chaque territoire. Les projets réalisés en 2022 sur la base de ces orientations technologiques ont permis de confirmer la pertinence de la solution photovoltaïque pour électrifier à moindre coût les territoires enclavés dans des délais d'exécution maîtrisés, malgré les innombrables défis logistiques rencontrés. Preuve que des changements significatifs, en termes d'accès à l'électricité, peuvent se produire à moindre coût et en un temps record.

S'appuyant sur son Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), l'ANSER a réalisé en 2022 plusieurs projets de construction des minicentrales et d'autres projets visant à accroître l'offre de l'électricité dans les zones rurales et périurbaines. Globalement, 12 MW de capacité sont en cours d'installation et devront finir avant le troisième trimestre 2023 dont plus de 75% en photovoltaïque. C'est



inédit dans le contexte de la RDC, traditionnellement ancrée sur l'hydroélectricité. Cette offre profite à environ 2 millions de personnes, dans plus de 18 territoires, suivant une approche décentralisée et plus de 50 km de routes ont été éclairés dans les différentes entités locales.

Toutefois, il faut noter que, le marché de l'énergie est naissant en RDC. Il mérite fondamentalement des actions pour soutenir sa consolidation et promouvoir sa croissance. En outre, le pouvoir d'achat des populations en RDC est parmi les plus faibles de la région de l'Afrique centrale, rendant son marché risqué pour les investisseurs. A cela s'ajoute un contexte pays caractérisé par une histoire créditée de multiples feuillets d'instabilité politique, les conflits armés dans certaines régions et un cadre institutionnel et règlementaire peu incitatif, affectant le niveau d'investissements dans le secteur. Conscient de ces réalités, le Gouvernement

de la RDC a créé en 2020 un Fonds de subsides, le Fonds Mwindi (FM). Le FM a pour mission principale de contribuer à la réduction de l'écart entre le taux d'électrification actuel, estimé à 16%, et le taux de 30% visés par le Gouvernement à l'horizon 2025.

Le Fonds Mwindi constitue ainsi un outil de « derisking » (la subvention Mwindi), qui permet de réduire le risque perçu par les investisseurs, tout en facilitant l'accès aux produits et services énergétiques aux ménages à faibles revenus. Aussi le FM, joue-t-il, un rôle catalytique, en stimulant à la fois l'offre et la demande sur le marché. Des estimations sérieuses montrent que l'incitation directe du programme intermédiaire Fonds Mwindi, lancé en 2022, devra permettre à plus de 25.000 ménages supplémentaires d'accéder à une gamme variée d'offres des entreprises privées dans 49 territoires de la RDC.

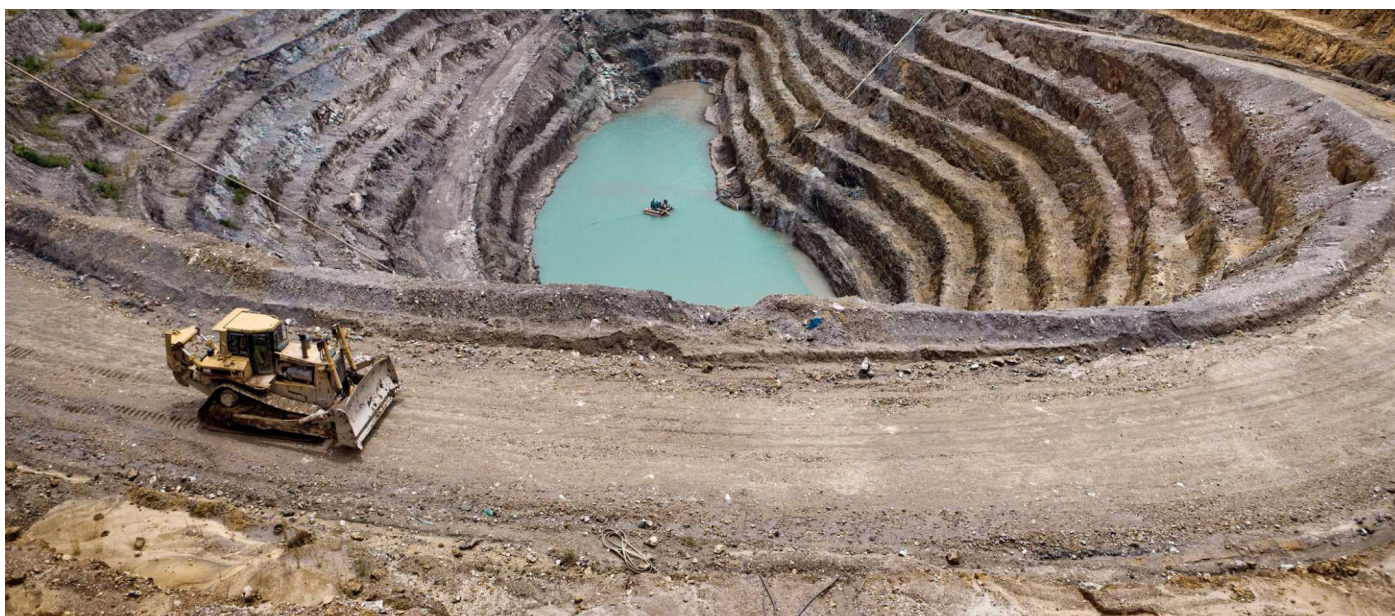


**8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE**



**OBJECTIF 8.
PROMOUVOIR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SOU-
TENUE, PARTAGÉE ET DURABLE, LE PLEIN EMPLOI
PRODUCTIF ET UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOUS**

Une croissance économique qui dépend essentiellement des ressources naturelles

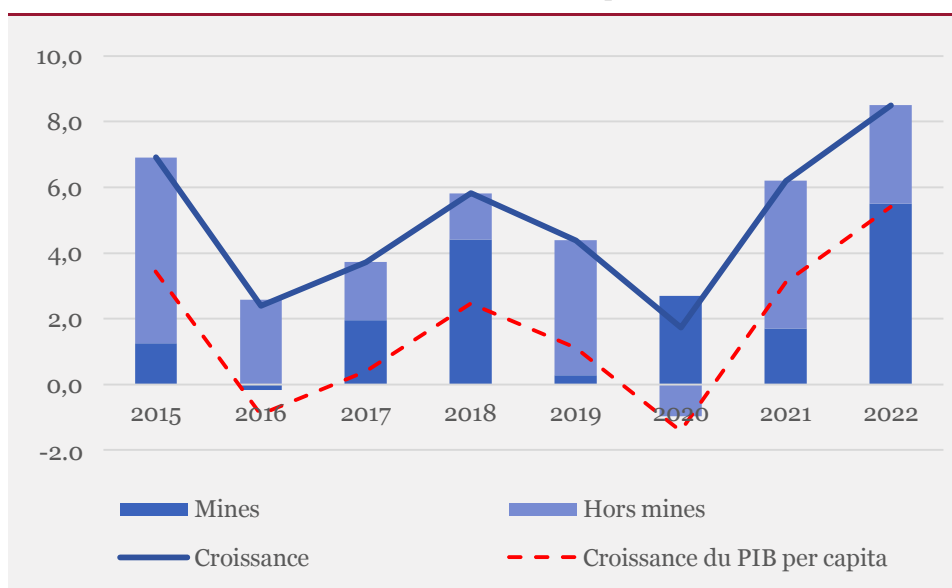


La croissance du PIB a été, en 2022, la plus élevée depuis le lancement de l'Agenda 2030 soit 8,5%, avec comme corollaire une variation également importante du PIB per capita (5,4%). La reprise de la demande mondiale a stimulé davantage le secteur minier, avec des exportations encore plus importantes. Couplé notamment à la hausse des prix mondiaux des matières de base imputable à la guerre russo-ukrainienne, le secteur minier

a apporté une contribution non négligeable de l'ordre de 5,5 points de pourcentage dans la croissance totale.

En des termes différents, les ressources naturelles demeurent encore la principale source de richesse en RDC, en dépit de toutes ses conséquences négatives. L'essentiel de l'investissement se dirige vers ce secteur.

Graphique 8.1 Evolution de la croissance économique



Source : OCDD, à partir des données de la BCC



L'emploi des jeunes constitue un réel défi pour une croissance inclusive

L'emploi constitue un réel problème, particulièrement pour la jeunesse. Au sens du BIT, le taux de chômage s'est établi à 5,1% pour toute la population active en 2021. Ce taux augmente à 9,4% pour la population jeune (15-24 ans). Cette jeunesse en pâtit davantage parce que la durée de chômage est encore plus longue : le taux de chômage de longue durée est de 61,8%. Cette jeunesse a près de 14 fois moins de chance d'accéder à l'emploi que la population adulte (OCDD, 2022).

Pour répondre à ce défi, le Gouvernement a élaboré un *Rapport national sur l'emploi des jeunes en RDC* en 2021, question de mieux comprendre et de prendre en charge les défis auxquels la jeunesse est confrontée sur le marché du travail. Concomitamment, plusieurs programmes sont en cours dans le sens de booster l'emploi des jeunes, entre autres : le Programme emploi diplômé, le Projet d'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agrobusiness, le Programme sur les techniques de recherche d'emploi, le Programme d'orientation professionnelle en milieu scolaire, etc. Plus singulièrement, la RDC a signé en novembre 2021 son Programme Pays pour le Travail (PPTD), pour la période 2021-2024. Le PPTD est un cadre fédérateur des efforts de promotion du travail décent au niveau national. Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PPTD, le Ministère du Travail a pris un arrêté de mise en place du comité de suivi de ce cadre. Ce comité a pour objectif d'assurer le suivi de la mise en œuvre des actions visant à

l'atteinte de l'ODD 8 à travers les quatre piliers du travail décent, à savoir : l'emploi, la protection sociale, le dialogue social et les normes internationales du travail.

Depuis septembre 2021, l'OIT a soutenu la mise en place au sein de l'Assemblée nationale, d'une sous-commission « Emploi et Formation Professionnelle » composée de 20 députés nationaux. Cette sous-commission contribue, au sein du Parlement, à veiller sur la cohérence des politiques, faciliter la mise en œuvre de l'agenda du travail décent, assurer la ratification des conventions et mobiliser plus de ressources du budget national pour la promotion du travail décent, notamment l'amélioration de la gouvernance du monde du travail et une coalition pour plus de justice sociale. Aussi, en juillet 2022, l'OIT a assuré le renforcement des capacités des parlementaires (Assemblée nationale et Sénat) qui se sont engagées, à travers une déclaration en faveur de l'agenda du Travail décent dont les 4 piliers doivent devenir une priorité nationale pour soutenir la promotion de l'agenda du travail décent et la justice sociale. Avec le soutien de cette Organisation. Aussi, le pays a-t-il instauré le dialogue social autour des questions de sécurité et santé au travail avec la mise en place d'un comité tripartite de suivi et l'élaboration d'une part d'un profil national et stratégie nationale de sécurité et santé au travail validés par le comité tripartite de pilotage et d'autre part d'un diagnostic et d'une stratégie de prévention des risques professionnels dans le secteur des mines.

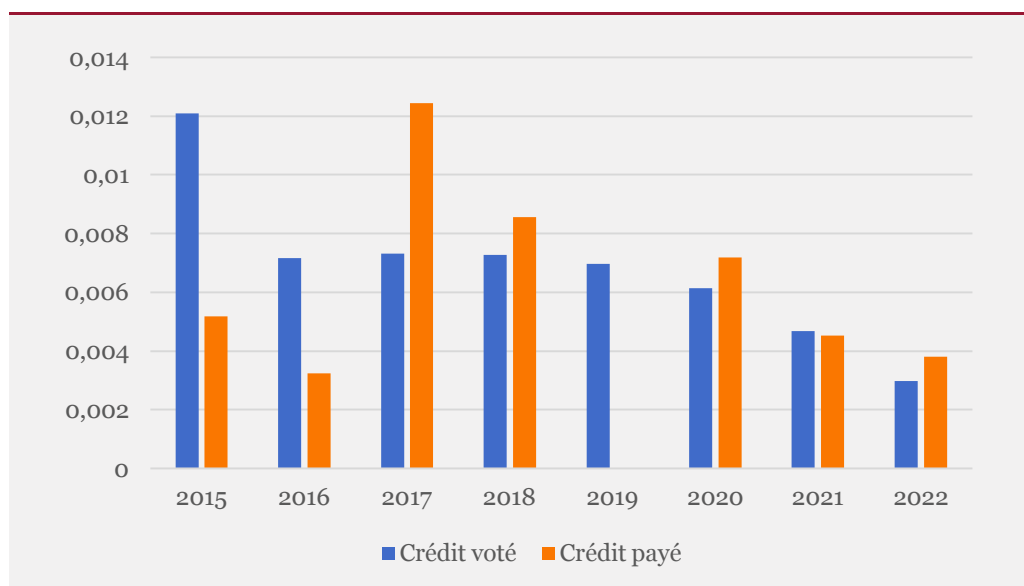


Aussi, le Gouvernement de la RDC a mis à jour le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME). Dans le but d'améliorer la qualité de l'emploi notamment, le gouvernement à travers le Ministère de la Fonction Publique et la collaboration du Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale et l'appui de l'OIT a lancé le recrutement de 2.300 nouveaux inspecteurs et contrôleurs du travail ainsi que des agents administratifs. Dans cette logique, le Gouvernement a adopté des stratégies de communication et de plaidoyer pour l'élimination du travail des enfants dans les mines, via la commission interministérielle chargée de suivi et de remédiation du travail des enfants dans les mines (CISTEMA). Le Gouvernement a également mis en place

et validé le système de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE) pour la maîtrise des données sur le nombre d'enfants impliqués aux mines avec le concours de l'OIT. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place le PDL-145T. Ce qui va créer indirectement des emplois.

En revanche, en dépit de toutes ces avancées, l'inquiétude en ce qui concerne la réponse étatique actuellement est l'étroitesse des dépenses publiées relatives à la lutte contre le chômage. En effet, le graphique 8.2 suggère une baisse tendancielle de l'Etat. De plus, en 2022, l'Etat congolais n'a réservé que 0,00338%.

Graphique 8.2 Evolution des dépenses de lutte contre le chômage



Source : OCDD, à partir des Etats de suivi budgétaire

La formation et l'alphabétisation comme outils de préparation professionnelle et d'insertion dans le marché de travail

La RDC organise, par le canal du Ministère de la Formation Professionnelle et des Métiers et du Ministère de l'Action Sociale, Actions Humanitaires, Solidarité Nationale, trois offres distinctes de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Il s'agit d'un processus de rattrapage scolaire du niveau primaire avec la visée du passage de l'ENAFEP, des programmes d'alphabétisation destinés aux adultes ou aux adolescents, intégrant des notions relatives aux métiers ou pas. Ce rattrapage est de longue durée ou plus court en

prévention des conflits. Enfin, l'apprentissage professionnel est destiné aux plus de 15 ans et vise l'acquisition de compétences professionnelles.

Cette offre est de plus en plus en augmentation. En effet, les centres d'alphabétisation sont passés de 3.629 en 2015 à 4.826 en 2020, ceux de rattrapage de 2.702 à 6.165 et ceux d'apprentissage de 3.282 à 5.148 pour la même période. Aujourd'hui, ces centres accueillent plus de 1,3 millions



d'apprenants contre 500.000 en 2015. En dépit de cette augmentation, l'offre demeure encore non paritaire en termes de genre et essentiellement privée. En outre, il se constate une couverture spatialement inégale, des conduits d'accueil précaires et un encadrement qualitativement insuffisant : environ 9 éducateurs sur 10 ont le niveau académique attendu mais tous n'ont pas un diplôme spécifique à l'enseignement.

Dans le souci de concilier l'offre émanant de la formation professionnelle et la demande, le gouvernement de la RDC a également inscrit la méthodologie STED, avec le concours de l'OIT, dans son programme comme outils d'anticipation sur les besoins en compétences, une étude d'identification des besoins en compétences et métiers y afférents a été réalisée pour le secteur agricole, des métiers ont été retenus et une revue du curricula pour école nationale de développement rurale ENDR est en cours de réalisation.

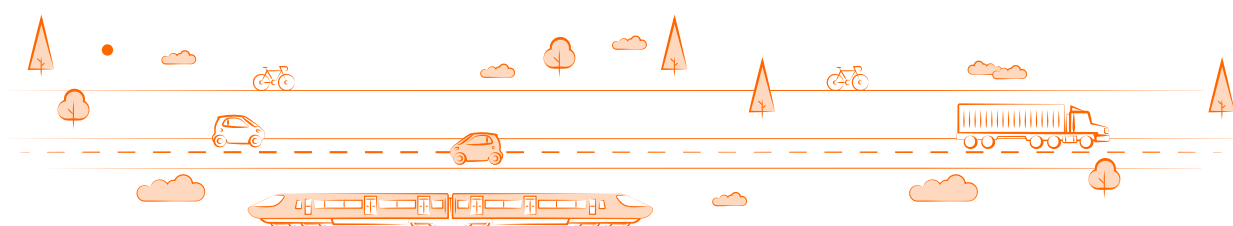


9 **INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE**



**OBJECTIF 9.
BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE,
PROMOUVOIR UNE INDUSTRIALISATION DURABLE
QUI PROFITE À TOUS ET ENCOURAGER L'INNOVATION**

Les routes de déserte agricole comme moteur de développement local



Le pays dispose de **58 129 km** de routes d'intérêt général



Depuis 2019, plus de **308 km** de routes ont été construites et **997 autres km** devront être livrés d'ici 2024



A terme, le stock de route devra dépasser **6000 km** contre **5065 km** actuellement.

Pour un pays aussi grand en termes de superficie comme la RDC, la réhabilitation des infrastructures de transport endommagées reste une priorité. Une meilleure connectivité peut raviver l'activité économique et stimuler la croissance économique ; condition nécessaire pour sortir des millions des congolais de la pauvreté et de la vulnérabilité. Le pays dispose de 58.129 km de routes d'intérêt général qui relient les chefs-lieux des provinces ; de 86.871 km de routes de desserte agricole ; et de 7.400 km de voiries urbaines. Seuls 5.065 km de routes sont revêtus, soit moins de 3 % du réseau. Parmi les routes d'intérêt général, 64 % sont jugées en mauvais état. Ces routes, non revêtues et en mauvais état, résistent mal aux pluies abondantes dans le pays.

Essentielles pour le développement local et la lutte contre la pauvreté, les routes de desserte agricole, non revêtues dans leur totalité, sont généralement impraticables pendant une longue période de l'année correspondant à la saison des pluies (au moins 9 mois). En conséquence, la production agricole a considérablement diminué et l'exportation des produits agricoles s'est estompée. En milieu rural principalement, l'agriculture s'est essentiellement tournée vers l'autosubsistance. Cette situation a entraîné une augmentation des importations des produits agricoles de base (riz, maïs, sucre, poissons et autres) avec des coûts élevés inaccessibles à des populations pauvres, entraînant ainsi une

augmentation des cas de sous-alimentation et de malnutrition, y compris dans plusieurs zones agricoles du pays.

Pour désenclaver plusieurs régions et relancer les activités agricoles, en reliant les producteurs, principalement les petits producteurs agricoles et le marché, le Gouvernement, dans le cadre du PDL-145T, a lancé les travaux de réhabilitation et entretien de plus de 38.000 km de routes de desserte agricole, y compris plus de 400 ponts et dalots. A terme, ces routes devront permettre de relier les milliers d'entités locales aux marchés. Ce qui permettra d'accroître la production agricole, de vivifier les économies locales et, in fine, de sortir des millions de congolais de la pauvreté et de la vulnérabilité. Ces routes devront aussi permettre de connecter les populations locales aux écoles, centres de santé et aux services publics de l'Etat. Toutefois, étant construites selon la méthode HIMO²², le défi est d'assurer un entretien régulier pour un drainage suffisant.

Au-delà des routes d'entretien agricole, le Gouvernement met aussi en œuvre plusieurs programmes de réhabilitation et de construction des routes d'intérêt national. Depuis 2019, plus de 308 km de routes ont été construites et 997 autres km devront être livrés d'ici 2024. A terme, le stock de route devra dépasser 6000 km contre 5065 km actuellement.

22 Haute Intensité de Main d'Œuvre ; ces routes sont construites manuellement ou avec peu d'intervention mécanique de terrassement, à la différence des routes dites mécanisées, dont le terrassement est plus durable et résistant (mais plus cher également).



L'implémentation des Zones Economiques Spéciales : Pour un développement industriel efficace qui contribue à l'emploi



La dépendance aux ressources naturelles, principalement le cuivre et le cobalt, reste une des caractéristiques principales de l'économie congolaise. Au cours de dix dernières années, les mines et métallurgie représentent 25,5% du PIB. L'exploitation minière a permis au pays d'enregistrer une croissance économique quasi continue de 2002 à 2015 mais avec un faible niveau de transformation et une incidence limitée sur le niveau de vie de la population. Bien que l'Etat tire des ressources des mines, cette dépendance reste nuisible à bien des égards. Au-delà d'être moins intensif en main d'œuvre, la dépendance aux ressources naturelles expose le pays aux instabilités des prix avec des conséquences néfastes sur l'économie et particulièrement sur les plus pauvres.

Ainsi, entre 2016 et 2020, l'économie congolaise a connu une perte de vitesse due essentiellement à la baisse des cours des matières premières. Cette situation est imputable à plusieurs années de destructions des industries du pays. Des années d'instabilité économique et de conflits ont conduit à un amenuisement continu du secteur industriel, principalement de la manufacture. Le nombre d'industries manufacturières est passé de 9.600 en 1960 à seulement 525 industries en 2017.

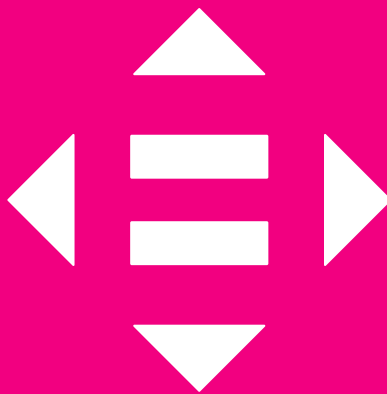


**MINISTÈRE
DE L'INDUSTRIE**

Pour diversifier l'économie et doter le pays d'un tissu industriel dynamique, compétitif, responsable en matière d'environnement et de développement durable fondé sur l'élargissement de la chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois décents en vue de contribuer à l'éclosion d'une économie diversifiée et compétitive, le Gouvernement s'est doté, en avril 2021, d'un Plan Directeur d'industrialisation. Ce plan prévoit la mise en place des six Zones Economiques Spéciales (ZES) à travers le territoire national répartie en six zones industrielles. Une Agence d'opérationnalisation de ces ZES a été mise en place et un portefeuille de 12 projets est en cours de mise en œuvre. Les travaux de génies civils et de génies électriques sont déjà en cours.



10 INÉGALITÉS
RÉDUITES



**OBJECTIF 10.
RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DANS LES
PAYS ET D'UN PAYS À L'AUTRE**

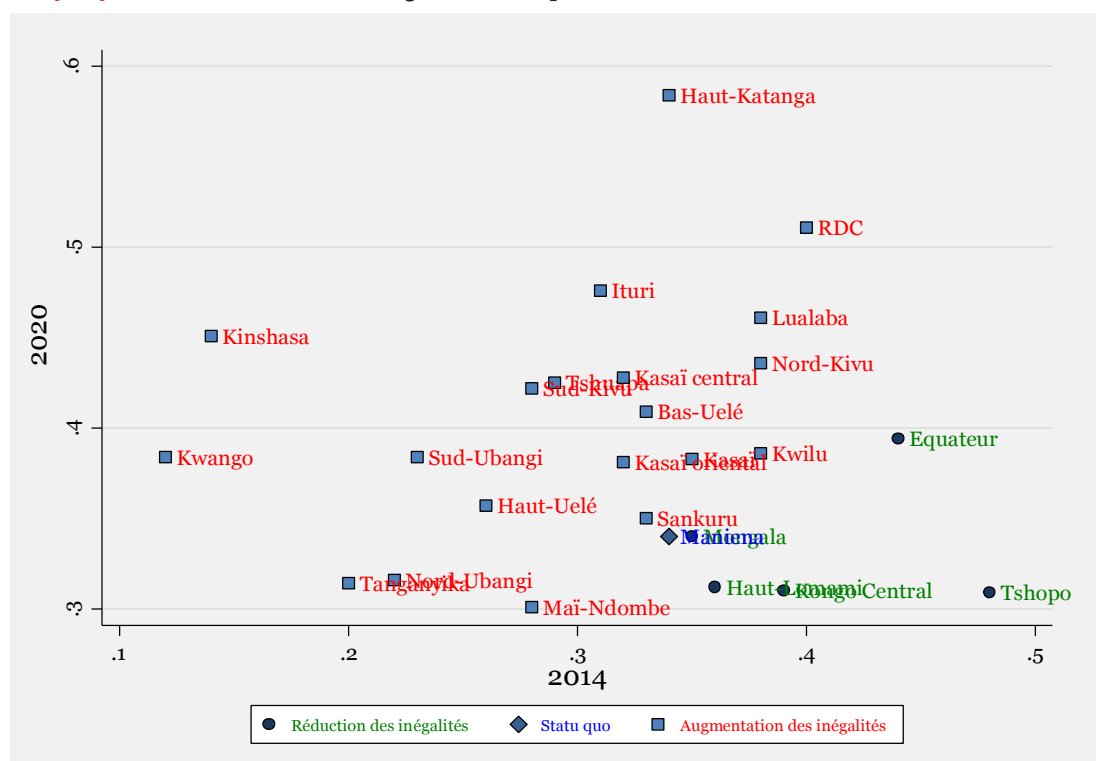
Un déséquilibre territorial qui s'amplifie

Avec un coefficient de Gini de 0,51 en 2020 contre 0,4 en 2014, les inégalités sont en augmentation en RDC. De manière désagrégée, cette augmentation s'observe également au niveau provincial. En effet, 80% des provinces, soit 20 provinces sur les 25 pour lesquelles les données sont disponibles, ont connu une élévation de l'indice. Le Kongo central, l'Equateur, la Mongala et le Haut-Lomami ont connu, quant à eux, une diminution des inégalités. Le Maniema est l'unique province à ne pas connaître un changement.

En dépit de l'augmentation des inégalités inter-provinces

dans la grande majorité, il y a lieu de remarquer que la valeur du coefficient de Gini est de manière générale inférieure à 0,4. En effet, 34,6% des provinces ont un coefficient supérieur au niveau considéré comme élevé. Parmi ces provinces, il y a Haut-Katanga (0,584), Ituri (0,476), Lualaba (0,461), Kinshasa (0,451), Nord-Kivu (0,436), Tshuapa (0,425), Kasai-central (0,428), Sud-Kivu (0,422), et Bas-uelé (0,409). Dans aucune province du pays, l'on observe le niveau le plus faible d'inégalité, c'est-à-dire des valeurs de coefficient de Gini inférieures à 0,25.

Graphique 10.1 Evolution des inégalités inter-provinciales



Source : OCDD, à partir des données d'EDS et EGI-ODD

Réorienter l'aide publique au développement pour plus d'équité territoriale

Plusieurs instruments de la solidarité mondiale pour réduire les inégalités entre pays, et des tentatives de diminution des inégalités dans une certaine mesure à l'intérieur des pays sont encouragés dans le cadre des ODD. Il s'agit notamment des investissements directs étrangers (IDE) et de l'aide publique au développement (APD). En ce qui

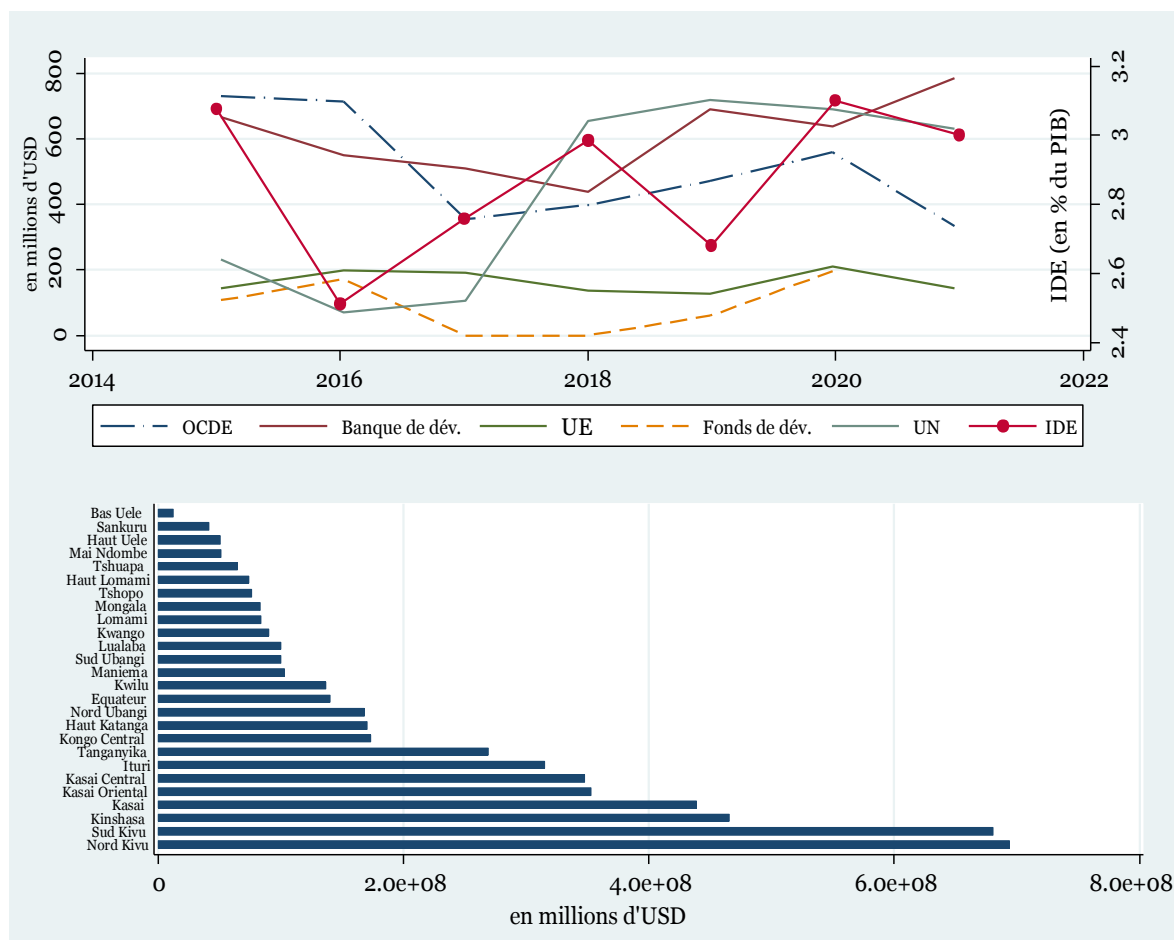
concerne les IDE, ils sont restés très volatiles au cours de la période de l'Agenda 2030. Entre temps, depuis la production du premier VNR, ces IDE sont en diminution. Le rapprochement récent entre le Ministère de l'Industrie et l'ANAPI devraient à terme attirer davantage les IDE, particulièrement dans les zones économiques spéciales.



Par rapport à l'APD, elle est globalement en baisse : le volume est tombé à 1,89 milliards de USD en 2021 contre 2,29 milliards de USD en 2020. En termes de contribution, les apports des banques de développement sont les plus importants en 2021 avec un appui de l'ordre de 784,18 millions d'USD. Le Système des Nations-Unies arrive en deuxième position avec 630,8 millions d'USD. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) occupe le troisième rang en termes de fournisseur d'aide en RDC, en dépit d'une chute brutale en 2016.

Sa contribution a avoisiné 334,25 millions d'USD. L'Union européenne (UE) vient en quatrième position avec une allocation d'aide de l'ordre de 143,22 millions d'USD en 2021. Les contributions des Fonds de développement ont été de 195,4 millions d'USD en 2020 (Graphique 10.2). Ces allocations d'aide ne sont naturellement pas réparties de manière équitable spatialement, comme illustrées dans la partie b du graphique 10.2. Il est clair que les inégalités provinciales sont criantes. Le Nord-Kivu reçoit 55 fois plus d'aide que le Bas-Uele.

Graphique 10.2 Evolution de l'aide par provenance et allocation et des IDE



Source : OCDD, à partir de PGAI et WDI

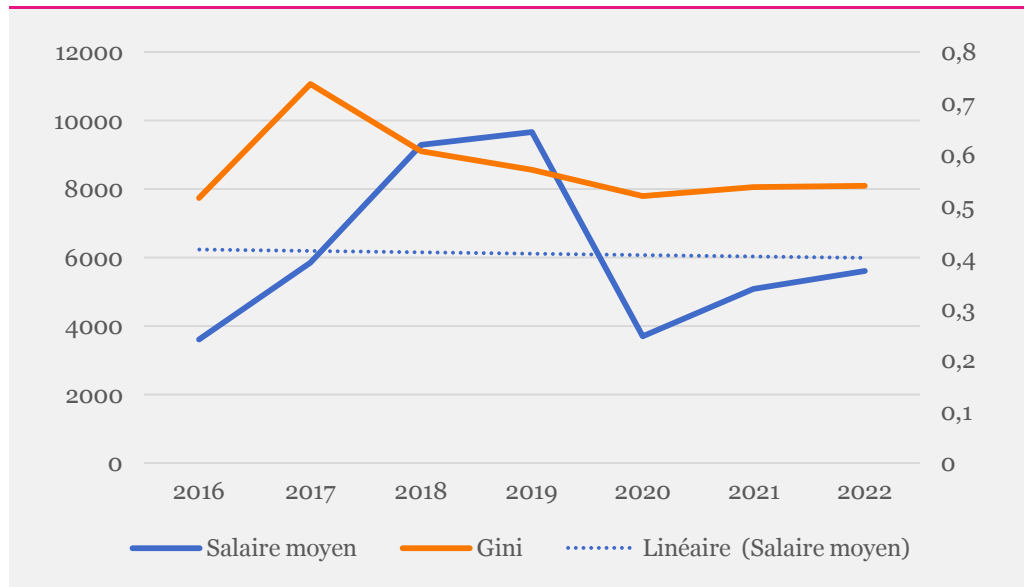
Les inégalités salariales ne cessent de se creuser

De manière générale, les inégalités salariales sont en augmentation. L'écart de rémunérations horaires moyennes entre les hommes et les femmes l'atteste : la rémunération féminine représentait 67% de la rémunération masculine en 2016. Elle est passée à 91% en 2020. En considérant

spécifiquement l'administration publique, il ressort du graphique 10.3 deux messages fondamentaux. Premièrement, le salaire moyen par personne est en diminution de manière générale (échelle de gauche). Spécifiquement, après 2020, on a assisté à une relative augmentation. Deuxième-



Graphique 10.3 Evolution des salaires dans les Ministères



Source : OCDD, à partir des Etats de suivi budgétaire

ment, les inégalités, captées par le coefficient de Gini, suggèrent une baisse de la tension salariale (échelle de droite). Cependant, le niveau des inégalités demeure très élevé avec un coefficient de Gini de loin supérieur à 0,4. Entre 2020 et

2022, cet indice a légèrement connu une augmentation, en passant de 0,52 à 0,54. Malencontreusement, il n'existe aucune politique qui vise de manière spécifique la réduction des inégalités.

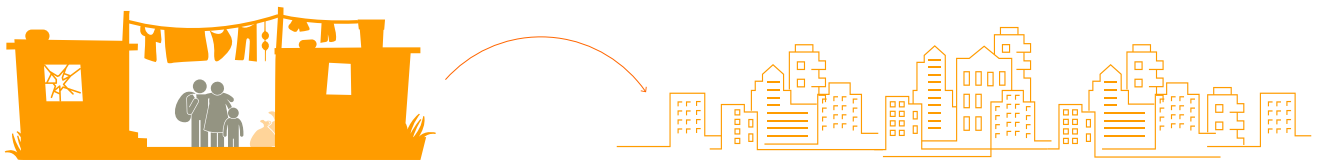


11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



**OBJECTIF 11.
FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES
ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS
À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES**

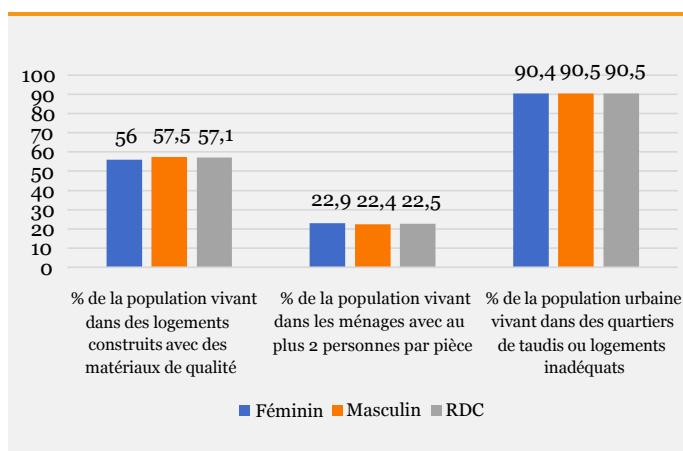
Les taudis sont le résultat d'un exode rural et des constructions anarchiques



Les données récentes montrent que 57,1% de la population urbaine vit dans des logements construits avec des matériaux de qualité et 22,5% vit dans des ménages avec au plus deux personnes par pièce. On estime à 90,5% la proportion urbaine vivant dans des quartiers de taudis ou logements inadéquats. Les différences sont négligeables selon que l'on est un homme ou une femme. A Kinshasa, cette proportion est estimée à 87%. Dans les provinces du Haut Katanga (79%), du Kongo central (83%) et du Lualaba (83,8), un peu plus de huit personnes sur dix vivant dans le milieu urbain habitent dans des quartiers de taudis ou des logements inadéquats (EGI-ODD, 2020).

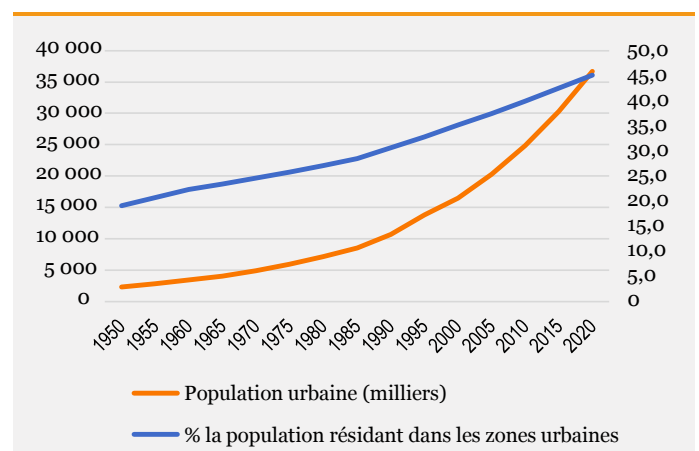
La croissance démographique dans les zones urbaines reste importante, ainsi que le montre le graphique 11.2, entre 2015-2020, selon les données de la Division des statistiques de la population des Nations-Unies, les plus grandes villes présentant une dynamique démographique importante sont : Bukavu (4,59%), Bunia (5,63%), Goma (5,02%), Kananga (4,09%), Kikwit (3,45%), Kinshasa (3,95%), Kisangani (3,72%), Kolwezi (1,55%), Likasi (3%), Lubumbashi (3,89%), Matadi (3,11%), Mbandaka (3,35%), Mbuji-Mayi (4,19%), Tshikapa (4,97%) et Uvira (4,97%).

Graphique 11.1 Présence des taudis



Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD

Graphique 11.2 Evolution de la population urbaine



Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD

Les infrastructures urbaines restent complètement inadéquates

S'agissant des infrastructures de transport, la RDC se distingue par une capacité de réseau important. Ce réseau couvre 16.238 km pour le réseau fluvial, 25 km/1000 km² pour le réseau routier et plus de 4.000 km pour le réseau Ferroviaire. Le réseau aérien dispose de 270 plateformes aéroportuaires. Par ailleurs, le réseau routier représente plus de 90 % du transport des marchandises dans le pays

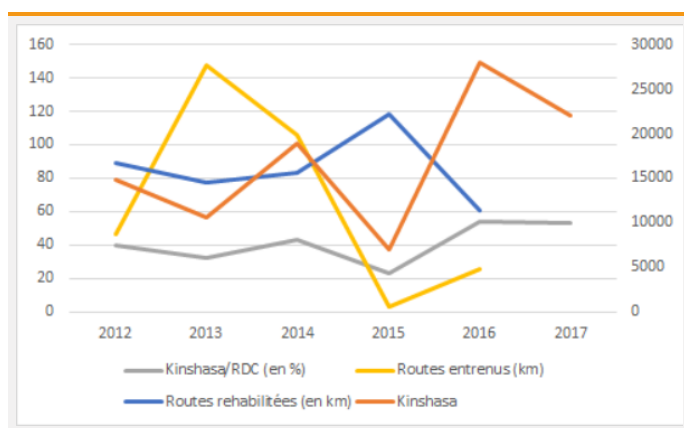
nonobstant une situation de délabrement avancé. En effet, sur 152.400 km de réseau routier, à peine 5.065 km sont revêtus. Comparée aux pays à revenu faible, la densité des routes bitumées de la RDC représente le 1/16ème. World Economic Forum accorde à la RDC la note de 2,1 sur 7. En plus, ce réseau est toujours dessiné selon le modèle colonial de telle manière qu'il est sensé favoriser les exportations des



produits miniers et agricoles. Pour faire face à cette situation, le pays s'est doté d'un programme de développement du secteur routier à l'horizon 2.026. Il vise (i) le désenclavement des régions isolées en assurant la connectivité de tous les chefs-lieux des provinces et des territoires, (ii) la sauvegarde, la consolidation, la réhabilitation ou modernisation des routes, (iii) l'augmentation de la longueur du réseau modernisé de 2.892 km de route bitumée en 2012 à 5.015 km à l'horizon 2.026 et (iv) le maintien en état permanent de praticabilité des routes ouvertes, réhabilitées ou modernisées.

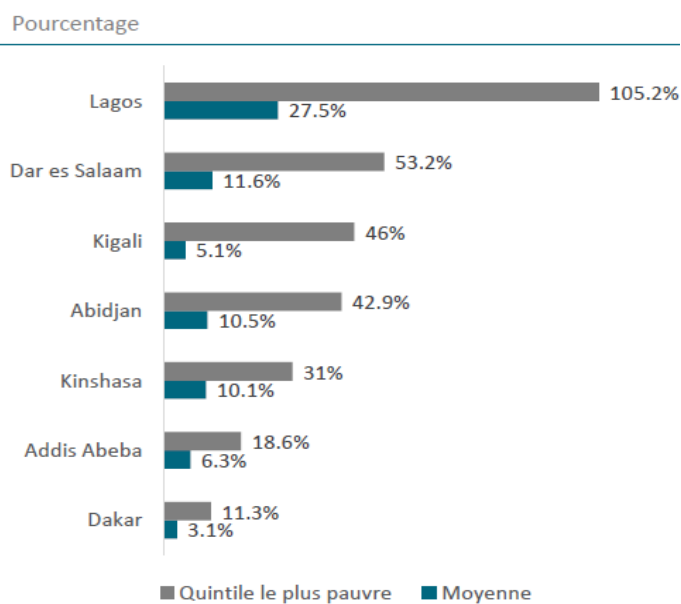
Le réseau routier est également problématique. Dans le milieu urbain, les services de transports collectifs n'opèrent véritablement pas sur base commerciale. Les autorités urbaines sont fortement impliquées dans la détermination des prix. Pour le reste, le marché est responsable de tout. Plus spécifiquement, les autorités publiques interviennent par le canal d'une société de transport public et la définition des prix pour les différents trajets (administration des prix), lesquels ne sont pas toujours respectés par le marché. En effet, étant donné que l'administration publique n'est pas à même de contrôler parfaitement le secteur, les taxis contournent le cadre réglementaire en fixant les prix en fonction de la densité du trafic ou en raccourcissant les trajets pour multiplier les courses afin de maximiser les recettes. Ce qui plombe davantage le budget des ménages. Les coûts de location des véhicules varient d'une ville à une autre. Dans la capitale, le tarif moyen journalier de location varie entre 90–440\$ (Tony Blair Institute for Global Change, 2021). En ce qui concerne le transport public, il y a lieu de faire remarquer qu'il existe le Transco, une société de transport en commun congolaise. Cependant, cette

Graphique 11.3 Evolution de la voirie urbaine



Source : OCDD, à partir des données des annuaires statistiques de l'INS et de la DGI

Graphique 11.4 Part du budget pour 2 déplacements en transport public en 2018



Source : Banque mondiale (2018)



76,9% des congolais ne sont pas satisfaits des services publics de routes.

société publique ne couvre que la ville de Kinshasa à l'exclusion de toutes les grandes villes du pays, excepté deux lignes interurbaines (Kinshasa-Kikwit et Kinshasa-Matadi). En plus, cette société n'a qu'un charroi automobile de près de 500 bus pour une ville de plus de 12 millions de personnes. Au-delà de ces considérations, la part des dépenses de ménages en service de transport dans la structure totale de dépenses de consommation n'est pas anodine. Elle représente 7,7% de l'ensemble des dépenses au courant d'une année selon les données de l'EGI-ODD 2020. Cette part s'accroît pour se situer à 9,7% de l'ensemble du milieu urbain congolais et à 11,6% pour la seule capitale, Kinshasa. Le graphique ci-contre montre que cette ville est parmi les villes où le transport public coûte le plus cher parmi les villes africaines.





Par ailleurs, le transport en commun est rendu encore plus compliqué dans la mesure où l'affaiblissement de l'administration a conduit à la présence des chauffeurs non qualifiés, à la police routière n'ayant pas suffisamment de compétence pour réguler le trafic, à la corruption de cette dernière. Selon les données de l'enquête QUIBB de 2016, 73,1% de la population ne sont pas satisfaits des services publics de transports et 66,9% des congolais ne sont pas satisfaits des services de la police. Au-delà de ces problèmes, il y a lieu de signifier que l'offre d'infrastructures baisse sensiblement : en 2012, il n'y avait que 46,32 km de routes entretenues contre 25,34 en 2017, 89,41 km de routes réhabilitées en 2012 contre 60,75 en 2017. En conséquence, 76,9% des congolais ne sont pas satisfaits des services publics de routes. Couplés à la structure monocentrique de l'espace urbain, les embouteillages caractérisent principalement Kinshasa. La qualité de l'offre de transport public et privé (notamment insécurité avec des kidnappings) étant insuffisante, la population urbaine préfère disposer de sa propre voiture privée. Le graphique 11.3 suggère une augmentation de la demande de voitures à Kinshasa. Le parc automobile est passé de 14.748 véhicules immatriculés en 2012 à 21.971 en 2017, soit une augmentation de l'ordre de 48,98% (échelle de droite). Une autre manière de considérer le problème : en 2012, Kinshasa représentait 39,4% de tous les véhicules immatriculés du pays. En 2017, cette proportion est passée à 53,04%, soit une augmentation de 13,63 en point de pourcentage.

Dans les autres villes, cette situation est de faible ampleur. En effet, elles sont généralement moins denses économiquement et moins développées. Dans ce cadre, il ne s'agit pas des taxis qui circulent essentiellement, mais plutôt des bicyclettes, des motos et dans quelques rares cas, des pirogues, des barges et des baleinières. Le réseau fluvial est do-

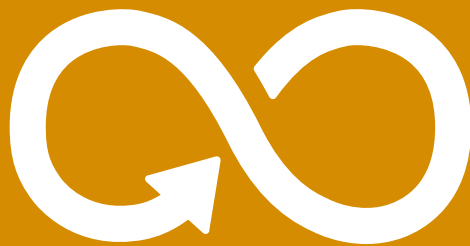
miné par deux unités fluviales, à savoir la baleinière (32% du total) et la barge (21% du total) (Tony Blair Institute for Global Change, 2021). Il est difficile de s'engager dans le transport fluvial, du fait de la dégradation des infrastructures, de la non fiabilité du signalement sur le fleuve Congo qui complique la navigation de nuit.

En ce qui concerne le réseau aérien, la RDC dispose d'une entreprise publique et de plusieurs entreprises privées qui se sont spécialisées dans des segments spécifiques ou des trajets spécifiques. La flotte de la compagnie nationale ne comprend que quatre avions dont deux bombardiers. Elle ne dessert actuellement que le pays et l'Afrique du Sud. La qualité des infrastructures de transport aérien, selon le World Economic Forum, est faible avec la note de 2,8 sur 7 en 2019. La meilleure performance africaine, l'Afrique du Sud, est à 5,5. Le Singapour a le meilleur score mondial avec 6,7. A cause des problèmes notamment de qualité, la compagnie nationale est sur la liste des transporteurs aériens interdits dans l'Union européenne. Par ailleurs, ce réseau est le seul qui soit à même de relier les principales villes du pays. Cependant, le faible développement de ce réseau rend inaccessibles certaines régions ou villes du pays, qui ne sont desservies qu'une fois la semaine (Gbadolite, Isiro, Bumba, Lodja, Lisala, etc.).

Concernant le réseau ferroviaire, ce secteur est géré complètement par l'Etat, via sa Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC). Il y a une carence totale en infrastructures. La qualité de ces infrastructures est notée 1,9 sur 7 en 2019 contre 4 pour le Kenya, meilleure performance africaine et 6,8 pour le Japon, meilleure performance mondiale. Quelques villes seulement du pays sont couvertes par ce réseau. Il s'agit notamment de Kinshasa, Matadi, etc.



12 CONSOMMATION
ET PRODUCTION
RESPONSABLES



**OBJECTIF 12.
ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATION
ET DE PRODUCTION DURABLES**

La gestion des déchets solides et liquides reste problématique, particulièrement dans les grandes villes



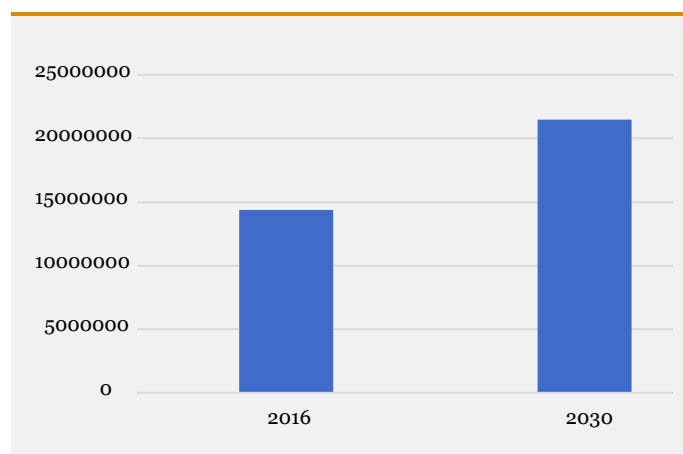
Selon les estimations de la Banque mondiale, en 2016, les déchets générés par municipalités de la RDC dépassaient 14 millions de tonnes l'an. Ce niveau est appelé à augmenter en raison de la croissance économique et démographique. Les estimations indiquent que plus de 21 millions de tonnes de déchets devront être produits par les municipalités congolaises d'ici à 2030²³. Ainsi, comme l'indique le graphique 12.1, Kinshasa et les grandes villes du pays devraient connaître une forte progression du volume de leurs déchets.

Plus ou moins 7.000 tonnes de déchets seraient produites chaque jour dans la ville de Kinshasa, correspondant à 2,6 millions de tonnes de déchets l'an. Ce niveau reste très loin devant les autres capitales africaines. Toutefois, rapportée par habitant, la quantité de déchets générés par un kinois reste en deçà de la moyenne du continent et des plusieurs capitales africaines. Pourtant, seul 10% des déchets sont traités dans des dépotoirs à ciel ouvert. Ce faible taux de collecte et de traitement, avec une quasi-absence de stations de transit ou décharges contrôlées, Kinshasa se trouve dans un état d'insalubrité aiguë.

Cette mauvaise gestion des déchets est à la base de plusieurs

fléaux à travers le pays, principalement dans les grandes agglomérations. A Kinshasa, Lubumbashi, Bukavu et ailleurs, les déchets contaminent les rivières et le fleuve, obstruent les canaux d'évacuation des eaux et provoquent des inondations, propagent des maladies, tuent des animaux et affectent le développement économique, en nuisant notamment au tourisme. La mise en place d'un système de

Graphique 12.1 Déchets municipaux générés en RDC, en tonnes



Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD

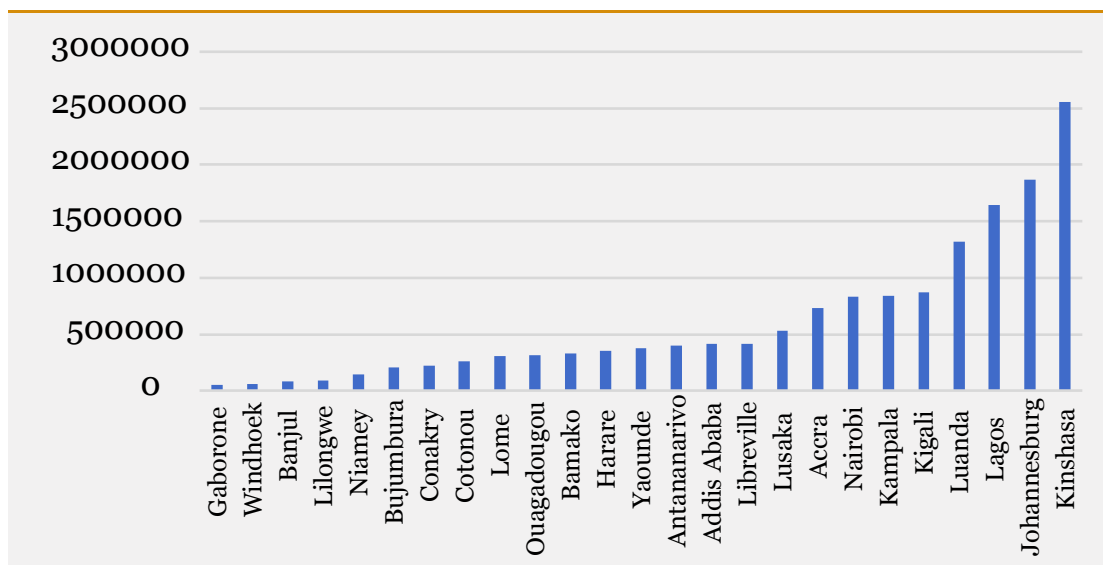
23 Kaza, Silpa, Lisa Yao, Perinaz Bhada-Tata, and Frank Van Woerden. 2018. What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050. Urban Development Series. Washington, DC: World Bank. doi:10.1596/978-1-4648-1329-0. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO



gestion des déchets respectueux de l'environnement doit être considérée comme une urgence et concerne en réalité de nombreux aspects fondamentaux du développement durable. Les études montrent que les investissements dans une gestion durable des déchets se justifient d'un point de vue économique. En effet, les déchets non collectés et mal traités ont des conséquences graves sur la santé et l'environnement, et que ces effets ont un coût plus élevé que celui associé à la mise en place et à l'exploitation des systèmes de collecte et de traitement simples et adaptés.

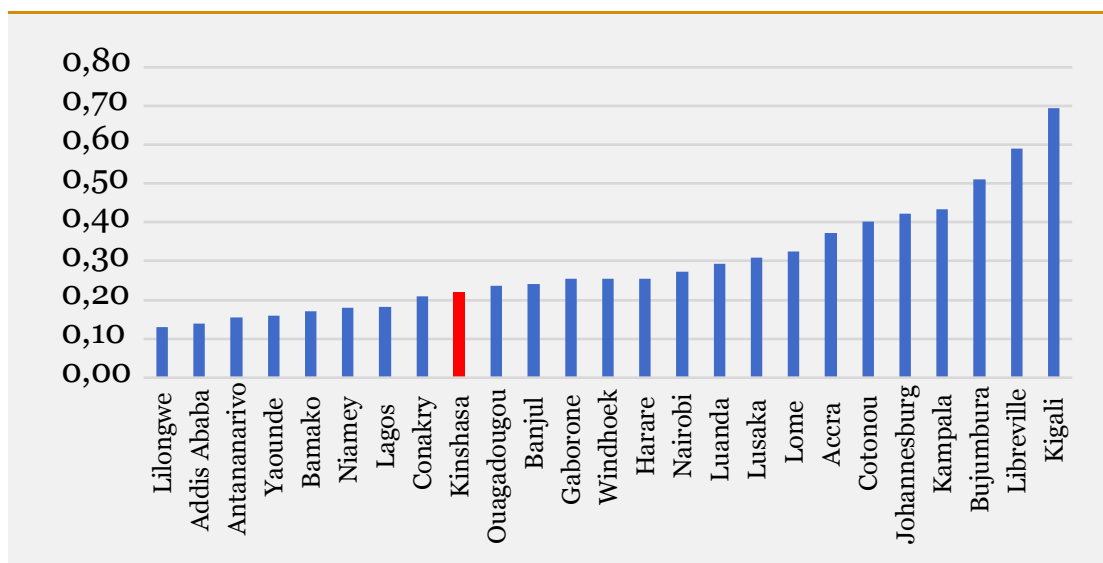
Néanmoins, si le coût de la mise en place et de la maintenance d'un système de gestion des déchets ménagers est inférieur à celui de l'inaction, il n'en demeure pas moins extrêmement lourd et source d'importantes difficultés de financement pour les provinces et ETDs. Selon les estimations de la Banque mondiale, les systèmes de base de gestion des déchets solides couvrant la collecte, le transport et l'élimination sanitaire dans les pays à faible revenu coûtent au minimum 35 dollars par tonne et souvent beaucoup plus. Les dépenses ponctuelles de gestion des déchets les plus

Graphique 12.2 Quantité totale annuelle de dechet générés par an, en tonnes



Source : OCDD, à partir des données de Kaza et al.2018

Graphique 12.3 Quantité totale de dechets générées annuellement par habitant, en tonnes



Source : OCDD, à partir des données de la Banque Mondiale



importantes concernent généralement les investissements dans les infrastructures. La construction des sites d'élimination sanitaire et l'achat d'équipements et de bacs de collecte et d'élimination sont des conditions préalables à l'offre des services cohérents aux résidents. Pour la Ville de Kinshasa, par exemple, il faudra près de 90 millions par an. Ce chiffre représente près de 13% de prévision budgétaire pour 2022

de la ville de Kinshasa. Qui plus est, le processus inachevé de la décentralisation empêche une gestion efficace et appropriée des déchets. Par exemple, les Communes sont timidement impliquées dans la gestion des déchets. Pourtant, dans la majorité des pays, la gestion des déchets est une responsabilité locale, via des politiques de décentralisation.

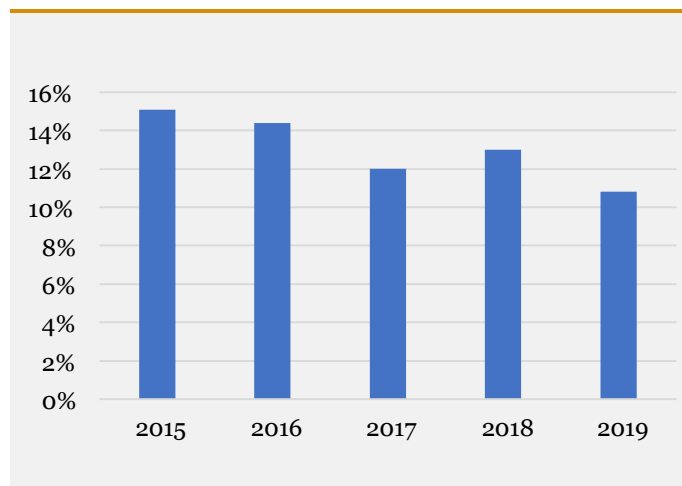
La passation des marchés publics doit privilégier les pratiques durables

Les dépenses publiques constituent un pouvoir d'achat considérable pour les autres agents économiques. Entre 2015 et 2019, les dépenses publiques de la RDC représentent en moyenne 13% du PIB en RDC. Ils ont un impact important sur le développement économique du pays et peuvent jouer un rôle essentiel dans la promotion de la croissance économique inclusive et durable que prône l'Agenda 2030. Utiliser ce levier en procédant à des achats de biens et services plus durables²⁴ peut permettre d'orienter les marchés vers davantage de durabilité, en réduisant les impacts négatifs des activités, tout en générant des bienfaits pour la société et l'environnement. Les instruments communs de durabilité comprennent, entre autres, la prise en compte de passation des marchés respectueuse de l'environnement et socialement responsable des marges préférentielles, du contenu local, des marchés réservés, des compensations, des dispositions dans le droit du travail pour encourager des salaires équitables et des politiques sensibles à la dimension genre. La durabilité peut impliquer des approches innovantes en matière de passation de marchés et l'utilisation de produits ou de fournisseurs spécifiques.

En RDC, les marchés publics sont gérés conformément à la Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux marchés publics. La principale disposition est l'article 23 qui institue l'impact environnemental comme critère d'évaluation des offres. Cette Loi inclut en outre les dimensions sociales et économiques et constitue de fait une grande avancée. Toutefois, la durabilité n'est pas considérée comme un aspect stratégique de l'achat des biens, des services et des tra-

vaux. Elle ne constitue pas aussi une contrainte devant être considérée de façon systématique à la soumission d'une offre mais un simple facteur d'évaluation. Pour soutenir véritablement le processus d'un développement durable, la Loi doit aller au-delà du simple fait de faire des facteurs environnementaux, sociaux et économiques comme des critères de sélection. Elle doit aussi viser à résoudre à la fois des problèmes environnementaux et socio-économiques²⁵. A cet effet, il est crucial de mettre en place des lignes directrices afin de guider l'intégration des principes de durabilité dans les processus d'achats, en s'inspirant notamment de la norme ISO 20400 sur les Achats responsables.

Graphique 12.4 Dépenses publiques, % du PIB



Source : OCDD, à partir des données d'EGI-ODD

24 Les marchés publics durables renvoient à un processus par lequel les organisations publiques répondent à leurs besoins en biens, services, travaux et services publics d'une manière qui permet d'obtenir un bon rapport qualité-prix sur l'ensemble du cycle de vie en termes de génération d'avantages non seulement pour l'organisation, mais aussi pour la société et l'économie, tout en réduisant considérablement les impacts négatifs sur l'environnement.

25 Banque Africaine de Développement, (2020), Guide des marchés publics durable, Abidjan, Côte d'Ivoire. Téléchargé sur https://www.afdb.org/sites/default/files/2020/12/18/guide_-_marches_publics_durables.pdf



13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



**OBJECTIF 13.
CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE
LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES
MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le financement constitue la principale contrainte à la mise en œuvre des solutions climatiques



Pour atteindre les objectifs de lutte contre les changements climatiques fixés dans le cadre de l'accord de Paris, la question de financement reste centrale. La COP 26 à Glasgow (Ecosse) a insisté sur le fait que les pays développés doivent tenir leur promesse de mobiliser au moins 100 milliards de dollars de financement climatique par an, en appelant les institutions financières internationales de jouer leur rôle et de travailler pour libérer les milliers de milliards de financements des secteurs privé et public nécessaires pour garantir le zéro net mondial.

Nul doute que le financement reste la principale contrainte dans la lutte contre les changements climatiques, principalement pour les pays pauvres, comme ceux d'Afrique subsaharienne. N'ayant pas de ressources intérieures suffisantes, ces pays s'appuient essentiellement sur les flux financiers internationaux fournis par les pays développés ou d'autres fonds multilatéraux pour lutter contre les changements climatiques. Malheureusement ces ressources restent encore très insuffisantes. Entre 2003 et 2020, conformément aux données cumulatives de Climate Funds Update relatives aux promesses des dons, aux dépôts et aux approbations des projets effectués par les fonds multilatéraux de lutte contre le changement climatique, l'Afrique n'a réussi que 2 milliards de USD, dont plus de la moitié a servi à financer l'adaptation aux changements climatiques. L'ensemble des

ressources perçues par la RDC, premier pays bénéficiaire en Afrique subsaharienne, ne s'élèvent qu'à 245,7 millions de USD au cours de 20 dernières années. La quasi-totalité de ces ressources (94%) ne finance que la mitigation, principalement dans le cadre du processus REDD. De par leurs spécificités, les ressources ne sont que compensatoires aux efforts du pays de préserver les forêts et nullement, découlant du principe pollueur-payeur et non un transfert des ressources pour aider les pays à lutter et à s'adapter contre les effets négatifs des changements climatiques. En somme, la RDC n'a reçu que 13 millions de USD pour l'adaptation aux changements climatiques, soit 1,3% de l'ensemble des ressources y relatives à destination de l'Afrique depuis 2003.

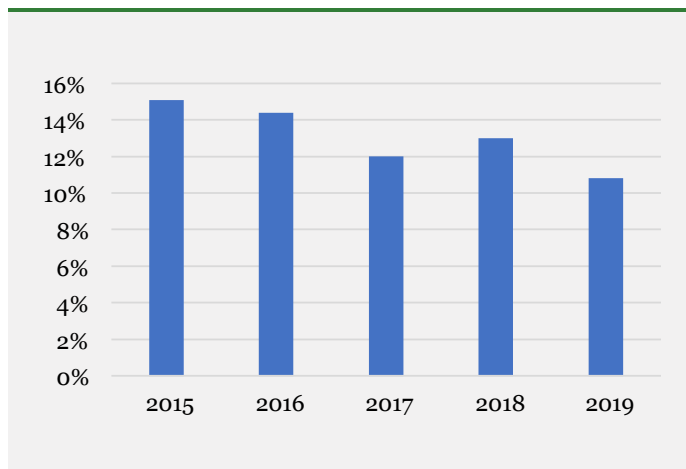
Comme le montre la figure ci-dessus, hormis l'Afrique du Sud et la RDC, l'adaptation constitue le premier poste suivi de la mitigation ou l'atténuation pour tous les autres pays faisant partie des dix premiers bénéficiaires des ressources climatiques en Afrique. Pourtant, au-delà de la sauvegarde ou du renouvellement des ressources forestières, objectif principal du financement REDD, la RDC manifeste des besoins urgents en termes d'adaptation, tel qu'il ressort de ses deux CDN soumises en 2015 et 2021. En effet, l'indice ND-GAIN²⁶ place la RDC au 5e rang mondial des pays les plus vulnérables aux changements climatiques vis-à-vis de leur capacité d'adaptation²⁷. En

26 Les marchés publics durables renvoient à un processus par lequel les organisations publiques répondent à leurs besoins en biens, services, travaux et services publics d'une manière qui permet d'obtenir un bon rapport qualité-prix sur l'ensemble du cycle de vie en termes de génération d'avantages non seulement pour l'organisation, mais aussi pour la société et l'économie, tout en réduisant considérablement les impacts négatifs sur l'environnement.

27 Banque Africaine de Développement, (2020), Guide des marchés publics durable, Abidjan, Côte d'Ivoire. Téléchargé sur https://www.afdb.org/sites/default/files/2020/12/18/guide_-_marches_publics_durables.pdf



Graphique 13.1 Fonds climatiques à destination de l'Afrique entre 2003-2020 (en millions de USD)

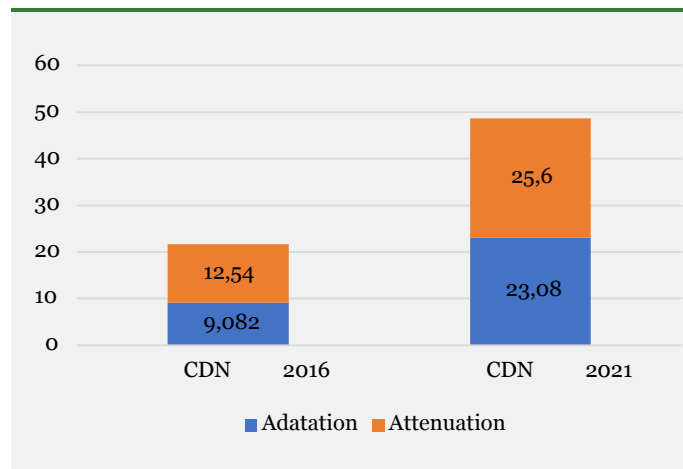


Source : OCDD, à partir des données de climate fund

outre, la cartographie établie par le Programme national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) ressort la vulnérabilité de la RDC face aux impacts des changements climatiques. Elle révèle d'énormes préoccupations en matière d'agriculture, de ressources en eau et de zones côtières, qui induisent une forte vulnérabilité dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la santé.

Cette insuffisance des ressources constitue une des principales contraintes pour la RDC à réaliser ses engagements climatiques contenues dans sa première CDN et sa CDN révisée. Dans le cadre de la première CDN de 2015, le budget total pour permettre à la RDC de tenir ses engagements de réduction des émissions de GES était de 21,6 milliards

Graphique 13.2 Besoin de financement du CDN 2016 et CDN 2021 (en milliards de USD)



Source : OCDD, à partir des données du Ministère de l'environnement

de USD, représentant 9,08 milliards pour les actions liées à l'adaptation et 12,54 milliards pour l'atténuation ou mitigation. Par manque de ressources idoines, dû principalement à la non tenue des engagements pris par les pays développés dans le cadre de l'accord de Paris, il est sûr que, malgré l'absence d'un bilan, le pays n'a pas pu réaliser sa première CDN. Dans le cadre de la CDN révisée, il est crucial que des actions d'urgence soient de mise pour mobiliser davantage de ressources pour faire face aux ambitions accrues du pays. En effet, la RDC s'est engagée à réduire de 21% ses émissions de GES d'ici 2030. Le budget y relatif se chiffre à plus de 48 milliards de USD, soit 23 milliards pour l'adaptation et 26 milliards pour l'atténuation ou mitigation.

La RDC : actrice principale dans la lutte contre les changements climatiques mais ne profite pas des gains y afférents

Organisée à Paris en 2015, la COP 21 a constitué une des étapes déterminantes dans l'effort mondial afin de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius, de préférence à 1,5 degré Celsius, par rapport au niveau préindustriel. En effet, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la CC-NUCC, un accord contraignant, communément appelé accord de Paris, a été adopté par 196 pays en vue d'entreprendre des efforts ambitieux pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets. Dans le cadre de l'Accord de Paris, chaque pays a accepté de communiquer ou de mettre à jour ses objectifs de réduction des émissions - sa contribution déterminée

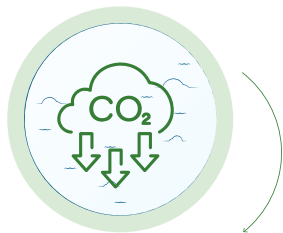
au niveau national (CDN) - tous les cinq ans pour refléter son ambition la plus élevée possible et une progression dans le temps. Ces objectifs définissent dans quelle mesure les pays prévoient de réduire les émissions dans l'ensemble de leur économie et/ou dans des secteurs spécifiques.

La vision de la RDC en matière de lutte contre les changements climatiques est de promouvoir une économie verte, résiliente et à faible émission de carbone en gérant rationnellement et durablement ses importantes ressources naturelles afin de garantir l'équilibre écologique et le bien-être social, économique, culturel et environnemental de





sa population. C'est dans cette perspective que le pays s'est résolument engagé à prendre des mesures urgentes pour atténuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et s'adapter aux effets des changements climatiques, conformément à l'article 4 de l'Accord de Paris, en soumettant en 2015 sa CDN initiale. Cette dernière vise à réduire les émissions de GES de 17% d'ici à 2030, avec des actions clés dans les secteurs des forêts, de l'agriculture et de l'énergie.



Dans sa CDN révisée, la RDC fixe ses ambitions de réduire ses émissions de **plus de 21 % d'ici 2030**, en fonction des financements internationaux.

Cinq ans après la soumission de sa première CDN, la RDC a soumis sa CDN révisée lors de la COP26 organisé à Ecosse. Cette dernière représente une évaluation plus détaillée des mesures d'atténuation et d'adaptation en RDC, fondée sur une collecte de données améliorée, une couverture plus étendue des secteurs énergie, AFAT (Agriculture, Foresterie et autres Affectations des Terres) et déchet, une

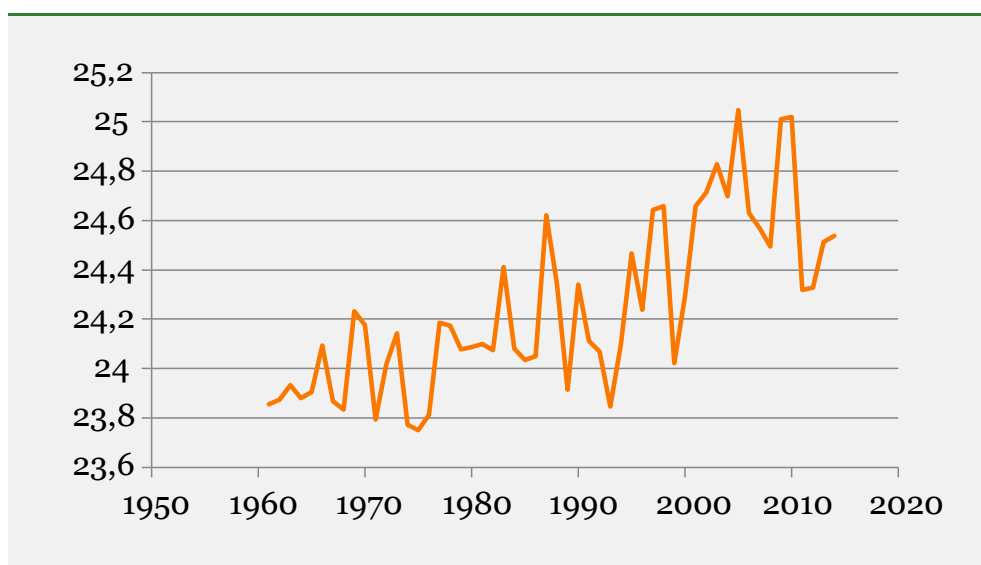
analyse technique approfondie et un engagement étendu des parties prenantes et des objectifs plus ambitieux en termes de réduction d'émission des GES. Dans sa CDN révisée, la RDC fixe ses ambitions de réduire ses émissions de plus de 21 % d'ici 2030, en fonction des financements internationaux. La majorité des émissions à réduire proviendra des secteurs forêt, agriculture, énergie et déchets.

Toutefois, il est crucial de noter qu'au cours des cinq ans de la mise en œuvre de la première CDN, la RDC n'a conduit aucune évaluation ou revue tant à mi-parcours qu'au terme. En effet, aucune information ne permet de dégager un bilan de la mise en œuvre de la première CDN, ni en termes de réduction des émissions ni en termes de financement. De ce fait, couplé à un déficit criant des données à jour et fiables, la révision du CDN ne s'est fondée sur aucune évidence pouvant permettre de conduire les ambitions à la hausse, comme tel est le cas, ou à la baisse. Il est donc urgent et extrêmement important que le pays renforce sa capacité en termes de collecte des données et informations climatiques sans laquelle les efforts fournis ou à fournir ne se fonderont sur aucune évidence.

Par ailleurs, le pays devra aussi faire face à la nécessité de la prise en compte des changements climatiques dans son cadre programmatique au niveau national que provincial et local. Il est vrai que le PNSD considère la question environnementale et climatique dans son pilier 5. Ce pilier se fonde sur les activités qui garantissent la durabilité de développe-



Graphique 13.3 Température moyenne de la RDC



Source : OCDD, à partir des données de Climate Change Knowledge Portal de la Banque Mondiale

ment notamment celles qui contribuent à l'atténuation des effets des changements climatiques ainsi qu'à l'adaptation aux effets de ces changements déjà présents (inondations, érosions, glissements de terrain, chaleurs, sécheresse...). Mais, au-delà de l'absence des informations fiables et à jour, le PNSD ne fonde pas son action sur une compréhension et une comptabilisation suffisantes des compromis et synergies entre les changements climatiques et les autres secteurs. Cela a pour risque d'entraîner des politiques incohérentes et à des résultats et des tendances divergentes au niveau des objectifs généraux de développement.

En outre, avec la révision du CDN en 2021, le PNSD, ayant

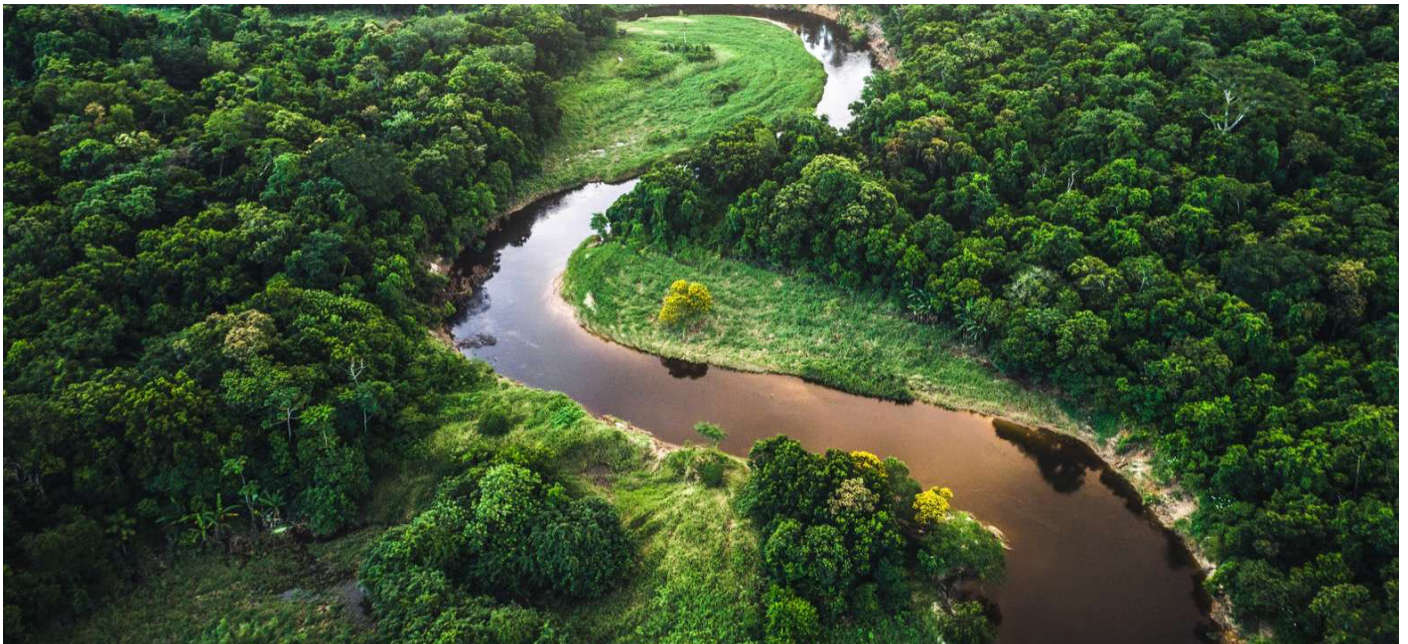
été élaboré sur la base d'un objectif de réduction des émissions de 17%, devient inadapté. Aussi, étant multipartites, les solutions pour lutter contre les changements climatiques, la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination intersectorielle, la mobilisation et l'implication du secteur privé et d'autres partenaires sont primordiales. Cela permettra non seulement d'impliquer toutes les parties prenantes mais aussi de renforcer le système national de Mesure, Notification et Vérification (MRV) afin de rendre compte des efforts de réduction des émissions de GES et la mise en place d'un mécanisme d'information et de sensibilisation de différentes couches de la communauté nationale sur les enjeux et opportunités de l'action climatique.





**OBJECTIF 14.
CONSERVER ET EXPLOITER DE MANIÈRE DURABLE
LES OCÉANS, LES MERS ET LES RESSOURCES
MARINES AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

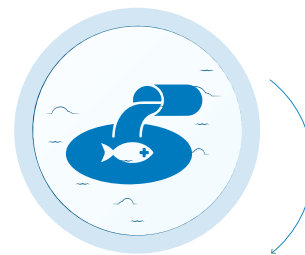
La pollution marine est considérée comme un problème urgent



La RDC regorge d'importantes potentialités en ressources en eau et en écosystèmes aquatiques dont la gestion, la protection et la mise en valeur sont tributaires de nouveaux défis qu'impose le développement durable. Le pays regorge un réseau hydrographique très large composé de trois bassins, à savoir : bassin du fleuve Congo, bassin du fleuve Shiloango et bassin du fleuve Nil. Ces trois bassins parsèment environ 98% de la superficie du pays et regorgent un important potentiel halieutique. La conservation et l'exploitation durable des ressources halieutiques nécessitent la mise en place de stratégies et programmes de gestion efficace pour lutter contre la surpêche et la pollution des eaux.

Les données sur la qualité de l'eau sont rares, voire inexistantes en RDC. Il n'existe aucun programme national de contrôle de la qualité de l'eau. Les études sur la qualité de l'eau, souterraine et de surface, sont pour la plupart entreprises de façon ponctuelle. Toutefois, au niveau macro, se basant sur des études ponctuelles et universitaires, la qualité des eaux intérieures de la RDC peut être considérée comme relativement bonne. Selon PNUE, l'inaccessibilité d'une grande partie du territoire national, bien que nuisible sur le plan économique et social, a permis de sauvegarder la qualité de l'eau du fait de la faible activité de l'homme. De même, la faible industrialisation du pays et de l'utilisation minimale de moyens agrochimiques, les rejets d'effluents industriels et de produits chimiques synthétiques dans l'environnement sont limités. Enfin, le niveau élevé des précipitations et la densité du réseau hydrologique du

pays contribuent à la dilution de la plupart des polluants.



Globalement, la source principale de pollution biologique en RDC est le **rejet direct d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau** ou indirect suite à une infiltration dans les eaux souterraines.

Cela ne veut nullement dire que la pollution de l'eau est absente en RDC. Si au niveau macro la situation peut être jugée globalement satisfaisante, le manque d'infrastructures d'assainissement dans les grandes villes et d'institutions idoines de gestion de l'eau, est à la base de la pollution d'origine biologique et se concentre, la plupart du temps, à certains points sensibles et a des conséquences sanitaires importantes pour une vaste population. Globalement, la source principale de pollution biologique en RDC est le rejet direct d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau ou indirect suite à une infiltration dans les eaux souterraines. Etant donné qu'il n'y existe aucune usine opérationnelle de traitement des eaux usées, y compris à Kinshasa, les eaux usées non traitées sont déchargées par les tuyaux d'évacua-



tion dans les fleuves et les lacs. Les déchets des fosses septiques et des latrines à fosse sont en général directement jetés dans l'environnement, y compris dans les canaux et les étendues d'eau. La pratique de défécation à l'air libre dans les zones périurbaines et rurales est répandue, exposant ainsi les sources d'eau à une contamination potentielle.

Lorsqu'ils existent, les égouts se composent d'un simple système de canalisations qui collectent les flux d'eaux usées non traitées et ceux provenant des eaux de pluies. Par ailleurs, de tels systèmes combinés d'égouts n'existent en général que dans les vieux centres- villes et sont trop délabrés et trop petits pour absorber les écoulements d'eaux usées. Par conséquent, l'étendue de la contamination biologique est donc vastement répandue. Cette situation est flagrante à Kinshasa, où une partie de cours d'eau principaux de la ville, tels que le Gombe et le N'Djili, ne sont plus guère que des égouts à ciel ouvert. De plus, la sédimentation et le déversement des déchets solides s'ajoutent à la pollution en

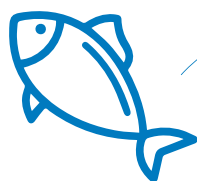
bloquant les ruisseaux et les canaux de drainage. L'inondation des foyers, incluant les installations sanitaires, arrive fréquemment durant la saison des pluies et aggrave le problème.

Par ailleurs, l'accélération de l'exploitation minière hypothèque l'accès à l'eau pour une frange de plus en plus importante de la population. L'une des causes de la dégradation qualitative de cette ressource est directement reliée aux effets de la production minière, de type industriel et artisanal, qui déverse dans l'environnement des substances hautement toxiques pour les écosystèmes et les populations. Les récents événements de la rivière Kasai qui a été contaminée par les déchets miniers d'une entreprise angolaise constitue un cas d'école. Bien que d'origine étrangère, cet incident montre que des mesures idoines doivent être prises pour protéger les eaux des contaminations et, par ricochet, éviter les drames humanitaires.

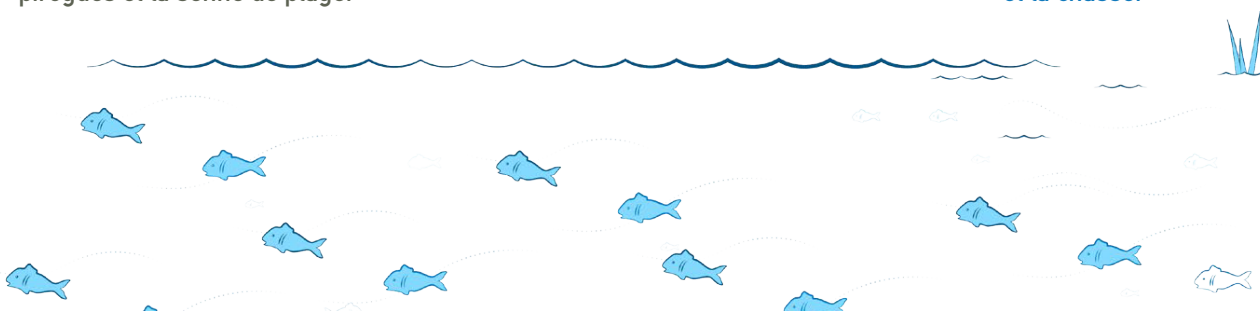
Une gestion inefficace et une réglementation de la pêche anachronique et inadaptée



La quasi-totalité de poissons provient de la **pêche artisanale** qui utilise des pirogues et la senne de plage.



La pêche en RDC est encore régie par le décret du **21 avril 1937 sur la pêche et la chasse**.



Les eaux congolaises sont la source de survie de millions des ménages à travers la pêche, particulièrement les plus pauvres. Elle comprend la pêche maritime, la pêche continentale et l'aquaculture. La production marine provient d'un petit littoral long d'environ 40 km entre l'Angola et la République du Congo. La zone économique exclusive

(ZEE) couvre une superficie estimée à 1.150 km². La pêche joue un rôle important en termes d'emploi, de sécurité alimentaire, de bénéfices sociaux et économiques. La quantité de la capture reste en hausse continue atteignant 238.000 tonnes en 2018 contre un peu moins de 225.000 tonnes en 2010. En raison de la longueur réduite de la côte, les cap-



tures d'origine marine sont modestes et estimées environ à 2% de la production halieutique totale. La quasi-totalité de poissons provient de la pêche artisanale qui utilise des pirogues et la senne de plage. Les sites de débarquement sont multiples et répartis à proximité des zones de production.

La pêche continentale est pratiquée dans les principaux lacs de la vallée du rift située à l'Est du pays et les plans d'eau du bassin du fleuve Congo. Les eaux continentales de la RDC comptent 1.089 espèces. Ces plans d'eau couvrent une superficie de l'ordre de 98 000 km² (FAO, 2018). Le nombre de pêcheurs dans ce sous-secteur est inconnu de même que le parc piroguier. La production totale représentant 96% de la production halieutique nationale. Le 4% restant relève de l'aquaculture²⁸.

A ce jour, plusieurs problèmes qui plombent le secteur doivent être résolus pour promouvoir notamment la pêche industrielle et mettre fin à la surpêche. Il s'agit notamment

du cadre juridique qui est vieux, anachronique et inadapté. La pêche en RDC est encore régie par le décret du 21 avril 1937 sur la pêche et la chasse. Un avant-projet de loi portant organisation de la pêche a été élaboré en 2018 mais son adoption traîne. Si elle est adoptée, cette loi pourrait susciter un impact positif sur la lutte contre la pêche illécite, non déclarée et non réglementée, l'assurance qualité pour protéger la santé des consommateurs des produits de la pêche et de l'aquaculture et leurs dérivés, la création des récifs artificiels et surtout l'instauration d'un total admissible de capture en ce qui concerne les quotas de capture.

Il sied de noter que la RDC a fait le choix de s'aligner sur les principes énoncés dans les instruments internationaux sur la gestion des ressources naturelles en adoptant le code de conduite pour une pêche responsable. La FAO a appuyé le Gouvernement congolais en traduisant ce code en quatre langues nationales pour besoin de vulgarisation et sensibilisation des communautés.

28 <http://www.fao.org/fishery/facp/COD/fr#CountrySector-AddInfo>

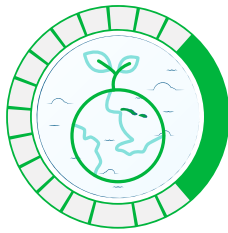




OBJECTIF 15.

**PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES, EN VEIL-
LANT À LES EXPLOITER DE FAÇON DURABLE, GÉRER DURABLEMENT LES
FORÊTS, LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION, ENRAYER ET INVERSER
LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET METTRE FIN À L'AP-
PAUVRISSMENT DE LA BIODIVERSITÉ**

Le Gouvernement doit veiller à la préservation et la gestion durable des forêts



La RDC détient **10 % des forêts tropicales du monde** et les plus grandes tourbières du monde, couvrant 100.000 km².

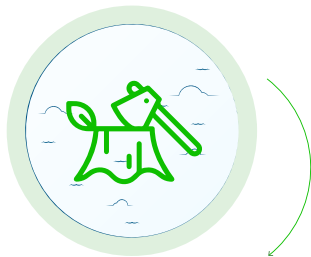


Le bassin du Congo est l'une des dernières régions du monde à **absorber plus de carbone qu'elle n'en émet**.



Il absorbe chaque année près de **1,5 milliard de tonnes de CO₂** de l'atmosphère, soit **4 %** des émissions mondiales.

La RDC détient 10 % des forêts tropicales du monde et les plus grandes tourbières du monde, couvrant 100.000 km². Le bassin du Congo est l'une des dernières régions du monde à absorber plus de carbone qu'elle n'en émet. Il absorbe chaque année près de 1,5 milliard de tonnes de CO₂ de l'atmosphère, soit 4 % des émissions mondiales, équivalent à dix ans d'émissions mondiales. Ce qui fait de la RDC une actrice majeure dans la lutte contre les changements climatiques. Le pays devra œuvrer pour la préservation de ses ressources forestières, en luttant principalement contre la déforestation. Cela est d'autant plus crucial que la forêt congolaise est sous pression. Des estimations récentes montrent que la perte de forêt représente plus de six millions d'hectares de forêt tropicale primaire depuis 2001.



au cours de la période **2000-2015**, l'agriculture de subsistance, principalement pratiquée par les pauvres et en milieu rural, a été **le moteur dominant de la déforestation**

Abritant plus de 10.000 espèces végétales et animales, dont beaucoup sont endémiques et exacerbées par une extrême pauvreté, couplée à des fortes pressions démographiques et commerciales, la perte de forêts en RDC est principalement

due à une population croissante qui n'a pas de moyens de subsistance en dehors de la forêt. La forêt constitue, pour une forte proportion de la population, une source indispensable de nourriture, d'énergie, d'abri, etc. Une étude récente²⁹ a démontré qu'au cours de la période 2000-2015, l'agriculture de subsistance, principalement pratiquée par les pauvres et en milieu rural, a été le moteur dominant de la déforestation tant pour l'extension des zones habitées, communément appelé « Expansions du Complexe Rural (RCE) »³⁰ que pour les déforestations pionnières retirées des zones habitées, couramment dénommé « Perforation Forestières Isolées (l'IFP) ». Seul moins de 1% des déforestations est directement attribuable à l'utilisation des terres telles que l'exploitation minière, les plantations et l'exploitation forestière. Cependant, l'impact des activités minières, forestières et industrielles est à relativiser. Il reste très significatif suite à l'afflux des travailleurs attirés par ces zones qui créent des communautés qui dépendent de la culture itinérante et des produits forestiers non ligneux (PFNL) pour la nourriture, l'énergie et les matériaux de construction. Des estimations montrent que près de 25% de la perte de forêt se trouvent à moins de 5 km des mines, de l'exploitation forestière ou des plantations.

Par ailleurs, il a été constaté que la période de réutilisation temporelle des terres ne serait toujours pas assez longue pour que toutes les jachères atteignent la maturité « de type forêt primaire ». Globalement, le pourcentage des terres disponibles pour l'agriculture dans le RCE et l'IFP sont respectivement de 98% et 92%. Le taux de déforestation théorique est estimé à 9 % dans les deux catégories. Ainsi, les espaces disponibles dans les zones de RCE prendraient environ 11 ans pour être défrichés une fois et 10 ans dans les

29 Molinario, G.; Hansen, M.; Potapov, P.; Tyukavina, A. and Stehman, S. Contextualizing Landscape-Scale Forest Cover Loss in the Democratic Republic of Congo (DRC) between 2000 and 2015. *Land* 2020, 9, 23. <https://doi.org/10.3390/land9010023>

30 Le Complexe rural désigne la mosaïque de la couverture terrestre des routes, des rivières, des établissements, des clairières et de l'agriculture active, des parcelles de forêt secondaire et primaire.



zones de IFP. Dans cette même perspective, dans le complexe rural établi, 87 % des terres disponibles étaient estimées être disponibles pour une future culture itinérante, avec un taux de déforestation annuel dérivé de 4,6 %. Le taux de réutilisation théorique pour toutes les terres devant subir un cycle de culture itinérante une fois, s'est avéré être d'environ 18 ans. En outre, pour que les jachères passent à la forêt secondaire puis à la forêt primaire, plusieurs décennies de croissance sont nécessaires au cours desquelles la structure du peuplement et la composition des espèces changent. En RDC, les observations de terrain estiment que cette période commence après environ 30 ans de perturbation et qu'un peuplement forestier secondaire peut devenir indiscernable, un peuplement primaire à environ 50 ans et au-delà. En résumé, si toutes les terres du RCE et de l'IFP étaient disponibles pour la culture itinérante et si les taux de défrichement se situaient entre 4,6 % et 9 %, il faudrait alors entre 11 et 21 ans pour que toutes les terres disponibles soient défrichées une fois.



Les données ci-dessus viennent corroborer les résultats de l'étude de Peter V. Potapov et al. (2012)²⁹. En effet, selon cette étude, sur la base des données de Landset30, le couvert forestier national était estimé à 159.529,2 mille ha en 2000, avec une perte brute de couvert forestier de 2,3% entre 2000 et 2010. La superficie de perte de couvert forestier a augmenté de 13,8% entre les intervalles 2000- 2005 et 2005-2010, la plus grande augmentation se produisant dans les forêts tropicales humides primaires. L'intensité de la perte de forêt était répartie de manière inégale et associée à des zones de forte densité de population et d'activité minière, dû à l'afflux de la population, essentiellement pauvres, autour des mines. Pire, ces pertes forestières ne se limitent pas dans les zones non protégées : la perte brute de couvert forestier pour toutes les zones de protection de la nature a augmenté de 64% au cours des intervalles de 2000 à 2005 et 2005 à 2010.

De ce qui précède, il est inéluctable que la lutte contre la déforestation et la bonne gestion de la forêt doit se baser sur le développement rural, la réduction de la pauvreté et une meilleure sécurité alimentaire. Le pays devra donc mobiliser des ressources diverses pour répondre au double défi de la sécurité alimentaire et du changement climatique. L'accord conclu par la RDC et Central African Forest Initiative (CAFI) en marge de la COP 26 constitue donc une opportunité pour la RDC. Cet accord devrait permettre au pays à plafonner la perte de couverture forestière à sa moyenne de 2014-2018 et à s'assurer que la déforestation continue de régresser. Il prévoit également la régénération de 8 millions d'hectares de terres et de forêts dégradées, et vise, confor-

mément à l'engagement mondial 30 x 30, à placer 30% des zones nationales sous diverses formes de statut de protection d'ici 2030, tout en respectant le droit au consentement préalable libre et éclairé et en veillant à ce que la voix des communautés marginalisées soit entendue. Cela inclut les zones que les communautés elles-mêmes consacrent à la protection par le biais d'un processus de zonage qu'elles dirigent au niveau local. En définitive, le pays devra s'atteler à atteindre les 12 objectifs fixés dans le cadre du CAFI pour mettre en place une gestion forestière véritablement durable.



il est inéluctable que la lutte contre la déforestation et la bonne gestion de la forêt doit se baser sur



le développement rural, la réduction de la pauvreté et une meilleure sécurité alimentaire.



La lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, principalement dans les zones des conflits contribuera à l'amélioration de la biodiversité

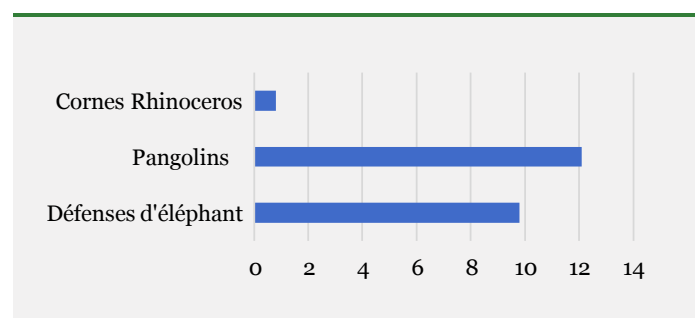


Au-delà de la déforestation, la RDC connaît aussi le fléau de la criminalité liée aux espèces sauvages, particulièrement dans les zones de conflits. Dotée d'une biodiversité très riche et prisée, sa sauvegarde constitue un vrai défi pour le Gouvernement. Le trafic d'espèces sauvages est de plus en plus reconnu à la fois comme un domaine spécialisé du crime organisé et comme une menace importante pour de nombreuses espèces végétales et animales. En plus de menacer une grande diversité de faune et de flore sauvages, la criminalité liée aux espèces sauvages met en péril la santé des écosystèmes et les moyens d'existence des communautés locales, compromet les efforts de conservation, exacerbe la pauvreté, alimente les conflits, crée de l'instabilité et intensifie le risque d'émergence des maladies. Elle est associée à d'autres types de criminalités graves, notamment la violence, le blanchiment d'argent, la fraude fiscale et la corruption, et requiert autant d'attention que les autres crimes organisés transnationaux.

La RDC est parmi les pays où se concentre le commerce illégitime des espèces sauvages. Le pays concentre près de 10% des exportations illégales des défenses d'éléphant et 12% de l'offre illégale mondiale des pangolins (Vivants, corps, écailles, viandes et trophées)^{30 31}. Ces chiffres restent, de toute évidence largement sous-estimés et incomplets, du fait

de l'inexistence des mécanismes fonctionnels durant toute l'année de collecte des données, suivi et contrôle, principalement dans les zones de conflits. Dans ces zones, le commerce illégitime des espèces sauvages constitue une source des revenus des groupes armés, qui s'attaquent régulièrement dans les zones protégées, dont les parcs nationaux. Le seul parc de Virunga regorge des dizaines de groupes rebelles qui y opèrent à l'intérieur ou aux alentours, soutenus par le trafic illégitime des ressources et le braconnage - une économie de guerre estimée à 170 millions de dollars par an. Au

Graphique 15.1 Part de la RDC dans le trafic illégitime des espèces sauvages



Source : OCDD, à partir des données d'UNDOC

30 <https://dataunodc.un.org/content/wildlife> consulté le 18 janvier 2022

31 Les périodes couvertes par les données sont respectivement 2015-2019 pour les défenses d'éléphant, 2007-2018 pour les Pangolins et 2002-2019 pour les cornes des rhinocéros.



cours des 20 dernières années, plus de 200 gardes du Parc de Virunga, dont 21 pour la seule année 2020, ont été tués dans les affrontements avec les groupes armés ou des criminels³².

La lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages constitue donc une urgence en RDC et exige une action concertée, impliquant plusieurs parties prenantes (Agents des douanes, les gardes, la police et la police aux frontières). Depuis 2014, la RDC a adopté la Loi n° 14/003 DU 11 février 2014 relative à la conservation de la nature. Cela constitue une avancée majeure dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. S'inscrivant dans la volonté exprimée par l'article 202, point 36, litera f, de la Constitution, cette Loi s'aligne sur les compétences reconnues au pouvoir

central, à la province et aux Entités Territoriales Décentralisées. Chaque niveau de pouvoir assure, dans les limites des compétences respectives, la conservation et veille à la gestion durable des ressources naturelles, biologiques et génétiques, des écosystèmes, des sites et des monuments naturels situés sur le territoire national, dont l'Etat exerce une souveraineté permanente. Cette Loi fixe également des infractions et des peines susceptibles de dissuader les violations. Cependant, l'application de cette Loi reste limitée par l'absence des plusieurs réglementaires, dont la quasi-totalité n'a jamais été pris. En conséquence, le cadre institutionnel devant régir le secteur n'est jamais mis en place. Le secteur fonctionne encore sur la base des textes et cadres juridiques anachroniques qui ne s'adaptent pas aux enjeux de l'heure.



32 <https://virunga.org/alliance/virunga-rangers/> consulté le 18 janvier 2022



**16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES**



OBJECTIF 16.

**PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET INCLUSIVES
AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À
LA JUSTICE ET METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX, DES INSTITU-
TIONS EFFICACES, RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS**

La lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles constitue une priorité de premier plan pour le Gouvernement de la RDC



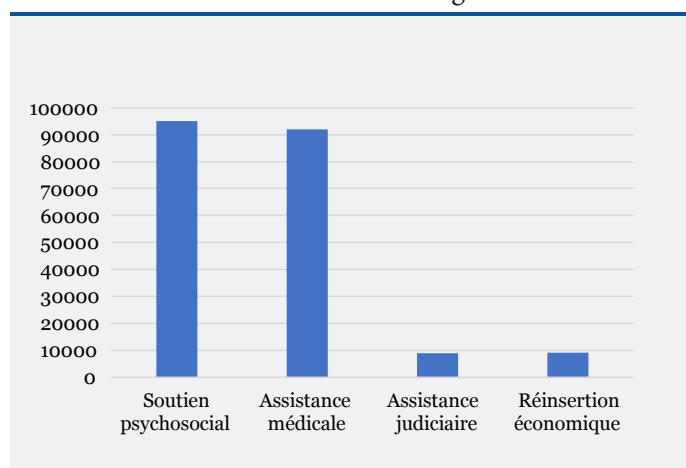
Le groupe de travail sur les violences basées sur le genre en situation humanitaire a identifié en moyenne 1.500 cas de violences sexuelles pris en charge chaque mois dans les zones de crise et autour des camps des déplacés.



En proie aux conflits armés et des guerres à répétition, la RDC fait face aux risques permanents des violences faites aux femmes. Les conditions de vie précaires dans les centres collectifs et autres milieux d'hébergement ainsi que la destruction des mécanismes communautaires de protection des femmes et des filles augmentent les risques de violences basées sur le genre (VBG). Le groupe de travail sur les violences basées sur le genre en situation humanitaire³³

a identifié en moyenne 1.500 cas de violences sexuelles pris en charge chaque mois dans les zones de crise et autour des camps des déplacés.

Graphique 16.1 Services multisectoriels aux survivantes de violences basées sur le genre



Source : OCDD, à partir des données de climate fund

Nul doute que les actions d'envergure en cours devront permettre de ramener la paix et de mettre un terme aux affaires des conflits qui touchent particulièrement les femmes et les jeunes filles. Au-delà de la lutte contre les groupes armés, le Gouvernement fournit des efforts considérables pour mettre un terme aux violences sexuelles et autres VBG. Des actions d'envergure sont menées pour offrir des services multisectoriels aux survivantes de VBG dans les différentes formations sanitaires et les points de prestation des services. En 2022, les données du Groupe de travail sur les violences basées sur le genre en RDC font état de 95.000 survivantes ayant accédées aux services de soutien psychosocial, 92.000 à l'assistance médicale, 8.900 à l'assistance judiciaire et 9.200 à la réinsertion économique.

Sur le plan juridique et institutionnel, des avancées majeures ont été enregistrées. Une cellule de lutte contre les violences faites aux femmes et la traite des êtres humains a été créée au sein du Cabinet du Président de la République. Sur initiative du Président de la République, la RDC a accueilli en 2021 la conférence des chefs d'Etat de l'union Africaine sur la masculinité positive. Le Chef de

33 Source : OCDD, à partir des données du groupe de travail sur le VBG

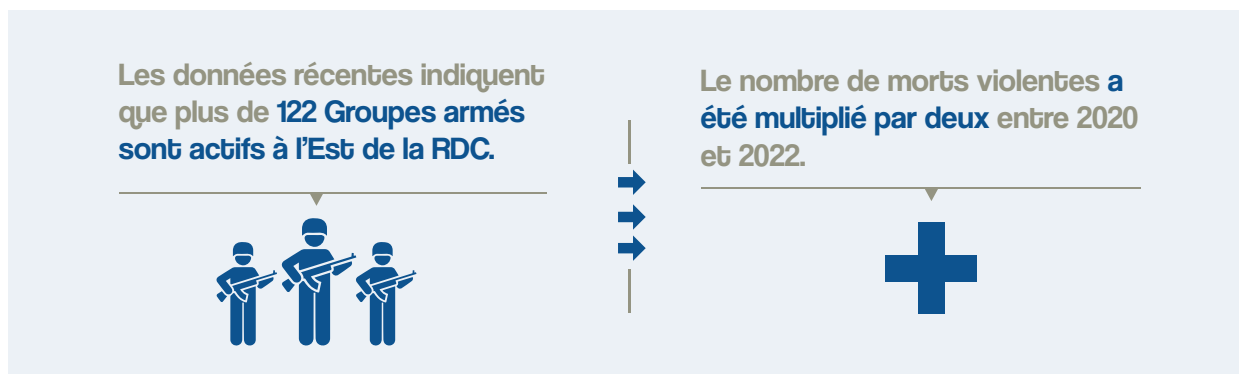


l'Etat a, lors de cette conférence, réaffirmé l'engagement de la RDC pour lutter contre toutes formes de violence faites aux femmes en impliquant davantage les hommes comme acteurs de changement. Dans ce même élan, l'ensemble des autorités traditionnelles ont, à l'occasion du forum national des autorités traditionnelles et religieuses, pris un engagement solennel à lutter contre les violences basées sur le genre.

Afin de promouvoir une prise en charge efficace, la Loi n°22/065 du 26 décembre 2022 fixant les principes fonda-

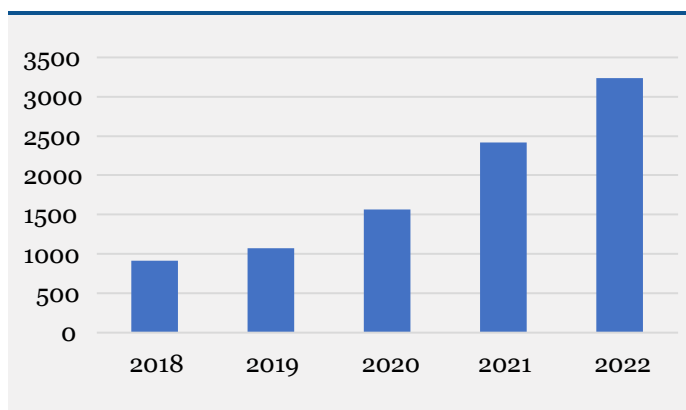
mentaux relatifs à la protection, à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité vient d'être promulguée et un établissement public dénommé Fonds National de Réparation pour des Victimes (FONAREV) est créé. Le décret du Premier Ministre portant mise en place des centres intégrés des services multisectoriels pour les survivantes des VBG vient renforcer la protection des survivantes à travers des services de prise en charge holistique qui devront bénéficier davantage des ressources du Gouvernement.

Des efforts significatifs sont fournis pour éradiquer la menace des groupes et établir l'autorité de l'Etat



Depuis près de trois décennies, la RDC connaît des cycles récurrents et évolutifs de conflits et de violences, principalement dans sa partie Est. Les données récentes de la Coordi-

Graphique 16.2 Evolution du nombre des morts violentes



Source : OCDD, à partir des données tirées www.kivusecurity.org le 02 mai 2023

nation nationale du Programme de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion Communautaire et social (PDDRC) indiquent que la RDC compte au premier trimestre 2023 un total de 252 Groupes armés locaux. Le Nord-Kivu en compte 64, l'Ituri 20, le Maniema 20 et le Tanganyika 19. Et 14 groupes armés étrangers sont à l'Est. Le nombre de morts violentes a été multiplié par deux entre 2020 et 2022. Le viol de masse, le kidnapping, la destruction des biens et les enlèvements sont courants et causent bien des malheurs aux populations. Le drame humanitaire est l'un des plus critiques du XXIème siècle. Plus ou moins 27 millions de Congolais ont besoin d'une aide humanitaire, et le nombre de déplacés internes ne cesse d'augmenter, estimé à 5,7 millions de personnes. Plus de 523 000 personnes réfugiées internes ont été dénombrées et plus de 1 million de congolais autres ont fui le pays pour d'autres pays d'Afrique en raison de la poursuite des hostilités. Nul doute que dans un tel contexte, l'atteinte des ODD risque fortement d'être compromise. La stabilité politique et la sécurité ainsi que le renforcement de la présence de l'État dans les zones de



conflits sont des conditions indispensables pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD.

S'attaquer aux causes profondes des conflits et sortir les populations du drame qu'ils causent constitue une priorité du Gouvernement de la RDC. L'action Gouvernementale est à la fois politique, diplomatique et militaire. Sur le plan politique et diplomatique, le Gouvernement œuvre pour susciter un large consensus national autour des principales réformes de la gouvernance et de la sécurité, de lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et de veiller au bon déroulement du processus électoral en cours. Portée par le Président de la République la RDC mène des actions d'envergure auprès des États de la région pour nouer de bonnes relations avec les pays voisins et faire avancer la paix, la sécurité et l'intégration régionale. Aussi, convaincues par les réformes et l'engagement de l'État congolais, les Nations-Unies ont annulé l'obligation du régime de notification sur les achats des armes en RDC.

Sur le plan militaire, des actions d'envergure sont en cours pour lutter contre les groupes armés, principalement les plus meurtriers d'entre eux dont le M23 et ADF. Le Gouvernement a décrété depuis 2021 l'état de siège dans les deux provinces foyers des conflits : Ituri et Nord-Kivu. L'objectif étant d'éliminer complètement la menace des groupes armés et à rétablir l'autorité de l'État. Le Gouvernement évalue régulièrement l'état de siège en collaboration avec le parlement et le module en fonction des progrès accomplis par rapport à des objectifs clairement définis et appliqués

dans le plein respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Des accords militaires bilatéraux et régionaux ont été aussi conclus pour des actions coordonnées et concertées en vue de trouver une solution durable à la situation dans l'Est de la RDC et dans l'ensemble de la Région des Grands Lacs. Dans le cadre de l'EAC, une force régionale, composée des armées de 4 pays régionaux : Burundi, Kenya, Soudan du Sud et Ouganda, a été constituée. Face à l'aggravation de l'insécurité suite aux actions répétées du M23 et des autres forces négatives, un mini-sommet de Luanda sur la paix et la sécurité dans la région Est de la RDC a été organisé à Luanda le 23 novembre 2022. L'objectif poursuivi était d'établir un calendrier de mise en œuvre des actions prioritaires pour la cessation des hostilités et le retrait immédiat du M23 des localités congolaises qui l'occupe.

La RDC coopère aussi avec l'Ouganda dans le cadre de la traque contre les ADF. Ce mouvement terroriste est responsable de plus de 2.000 morts violentes entre 2021 et 2022. Au cours des 4 premiers mois de 2023, plus de 287 personnes ont été tuées par les ADF. Venus essentiellement de l'Ouganda et avec des liens évidents avec l'État islamique, les ADF sont actifs depuis plus de deux ans en RDC. Ainsi, la RDC a conclu un accord militaire avec l'Ouganda pour traquer les ADF. Les opérations conjointes entre les FARDC et les UPDF sont en cours et des avancées significatives ont été enregistrées, en dépit de la résistance de certains groupes rebelles dans certaines localités.

Une lutte acharnée contre la corruption et les détournements des deniers publics



Couplé aux efforts significatifs du Ministère des finances, l'engagement sans précédent de l'IGF a permis



une hausse significative des recettes intérieures, conséquence entre autres de la réduction des détournement des deniers publics et des actes de corruptions et malversation financière.

La RDC fait face à un défi crucial de lutte contre la corruption, de détournement des deniers publics et d'évasion fiscale. Afin d'accroître ses ressources intérieures, cruciales pour financer le développement du pays, le Gouvernement de la RDC a accéléré les actions de lutte contre la corruption et les détournements des deniers publics. L'Inspection Générale des Finances (IGF) est l'une des actrices clés dans cette lutte. Attachée au Cabinet du Chef de l'Etat, l'IGF dispose d'une compétence générale et supérieure en matière d'audit et de contrôle des finances et des biens publics. A ce titre, elle accomplit toute enquête ou mission d'audit, d'inspection, de vérification, de contre-vérification et de surveillance de toutes les opérations financières, tant en recettes qu'en dépenses, du pouvoir central, des provinces et entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes ou entreprises de toute nature, bénéficiant d'un concours



financier, sous forme de participation en capital, de subvention, de prêt, d'avance ou de garantie de la part des pouvoirs publics... ».

Depuis 2020, l'IGF s'est véritablement renforcée par le recrutement de près de 200 nouveaux inspecteurs et s'est déployée pour accompagner le Gouvernement dans la gestion efficace des finances publiques, en luttant de manière acharnée contre la corruption et les détournements des deniers publics. Plusieurs contrôles auprès des entreprises et établissements publics tant à priori, concomitant qu'à posteriori. Plusieurs cas de malversations financières, de corruption et de détournements ont été détectés et déférés devant la justice, principalement dans la haute sphère politique et de l'administration publique, chose inimaginable il y a peu. L'IGF s'emploie aussi dans l'encadrement des recettes auprès de toutes les régies financières.

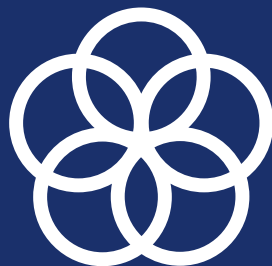
Par ailleurs, afin de prévenir les actes de corruption, de malversations et de détournement, l'IGF contrôle et surveille a priori les opérations financières et vérifie après exécution. A travers ce contrôle, l'IGF assure l'encadrement et

la surveillance des actes de gestions des entités publiques. Aussi, face au défi du renforcement de la transparence et de la traçabilité des revenus publics issus du secteur minier, l'IGF intervient en tant qu'institution publique en charge de la certification des déclarations des revenus par les régies financières dans le processus ITIE. Elle intervient aussi en aval pour contrôler l'utilisation des ressources publiques et leur affectation conformément à la loi. Ce contrôle est essentiellement sur les dépenses des entités bénéficiaires des ressources issues de l'exploitation minière.

Couplé aux efforts significatifs du Ministère des Finances, l'engagement sans précédent de l'IGF a permis une hausse significative des recettes intérieures, conséquence entre autres de la réduction des détournements des deniers publics et des actes de corruptions et malversations financières. Toutefois, pour plus d'efficacité, l'action de l'IGF devra être accompagnée par les institutions judiciaires. Il arrive souvent que les acteurs des détournements et des actes de corruption bénéficient de la clémence de la justice ou ne sont carrément pas appréhendés.



17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



**OBJECTIF 17.
RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LE
PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET LE REVITALISER**

Un partenariat revitalisé pour une mobilisation accrue des recettes intérieures

La RDC fonde la mise en œuvre des ODD sur un partenariat élargi pour le développement durable. La conjugaison des efforts publics, des partenaires bilatéraux et multilatéraux, des agences du Système des Nations-Unies, du secteur privé ainsi que des OSC permet de mettre en œuvre les politiques et stratégies idoines qui boostent la mise en œuvre des ODD. Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) constitue le cadre fédérateur de toutes les interventions de développement.

Il est un fait que la mise en œuvre des politiques de développement durable notamment celles relatives à la réduction de la pauvreté, à l'amélioration de la santé et l'éducation, oblige à la RDC une mobilisation efficace de ses ressources intérieures. Et au cours de trois dernières, la RDC a réellement déployé sa base taxable. Le niveau de recettes a connu une tendance de plus en plus croissante. Depuis 2020, le pays a plus que doublé les recettes courantes. Toutefois, au regard des défis de la mise en œuvre des ODD, la RDC doit davantage mobiliser les ressources tant intérieures qu'extérieures.

A cet effet, le Gouvernement congolais, sur la base des partenariats efficaces, s'est engagé dans la mise en œuvre des réformes et mesures susceptibles d'élargir l'assiette fiscale. C'est dans ce cadre qu'avec l'appui technique du PNUD, de l'Unicef, de l'ONU Femmes et du UNCDF et sur financement du SDG Funds des Nations-Unies que la RDC a conduit l'exercice d'évaluation de financement du développement durable (Development Finance Assessment, DFA). L'objectif est de mettre en place un cadre national de financement intégré (Integrated National Finance Framework, INFF) et accélérer ainsi les progrès vers l'atteinte des objectifs centrés sur l'éradication de la pauvreté.

Le DFA a permis ainsi à la RDC de faire une revue des priorités nationales contenues dans le Programme d'actions du

Gouvernement (PAG) et dans le Plan National Stratégique du Développement (PNSD) dont les orientations stratégiques ciblent les ODD, de conduire une évaluation des besoins de financement du développement durable de la RDC, de passer en revue toutes les sources et flux de financement publiques et privées (internes et externes) et l'identification des politiques de financement mises en œuvre ainsi que de conduire un examen des questions de gouvernance et de coordination par conséquent du dispositif technique et institutionnel de suivi-évaluation.

Sur la base des recommandations du DFA, une feuille de route a été adoptée afin de préparer la mise place d'un INFF. Elle comprend une panoplie de réformes économiques, financières et institutionnelles à mettre en route pour renforcer les capacités nationales de financement et aligner ces financements diversifiés (publics, privés, internes, externes, innovants, etc.) aux priorités nationales de développement. A terme, la mise en place d'un Cadre National de Financement Intégré fonctionnel permettra au pays de disposer (i) d'un cadre de planification de référence unique efficace et ses outils de mise en œuvre (PAP, PIP, CDMT, CBMT, Budget Programme, Politiques sectorielles, etc.) ; (ii) d'une stratégie holistique de financement du développement aligné parfaitement aux politiques publiques et à l'agenda de développement du pays ; (iii) d'un mécanisme de gouvernance et de coordination de politiques publiques (économiques et financières) efficace assis sur un dispositif institutionnel de pilotage et de mise en œuvre efficient ; (iv) d'un dispositif efficace de suivi et évaluation des politiques publiques et des plans de développement, appuyé par un système d'information sur les indicateurs et des services statistiques de qualité ; (v) des mécanismes de collaboration efficaces avec les partenaires au développement et les IFIs autour des ODDs et de l'Agenda national de développement et leur financement.

Une nouvelle politique nationale de l'aide pour la rendre efficace et prévisible

Les ressources de l'aide à destination de la RDC restent cruciales. Nonobstant une mobilisation accrue des recettes intérieures, les ressources de l'aide restent un supplément crucial dans le processus de développement de la RDC. La mobilisation de l'aide publique internationale reste donc l'un des objectifs de la RDC. Toutefois, malgré une

tendance croissante au cours des trois dernières années, l'efficacité de l'aide en RDC reste fortement débattue, suite notamment à plusieurs raisons, à savoir :



Prépondérance de l'aide humanitaire :

Confrontées à plusieurs années des conflits, les ressources de l'aide en RDC sont essentiellement orientées vers les crises humanitaires au détriment du développement ;

Fragmentation de l'aide :

Les données disponibles relèvent une forte démultiplication des petits projets sans cohérence d'ensemble et parfois sans liens les uns avec les autres au niveau sectoriel ou géographique ;

Faible appropriation de l'aide :

La mise en œuvre des projets et programmes par les partenaires au développement sont l'exécution directe et l'utilisation des agences d'exécution. Ce qui ne permet pas une meilleure appropriation.

La division inadéquate de travail :

La cartographie de l'aide en RDC montre que plusieurs partenaires au développement financent des projets et programmes dans les mêmes secteurs et souvent dans les mêmes zones géographiques sans aucune harmonisation.

La difficulté de traçabilité de l'aide :

Cela est imputable notamment à (i) la multiplicité des sources d'informations pour le même partenaire (bureau local, siège, agence d'exécution, etc.), avec des données différentes dans certains cas, (ii) la faible capacité des structures nationales à capter les informations sur l'aide et (iii) le manque de prévisibilité de l'aide.

La non intégration de l'aide au budget de l'Etat :

L'exercice d'intégration de l'aide au budget est encore faible. En 2019, les ressources extérieures hors budget ont été de 46% par rapport au montant capté par la PGAI.

La faible capacité d'absorption de l'aide :

La RDC ne parvient toujours pas à absorber dans le délai imparti toutes les ressources extérieures mobilisées. Cela est imputable entre autres à (i) la faible maîtrise des procédures des bailleurs de fonds et (ii) la réticence des partenaires au développement à promouvoir l'utilisation des procédures nationales. Le recours aux agences d'exécution en lieu et place des procédures nationales n'a pas forcément conduit à l'amélioration de la capacité d'absorption de l'aide.

Afin d'assurer son leadership dans la gestion, la coordination, le pilotage stratégique et opérationnel de l'aide en vue d'améliorer son efficacité et de mobiliser des ressources additionnelles pour assurer le financement du développe-

ment durable, le Gouvernement de la RDC en collaboration avec les partenaires techniques et financier et avec l'appui du PNUD, ont adopté une politique nationale de l'aide. Cette dernière vise à promouvoir la fourniture d'une aide



efficace au service du développement durable en faisant de l'aide publique un outil et un levier majeur de croissance inclusive et de développement durable afin de réduire la pauvreté.

Conformément à cette politique, le Gouvernement de la RDC s'est engagé à mettre en œuvre les actions contenues dans les cinq axes stratégiques retenues : (i) renforcer le leadership gouvernemental dans la coordination et l'orientation de l'aide, (ii) promouvoir l'utilisation des systèmes

nationaux, (iii) promouvoir la transparence de l'aide et assurer la prévisibilité de l'aide, (iv) renforcer les mécanismes de suivi et évaluation de flux de l'aide et (v) renforcer l'efficacité de la contribution des acteurs concernés dans le processus de développement.

En somme la politique Nationale de l'aide de la RDC fixe les procédures de mobilisation et de gestion de l'aide. Cette procédure comprend les étapes suivantes :

- 1** Mobilisation de l'aide : Elle comprend l'évaluation des besoins, la recherche et la mobilisation des partenaires ainsi que la formulation de la proposition, la négociation et la signature de l'accord de financement ;
- 2** La gestion de l'aide : La gestion de l'aide comprend la mise en œuvre effective du projet ainsi que le suivi et évaluation ;
- 3** Gestion de l'information sur l'aide : Elle consiste en la mise en place d'un système intégré de gestion de l'information sur l'aide.

La promotion des Partenariats Public-Privé pour accroître l'offre des infrastructures socio-économiques de base

Le secteur privé joue un rôle en RDC. Il est établi que la réalisation de ces ODD nécessite la mobilisation des ressources importantes que seul le Gouvernement ne saurait mobiliser. Depuis l'adoption des ODD, et principalement au cours des trois dernières années, le secteur privé joue un rôle crucial dans la mise œuvre des ODD en RDC en tant que générateur d'emplois, de croissance économique et source de technologies, d'innovation et de financement.

Pour relever le défi lié au financement des infrastructures et attirer le secteur privé à participer au développement du pays, le Gouvernement s'est doté, depuis 2018, de la Loi relative au Partenariats Public-Privé (PPP) qui a donné lieu à la création, en 2021, d'une Unité de Conseil et de Coordination du Partenariat Public-Privé (UC-PPP). Celle-ci

a pour mission principale le conseil, la coordination des activités et l'encadrement de la conclusion des contrats de Partenariat Public-Privé.

A ce jour, l'UC-PPP s'attèle à rendre opérationnel le cadre de gestion du PPP afin de créer les conditions optimales de préparation et de mise en œuvre des projets de PPP dans les différents secteurs socio-économiques de notre pays. En effet, le PPP constitue à la fois une opportunité et une solution innovante importante devant permettre à notre pays de rattraper le retard pris dans la construction des infrastructures nécessaires pour la fourniture des services publics de qualité à la population, grâce notamment à l'expertise et l'innovation du secteur privé.



Moyens de mise en œuvre

La mise en œuvre et l'atteinte des ODD à l'horizon 2030 requièrent des moyens significatifs pour la RDC. Des estimations sérieuses ont montré que le financement des ODD nécessite des investissements minimums annuels de l'ordre de 32 milliards de USD (OCDD, 2016). Selon le FMI (2023), les dépenses supplémentaires nécessaires à la réalisation des progrès conséquents dans cinq domaines primordiaux (la santé ; l'éducation ; l'électricité ; l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; et l'infrastructure routière) en 2030 s'élèvent à

43,9 % du PIB. L'éradication de l'extrême pauvreté nécessiterait des dépenses supplémentaires de 27,8 % du PIB³⁴.

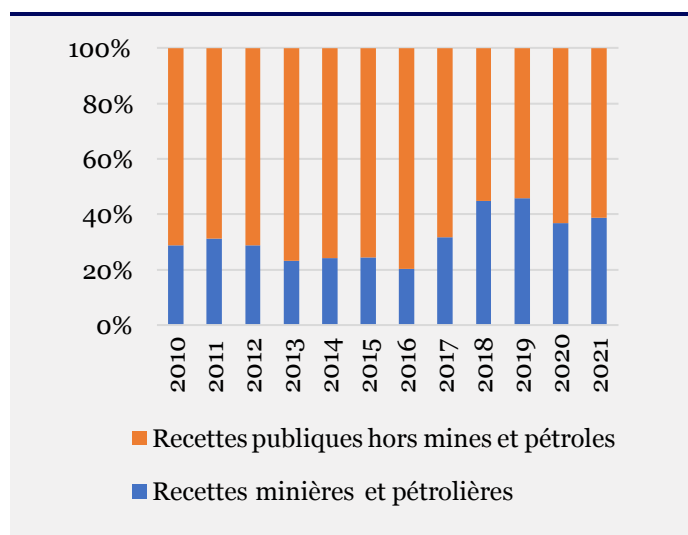
Les dépenses supplémentaires totales requises en RDC pour les cinq ODD indiqués se situent parmi les plus élevées de tous les pays en développement à faible revenu (PDFR). Devant de tels besoins, le pays devra mobiliser les ressources internes et externes sur la base d'une feuille de route pour assurer le financement des dépenses nécessaires.

Une mobilisation accrue des recettes sur fond de la bonne tenue des cours des matières premières

Au cours des trois dernières années, les recettes publiques ont connu une forte accélération. La pression fiscale s'est établie à 18,5% en 2022 contre 9,35% en 2020. Entre les deux périodes les recettes ont été multipliées par 2,45, passant de 4,6 milliards de USD à 11,43 milliards. Les

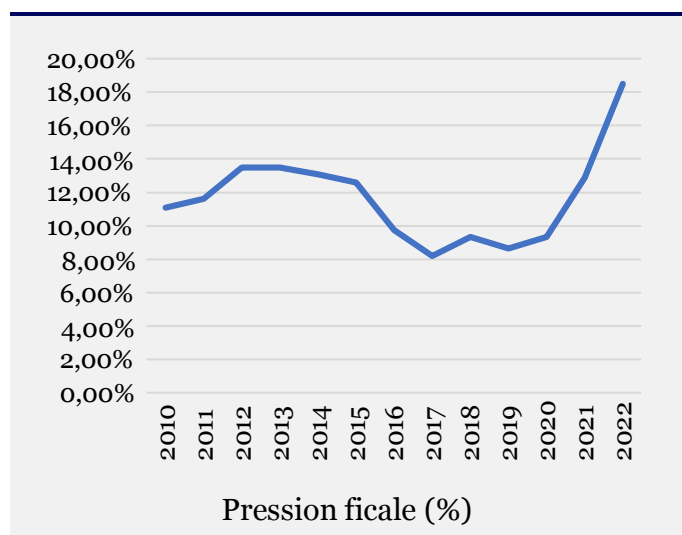
prévisions budgétaires pour l'année 2023 tablent sur des recettes intérieures de 16 milliards de USD. Ces performances qui, de toute vraisemblance devraient continuer, sont principalement dues à la bonne tenue des cours des mines et à l'application effective du nouveau code minier

Graphique a.1 Structure de recettes courante de la RDC



Sources : OCDD, à partir des données de la BCC et de l'ITIE

Graphique a.2 Pression fiscale de la RDC



Sources : OCDD, à partir des données de la BCC

34 Ces chiffres indiquent les besoins en dépenses publiques (y compris bailleurs) et privées cumulées. Les chiffres pour l'éradication de la pauvreté et les cinq autres ODD étudiés ne peuvent être additionnés, car le seuil d'extrême pauvreté pourrait baisser avec des progrès vers les 5 autres ODD.



promulgué en 2018. En effet, quoique le régime fiscal, douanier et des taxes, droits et redevances est demeuré exhaustif et exclusif comme en 2002, plusieurs taxes, droits ou redevances ont été introduits dans ce nouveau code et nombre de taux ont été sensiblement revus à la hausse. La part des recettes minières dans les recettes totales de l'Etat est passée d'une moyenne de 26,6% entre 2010 et 2017 à plus de 41% de 2018 à 2021. Selon certaines prévisions, les recettes minières devraient dépasser le 50% en 2022.

Cette dépendance aux ressources minières s'est avérée très nuisible que bénéfique, particulièrement au cours

des cinq dernières années. L'un des effets néfastes de cette dépendance est la volatilité des revenus, conséquence de l'instabilité des cours des matières premières. Cela rend la gestion macroéconomique difficile, surtout que les dépenses sont encore plus volatiles que les cours. Par ailleurs, de marges des manœuvres existent pour accroître les recettes hors ressources. La RDC, avec des bonnes politiques, pourrait globalement accroître ses recettes publiques de près de 8 % du PIB, soit plus de 4 milliards de USD - un chiffre nettement supérieur aux 3 milliards de dollars d'aide publique au développement reçue en 2021.

L'aide publique au développement reste toujours à des niveaux plus bas d'Afrique et son affectation est fortement influencée par les conflits

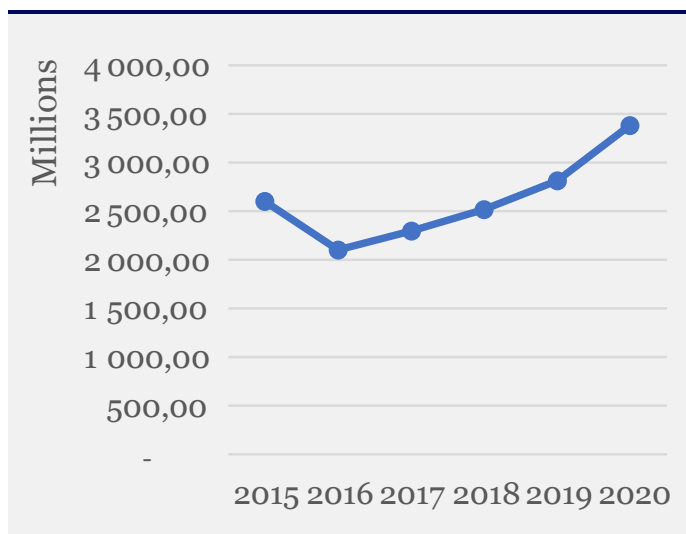
La RDC a reçu près de 3,5 milliards de USD d'aide en 2023. Un chiffre nettement supérieur que les années antérieures avec une forte croissance au cours des cinq dernières années. Toutefois, la RDC reste l'un des pays de l'Afrique subsaharienne qui reçoit relativement peu d'aides. L'APD par habitant reste significativement inférieure à la moyenne africaine. Entre 2015 et 2020, l'APD per capita en ASS au cours de cette période est de plus de 47 USD en moyenne alors qu'elle se chiffre à moins de 30 USD en RDC.

Par ailleurs, l'affectation de l'aide reste cruciale pour plus d'efficacité. Il est important que les secteurs porteurs de croissance et de bien-être bénéficient d'une attention parti-

culière. Malencontreusement, l'aide reçue en RDC finance en grande partie les urgences humanitaires, dont la tendance reste croissante. En 2020, près de 14% de l'ensemble des ressources reçues par la RDC ont été orientées dans les urgences humanitaires. Ce chiffre ont atteint le 15% en 2021. Cette situation, largement imputable aux conflits armés persistants, occulte les autres secteurs. La RDC figure parmi les pays ayant un grand nombre de déplacés internes. Le nombre de personnes en besoin d'une assistance humanitaire a dépassé les 27 millions en 2022.

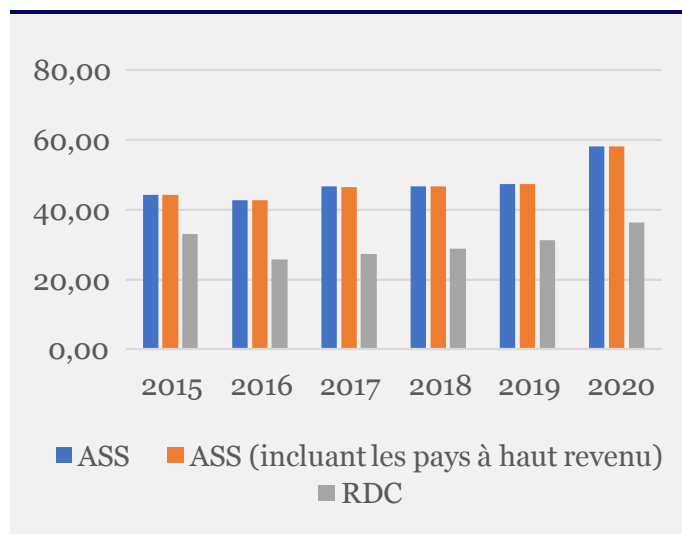
Inéluctablement, dans un tel contexte, la santé devient une préoccupation majeure. Les zones de conflits sont des

Graphique a.3 APD (Dollars courant)



Source : WDI, Banque Mondiale

Graphique a.4 APD per capita (en dollars courants)



Source : WDI, Banque Mondiale

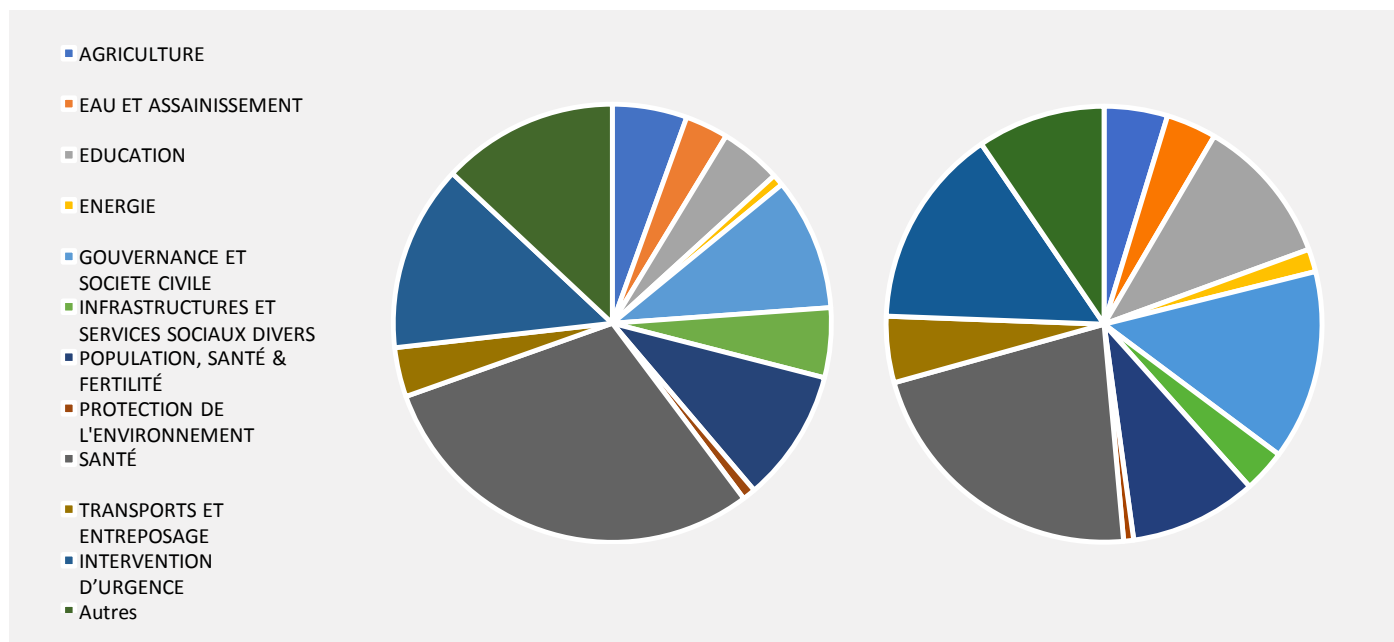


foyers des maladies endémiques, suite notamment à la destruction des infrastructures et l'absence des services sociaux de base. Ainsi, le premier poste d'affectation de l'aide en RDC est la santé bien que son niveau ait baissé significativement en 2021, passant de 30% à 22%.

Les secteurs tels que l'énergie, l'eau, l'assainissement et les infrastructures reçoivent des niveaux d'aide qui dépassent

rarement les 5%. La protection de l'environnement reste drastiquement marginalisée avec moins de 1% des ressources de l'aide. Ce qui est inquiétant pour un pays comme la RDC, l'un des poumons de la planète.

Graphique a.5 Affectation sectorielle de l'aide en RDC 2022/2021



Mobiliser les sources innovantes des recettes pour financer les ODD

Conformément aux analyses produites par le Ministère du Plan et le FMI, pour atteindre les ODD en RDC, les ressources publiques seules, bien que primordiales, ne peuvent suffire. Le gap financier reste important et l'Etat doit s'investir pour mobiliser les sources diverses de financement, particulièrement celles qui ne sont jusque-là, pas encore exploitées. Ainsi, le Gouvernement congolais s'investit dans des réformes d'envergure devant permettre une mobilisation accrue des ressources financières innovantes.

Dicté par la nécessité de rentabiliser les efforts fournis dans la préservation de ses forêts, le renforcement de stocks de carbone, ainsi que sa contribution à la régulation du climat mondial, le Gouvernement a décidé l'institution d'une taxe carbone. Un décret est en cours de finalisation pour la mise en place, l'organisation et le fonctionnement d'un établissement public qui sera chargé d'organiser, de réguler

et de contrôler les opérations d'achat et de vente des crédits carbonés en RDC. Il sera aussi chargé d'organiser la régulation, le contrôle, le suivi et l'évaluation des activités de génération, d'achat et de vente des crédits carbonés, mais aussi mettre en œuvre la taxe carbone, en conjonction avec les secteurs et services étatiques habilités. Par ailleurs, le Gouvernement a pris plusieurs mesures pour accroître le financement climatique et environnemental.

Au demeurant, la RDC explore d'autres sources de financements privés et publics, aussi bien internes qu'externes. Ainsi, à la suite de la désignation de la RDC par le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Corporation (MCC) parmi les pays éligibles à un accord d'assistance au développement pour l'exercice 2022, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, s'emploie pour l'éligibilité de la RDC au programme MCC. Le pays met en œuvre des réformes



pour conduire à satisfaire au moins à 10 indicateurs performants sur les 20 considérés dans le cadre du MCC. A terme, le pays pourra bénéficier d'un financement pouvant atteindre les 700 millions USD.

Selon le tableau de pointage de MCC 2022, la RDC a réuni, à ce jour, 7 indicateurs performants sur les 20 prévus³⁵. Cette amélioration résulte des efforts du Gouvernement, notamment les réformes menées pour faciliter le commerce et la nomination des femmes à plusieurs niveaux

de responsabilité au Gouvernement (30%), dans les entreprises publiques et les services de l'État. Cette évolution donne l'espoir de progrès vers la qualification au pays. Le gouvernement met tout en œuvre pour satisfaire aux trois indicateurs obligatoires (droits politiques, libertés civiles et maîtrise de la corruption), tout en maintenant les indicateurs déjà réussis, voire les améliorer. Pour optimiser les chances de qualification de la RDC, le score visé est de 70% pour chaque indicateur, tout en maximisant d'autres d'indicateurs possibles.

35 Il s'agit de: (i) la politique budgétaire, (ii) l'inflation, (iii) la protection des ressources naturelles, (iv) la création d'entreprises, (v) le taux d'achèvement de l'éducation primaire des filles. (vi) la politique commerciale et (vii) le respect de l'équilibre genre dans l'économie.



Conclusion et prochaines étapes

Le suivi et examen de la mise en œuvre des ODD constitue une condition essentielle à l'atteinte des ODD. Il permet de s'imprégner des progrès enregistrés, des défis à surmonter et des ajustements essentiels à apporter. Ce Rapport constitue donc un outil essentiel pour une mise en œuvre effi-

cace des ODD. Pour chaque ODD, il dresse le bilan, met en exergue les actions phares et ressort les défis y afférents. Plusieurs recommandations y sont formulées et des ajustements essentiels et urgents sont préconisés. De manière générale, les recommandations y découlant sont les suivantes :

Promouvoir l'ancrage local des ODD pour réaliser les vraies performances

Il ne fait nul doute qu'un processus de développement durable doit avoir son ancrage au niveau local. Les données indiquent que la situation socio-économique, bien que préoccupante pour l'ensemble du pays, reste davantage inquiétante pour les milieux ruraux. La pauvreté y est endémique, l'accès aux services sociaux (éducation, santé, eau, électricité, etc.) de base reste problématique ou souvent inexistant. La malnutrition, les épidémies, l'analphabétisme et plusieurs autres fléaux tels que la mortalité maternelle et infantile, les mariages précoces, le chômage des jeunes sont parmi les traits caractéristiques des collectivités locales. Regorgeant plus de 64% de la population, les milieux ruraux devront constituer le point de départ d'un développement qui ne laisse personne de côté. Ainsi, pour accélérer la mise en œuvre des ODD et sortir des millions des congolais de la pauvreté et leur offrir les services sociaux de base, ceci exige que les stratégies et actions de développement soient mises en œuvre et entièrement réalisées au niveau local.

Toutefois, il a été largement démontré que les stratégies de développement conduites au niveau central, manifestent leurs limites. Il est vrai que le Gouvernement s'attèle, tant que cela est possible, à impliquer les acteurs locaux dans le processus de développement. Des consultations ont été menées, à tous les niveaux, dans le cadre du PDL-145T, et des avis et considérations des acteurs locaux ont été pris en compte. Mais, il a été largement démontré que pour être efficaces, les stratégies de développement à la base doivent être pilotées et portées par les collectivités locales elles-mêmes. Malencontreusement, le processus de décentralisation censés être la trame d'un développement local reste inachevé et les services locaux restent dysfonctionnels, privés des moyens et des ressources humaines. Malgré tout,

il est important que les stratégies de développement impliquent la participation des populations, des ONG et des organisations de base aux processus de décisions. De plus, des outils de financement spécifiques du développement local doivent également accompagner ces processus.

Au final, il est urgent que le processus de décentralisation soit finalisé et que les institutions locales soient mises en place. Aussi, il est important que les provinces soient accompagnées et appuyées dans la gouvernance locale, notamment dans la définition et à la mise en œuvre des politiques, à travers notamment la formation des acteurs locaux, les diagnostics institutionnels, les analyses stratégiques et particulièrement la mise en place d'outils de financement adaptés aux contextes. C'est dans cette perspective qu'un processus de localisation des ODD - contextualisation et priorisation des ODD au niveau local - a été conduit par le Ministère du Plan, au travers de l'OCDD. L'idée étant que chaque province du pays puisse se doter des cibles prioritaires des ODD qui mettent en avant plan les défis en termes de développement durable, lesquels doivent sous-tendre les plans provinciaux de développement.



Conclusion et prochaines étapes

Accélérer l'alignement des politiques aux ODD et fonder les politiques publiques sur des analyses crédibles

La mise en œuvre des ODD exige que les politiques et stratégies publiques s'alignent sur les cibles des ODD. Il s'agit notamment d'intégrer dans les politiques publiques l'impératif de la transition vers des modèles socio-économiques sobres en carbone, résilients aux changements climatiques et équitables. Cela exige un engagement de haut niveau, ainsi qu'une gouvernance approfondie et, probablement, une restructuration du modèle existant. Depuis l'adoption des ODD, la RDC s'est engagé dans l'alignement de son cadre programmatique sur les ODD. Cet alignement s'est effectué à trois niveaux : central, sectoriel et provincial. Au niveau de central, depuis septembre 2016, la RDC a contextualisé et priorisé les cibles des ODD. Le PNSD s'est aligné sur ce package prioritaire. Les cinq orientations stratégiques ou piliers du PNSD sont élaborés dans le sens de progresser vers l'accomplissement des ODD et leurs indicateurs servent de cadre de suivi-évaluation. Au niveau sectoriel, avec l'appui du Ministère du Plan et de l'OCDD, quelques ministères se sont lancés dans l'élaboration des politiques publiques pro-ODD. Au niveau infranational, certaines provinces pour lesquelles la localisation a été conduite ont été dotées des plans provinciaux alignés aux ODD.

Toutefois, ce processus reste inachevé. Plusieurs ministères sectoriels ainsi que la majorité de provinces ne sont pas dotées de politiques qui s'alignent sur les ODD. Aussi, il ressort des analyses que même les politiques élaborées dans l'optique de s'aligner sur les ODD ne se fondent pas

sur des approches robustes et plusieurs secteurs agissent en ilots. Le manque d'intégration entre les secteurs en termes de stratégies, de politiques et de mise en œuvre a longtemps été perçu comme l'un des principaux écueils des approches antérieures du développement durable. Compte tenu de leur caractère intégré et globaux, l'atteinte des ODD requiert de repenser la manière de planifier le développement en adoptant des approches modernes de planification de développement. Il en existe plusieurs outils et approches développés pour les aider les pays à planifier à l'ère des ODD que le pays doit s'approprier. Il s'agit notamment de la Boîte à outils de planification et de rapports intégrés (Integrated Planning and Reporting Toolkit, IPRT), du cadre de diagnostic de la Banque Mondiale, du cadre analytique du Réseau de solutions de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Solutions Network, SDSN) ainsi que du modèle intégré des ODD (iSDG).

Alors que le PNSD échoit l'année prochaine, il s'agit là d'une fenêtre inouïe pour le pays de fonder pour une première fois son cadre fédérateur sur un outil comme le modèle de simulation susmentionné, dénommé iSDG model. Il s'agit d'une opportunité pour coordonner toutes les énergies autour d'un cadre solide et robuste. La réussite de cette dynamique devant être encouragée pour toutes les autres politiques sectorielles en élaboration et qui ne s'appuient guère sur une telle logique.

Investir dans les données statistiques et renforcer les mécanismes nationaux de suivi et examen des ODD

Il est clair que les données de base sont importantes dans l'orientation de la prise de décision, particulièrement dans le cadre des ODD. A travers le monde, le besoin en information et donc en données est devenu plus pressant avec la pandémie de COVID-19. Cette forte demande a imposé

au-devant de la scène mondiale la nécessité de la disponibilité des données et des données de haute-fréquence, entre autres. Les données sur la RDC et en RDC ne sont pas pour autant devenues plus disponibles. En effet, il est vrai que l'INS a tenté de collecter les données pour apprécier l'am-



Conclusion et prochaines étapes

pleur de la COVID-19. Avec l'OCDD et les partenaires au développement, il a été pris la résolution d'une production de l'EGI-ODD à une fréquence trisannuelle. Ce progrès dans la cartographie des indicateurs ODD notamment demeure encourageant.

Mais dans l'ensemble, il existe encore des lacunes des données pour réaliser. L'EGI-ODD n'est pas exhaustive par rapport à la cartographie des indicateurs ODD. Cela va de soi d'autant plus qu'il ne s'agit que d'une enquête ménage. Par conséquent, certaines informations ne peuvent en découler. En plus, le niveau de désagrégation n'est pas encore parfait. Quant aux infrastructures des données et de l'information, les méthodes novatrices comme le recours à des enquêtes online ou par téléphone, l'utilisation de données administratives détaillées et instantanées, des cartes de crédit, etc. n'ont pas suivi. Parallèlement, les extractions de données de haute fréquence comme la mobilité Google sur le web (scraping), les données instantanées de pollution de l'air, etc. ne sont toujours pas disponibles pour un pays comme la RDC. D'où il s'avère urgent de stimuler l'in-

novation pour capter les informations, de renforcer les capacités statistiques de manière efficace et durable et, enfin, d'améliorer l'accès aux données et aux métadonnées.

Ces insuffisances statistiques empiètent sur le mécanisme de suivi et examen des ODD, et par ricochet des politiques publiques. Il est vrai que l'OCDD, structure en charge du suivi et examen des ODD a accompli des avancées significatives mais son action reste limitée suite à l'insuffisance des données, des ressources humaines et financières. En effet, au regard de l'éventail des domaines que couvrent les 17 ODD, il est clair que le personnel de l'OCDD reste très en deçà des besoins du suivi et examen efficaces. Plusieurs postes et compétences clés font défauts. Ainsi, pour permettre à l'OCDD de jouer pleinement son rôle, particulièrement dans la décennie d'action des Nations-Unies il est crucial que son personnel soit renforcé et que le cadre organique actuel soit élargi. Aussi, pour mieux accompagner les provinces et les ETD, il est indiqué que l'OCDD ait des antennes dans les différentes provinces.



Bibliographie

- 1 Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu rural et périurbain (2022), *Rapport annuel 2021*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 2 Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu rural et périurbain (2023), *Rapport annuel 2022*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 3 Ali, Rubaba; Barra, A. Federico, Berg, Claudia, Damania, Richard; Nash, John; Russ, Jason (2015), *Highways to Success or Byways to Waste : Estimating the Economic Benefits of Roads in Africa*. Africa Development Forum. Washington, DC: World Bank; and Agence Française de Développement.
- 4 Autorité de Régulation de l'Electricité (2023), *Rapport annuel 2022*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 5 Banque Centrale du Congo (2022), *Rapport annuel 2020*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 6 Banque mondiale (2018), *Revue de l'urbanisation en République démocratique du Congo : Des villes productives et inclusives pour l'émergence de la République démocratique du Congo*. Washington, DC : La Banque mondiale. DOI : 10.1596/978-1-4648-1205-7.
- 7 Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (2022), *Rapport annuel 2021*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 8 Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs de la Conférence des Ministres de l'Education des Etats et gouvernements de la Francophonie (2019), *Qualité des systèmes éducatifs en Afrique subsaharienne francophone : performance et environnement de l'enseignement-apprentissage au primaire*, Dakar.
- 9 Initiative pour la transparence dans les industries extractives (2023), *Rapport de l'exercice 2020-2021*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 10 Institut National de la Statistique (2022), *Annuaire statistique 2021*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 11 Institut National de la Statistique (2019), *Rapport final de l'Enquête MICS-Palu 2018*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 12 Kaza, Silpa, Lisa Yao, Perinaz Bhada-Tata, and Frank Van Woerden (2018), *What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050*. Urban Development Series. Washington, DC: World Bank. doi:10.1596/978-1-4648-1329-0.
- 13 Ministère de l'Energie et ressources Hydrauliques (2016), *Atlas des énergies renouvelables*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 14 Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (2022), *Annuaire statistique de l'enseignement primaire, secondaire et technique année scolaire 2020-2021*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 15 Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (2021), *Evaluer l'avenir de la gratuité de l'éducation*, Rapport d'Accelere !2, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 16 Ministère de l'enseignement Supérieur et Universitaire (2021), *Annuaire statistique de l'enseignement supérieur et universitaire année académique 2019-2020*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.



Bibliographie

- 17 Ministère de la Santé publique, hygiène et prévention (2022), *Revue de santé publique*, Edition annuelle n°2, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 18 Ministère des Affaires Sociales et Actions Humanitaires (2021), *Annuaire statistique du sous-secteur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 19 Molinario, G.; Hansen, M.; Potapov, P.; Tyukavina, A. and Stehman, S (2020). Contextualizing Landscape-Scale Forest Cover Loss in the Democratic Republic of Congo (DRC) between 2000 and 2015. *Land* 9, 23. <https://doi.org/10.3390/land9010023>.
- 20 Nackoney J, Molinario G, Potapov P, Turubanova S, Hansen MC. and Furuichi T(2014), Impacts of civil conflict on primaire forest habitat in Northern Democratic Republic of the Congo, 1990–2010 *Biological Conservation* , 170, 321-328. <https://dx.doi.org/10.1016/j.biocon.2013.12.033>.
- 21 Observatoire Congolais du Développement Durable (2020), *Rapport d'Examen National Volontaire*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 22 Observatoire Congolais du Développement Durable (2022), *Rapport national sur l'emploi des jeunes en RDC en 2021*, Ministère du Plan, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 23 Observatoire Congolais du Développement Durable et Institut National de la Statistique, (2021). *Enquête par Grappes à Indicateurs des ODD, 2020* ; Rapport final. Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 24 Peter V. Potapov, Svetlana A. Turubanova, Matthew C. Hansen, Bernard Adusei, Mark Broich, Alice Altstatt, Landing Mane, Christopher O. Justice, (2012) Quantifying forest cover loss in Democratic Republic of the Congo, 2000–2010, with Landsat ETM+ data, *Remote Sensing of Environment*, Volume 122, <https://doi.org/10.1016/j.rse.2011.08.027>.
- 25 PNLs, PNMLS, ICHES et ONUSIDA (2021), *Baromètre analytique de la lutte contre le VIH/Sida en République démocratique du Congo : Progrès dans la réalisation des objectifs 95-95-95*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 26 Programme Elargi de Vaccination (2019), *Déclaration de Kinshasa pour la vaccination et l'éradication de la poliomyélite*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 27 Programme National de Lutte contre le Paludisme (2021), *Rapport annuel 2020*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 28 Programme National de Lutte contre le Paludisme (2022), *Rapport annuel 2021*; Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 29 Programme National de Nutrition (2020), *Bulletins du Système Nutritionnel de Surveillance et d'Alerte précoce*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 30 Programme National de Nutrition (2021), *Bulletins du Système Nutritionnel de Surveillance et d'Alerte précoce*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 31 Programme National de Nutrition (2022), *Bulletins du Système Nutritionnel de Surveillance et d'Alerte précoce*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.



Bibliographie

- 32 Programme National de Nutrition (2023), *Bulletins du Système Nutritionnel de Surveillance et d'Alerte précoce*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 33 Programme National Multisectoriel de Lutte Contre le Sida (2021), *Rapport annuel 2020*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 34 Programme National Multisectoriel de Lutte Contre le Sida (2022), *Rapport annuel 2021*, Kinshasa, République Démocratique du Congo.
- 35 World Bank (2017), *WASH Poor in a Water-Rich Country : A Diagnostic of Water, Sanitation, Hygiene, and Poverty in the Democratic Republic of Congo*, WASH Poverty Diagnostic Series; World Bank, Washington, DC.
- 36 World Bank (2020), *Accéder à l'électricité en République Démocratique du Congo : Opportunités et défis*, Banque Mondiale, Washington.



Annexe 1. Tableau de bord des indicateurs priorités des Objectifs de Développement Durable

Les Objectifs de Développement Durable et leurs cibles		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Unité
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde										
1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international						74,70			%
1.3.1	Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale	5,00					9,60			%
1. a.1.	Proportion des ressources directement allouées par l'Etat à des programmes de réduction de la pauvreté	26,83	32,39	31,26	32,58	36,39	51,54	40,38	40,85	%
1. a.2.	Proportion des dépenses publiques affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)	20,46	24,60	23,64	24,54	27,29	38,50	29,71	29,53	%
1. a.2.	Proportion des dépenses publiques affectées à l'éducation	14,50	15,90	13,60	12,84	16,74	28,36	20,72	23,12	%
1. a.2.	Proportion des dépenses publiques affectées à la santé	4,96	7,40	8,28	9,07	9,64	8,82	7,76	5,25	%
1. a.2.	Proportion des dépenses publiques affectées à la protection sociale	1,00	1,30	1,76	2,63	0,91	1,31	1,23	1,15	%
1.b.1.	Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes	0,87	0,06	0,99	0,16	0,30	0,26	0,41	0,10	%
1.b.1.	Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des pauvres									%
1.b.1.	Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrées aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des vulnérables						0,01	0,02	0,02	%
Objectif 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable										
2.1.1	Prévalence de la sous-alimentation		55,80				38,00		38,00	%
2.1.2	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée à sévère selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience		10,80				65,50			%
2.1.2	Prévalence d'une insécurité alimentaire grave/sévère évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience		8,50				43,70			%
2.2.1	Prévalence du retard de croissance de moins 2 écart-type (modéré et sévère) chez les enfants de moins de 5 ans						41,80			%
2.2.1	Prévalence du retard de croissance de moins 3 écart-type (sévère) chez les enfants de moins de 5 ans						20,80			%
2.2.2	Prévalence de la malnutrition modérée et sévère (surpoids et émaciation)						6,50			%
2.2.2	Prévalence de la malnutrition sévère (surpoids et émaciation)						2,00			%
2. a.1.	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques	0,08	10,58	13,03	11,87	11,73	12,72	9,29	9,17	---
2.a.2.	Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole	76,03	88,41	64,82	70,69	100,09	145,04	107,14		Millions de USD courants
2.b.1	Estimation du soutien à la production agricole	0,082	0,077	0,109	0,081	0,288	0,079	0,067	0,044	%
2.b.2	Subvention à l'exportation dans le secteur agricole									
2.c.1	Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires									
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges										
3.1.1	Taux de mortalité maternelle					473,00				Pour 100 000 naissances vivantes
3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié						85,20		82,50	%
3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans						70,00		45,00	‰

3.2.2 Taux de mortalité néonatale	30,10	29,40	28,90	14,00		14,00												%	
3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives	0,17	0,20	0,20	0,21		0,22													%
3.3.1a Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 hommes séronégatives	0,12	0,09																	%
3.3.1b Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 femmes séronégatives	0,22	0,20																	%
3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	324,00	323,00	322,00	321,00		513,00		248,77											Pour 100 000 habitant
3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	317,07	310,59	307,62	212,00		222,00		216,00											%
3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 1 000 habitants	0,10	0,11	0,19	0,14		0,14		0,12											Pour 100 000 habitant
3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	52,56	49,90	55,56	52,76		124,29		50,00											Millions
3.a.1. Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)				10,30				18,25											%
3.a.1. Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les femmes de plus de 15 ans				2,30				4,90											%
3.a.1. Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les hommes de plus de 15 ans		10,30		18,30				31,60											%
3.b.1 Proportion de la population cible ayant accès à trois doses de diphtérie, de tétanos et de coqueluche (DPT 3)	81,00	79,00	81,00					81,00											%
3.b.1 Proportion de la population cible ayant accès au troisième dose du conjugué contre la pneumocoque (PCV 3)	73,00	77,00	79,00					79,00											%
3.b.2. Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base (en millions de USD 2016)	367,41	340,55	373,25	122,15		256,09		345,33		503,03									Millions USD
3.c.1.a Densité des médecins pour 1000 habitants				0,70		1,20		1,00											%
3.c.1.a Densité des infirmiers pour 1000 habitants				4,80		5,90		3,40											%
3.c.1.a Densité des accoucheuses pour 1000 habitants				0,61		0,62		0,53											%
3.d.1 Application du règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires	74,90	70,50	65,21					64,90											---
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie																			
4.1.1.a Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	57,00																		%
4.1.1.a (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	58,00																		%
4.1.1.a (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	55,00																		%
4.1.1.a' Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	46,00																		%
4.1.1.a' (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	46,00																		%
4.1.1.a' (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	45,00																		%
4.1.1.b Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	44,00																		%
4.1.1.b (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	45,00																		%

4.1.1.b (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	42,00									%
4.1.1.b' Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	46,00									%
4.1.1.b' (i) Proportion d'enfants et de jeunes hommes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	46,00									%
4.1.1.b' (ii) Proportion d'enfants et de jeunes femmes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	45,00									%
4.4.1 Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'ordinateur	9,20				8,70					%
4.4.1 Proportion de la population de 15 ans et plus utilisant l'internet	10,10				9,10					%
4.4.1 Proportion de la population disposant d'une adresse électronique	13,20									%
4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) numérique fonctionnels.										
4.6.1 Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière de lecture et d'écriture, Féminin							66,30			%
4.6.1 Taux d'alphabétisme des adultes										
4.6.1 Taux d'alphabétisme des adultes, hommes		64,70					66,00			%
4.6.1 Taux d'alphabétisme des adultes, femmes					75,40					
4.6.1 Taux d'alphabétisme des adultes, femmes					57,20					
4.6.1 Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences numériques fonctionnelles, hommes							80,20			%
4.6.1 Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée atteignant au moins un certain niveau de maîtrise de compétences fonctionnelles en matière de lecture et d'écriture, femmes							66,30			
4.a.1 Proportion d'établissements préscolaires ayant accès à l'électricité					36,00		33,70			
4.a.1 Proportion d'établissements préscolaires ayant à l'eau potable					56,00		53,90			
4.a.1 Proportion d'établissements préscolaires ayant accès aux toilettes					85,00		86,30			
4.a.1 Proportion d'établissements primaires ayant accès à l'électricité					11,00		10,60			
4.a.1 Proportion d'établissements primaires ayant accès aux toilettes					39,00		35,70			
4.a.1 Proportion d'établissements primaires ayant accès aux toilettes					81,00		86,10			
4.a.1 Proportion d'établissements secondaires ayant accès à l'électricité					13,00		12,60			
4.a.1 Proportion d'établissements secondaires ayant à l'eau potable					47,00		40,50			
4.a.1 Proportion d'établissements secondaires ayant accès aux toilettes					82,00		86,10			
4. b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation (en millions de USD de 2016)	3,45		3,93							
4. c.1 Proportion d'enseignants dans le préscolaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées	8,9				17,8					%
4. c.1 Proportion d'enseignants dans le cycle primaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées	82,4				83,10					%
4. c.1 Proportion d'enseignants dans le cycle secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées										%

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	0,64	
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	8,90	13,20	12,80	12,80			%
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans le Sénat							21,10	21,10	21,10			%
5.5.1 Proportion des femmes dans les gouvernements provinciaux							10,51	10,51	10,51			%
5.5.2 Proportion de femmes au Gouvernement	10,3	10,3	10,4	10,4	10,4	19,7	19,7	26,8	26,8			%
5.5.2 Proportion de femmes Secrétaires Généraux	13,70	10,60	10,60	10,60					13,51			%
5. a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit		53,85										%
5. a.1 a) Proportion de la population agricole urbaine ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles		52,30										%
5. a.1 a) Proportion de la population agricole rurale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles		55,40										%
5.a.2 Existence d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres												%
5. b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe	49,00	50,00	50,00	43,30	30,8							%
5. b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, hommes				53,20	37,20							%
5. b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, femmes				33,40	24,70							%
5.c.1 Existence des systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes												
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau												
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité		53,80			59,00	57,60	57,60					
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	28,65	29,09	29,54	29,99		16,40						%
6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	67,30	75,50	98,70	66,90	76,10	83,38	84,90					Millions de USD
6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable												
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité		18,90		29,60		28,40						
7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	6,17	6,44	6,73	7,04		4,20						%
7. a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars												
7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable												



7. b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB	14,89	14,90	14,50	13,80	13,30																
7. b.1 Investissements Directs étrangers sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaire aux services de développement durable																					
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous																					
8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	3,40	-0,90	0,40	2,50	1,10	-1,20	2,20	5,20													%
8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	3,40	-0,80	0,10	0,50	1,20																%
8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap																					%
8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap																					%
8. a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce			440,90	440,90																	
8. a.1 Engagements pris dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce	394,41	558,79		171,40																	Millions USD 2016
8. a.1 Décaissements effectués dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce	458,94	472,42																			Millions USD 2017
8. a.1 Proportion des Décaissements sur les Engagements pris dans le cadre de l'Initiative Aide pour le commerce	116,36	84,54																			%
8. b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB																					
8. b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale en % du budget national	0,33		1,70	1,11																	%
8. b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale en % du PIB	0,55		0,04																		%
8. b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes d'emploi en % du budget national	0,13		0,17	0,19																	%
8. b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes d'emploi en % du PIB	0,023		0,02																		%
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation																					
9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année		9,10																			%
9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport																					
9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	11,47	12,20	13,90	13,20	13,40	4,30	18,00														%
9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total																					%
9. a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures																					
9. b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie																					
9. c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie	49,00	50,00	50,00			51,60															%
9. c.1.a Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 2G	49,00	50,00	50,00	52,00																	%
9. c.1.b Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 3G	20,00	20,00	40,00	50,00																	%
9. c.1.c Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile 4G	0,00	0,00		0,00																	%
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein																					
10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population																					
10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres																					





10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour l'ensemble de la population																					
10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap																					
10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux																					
10. a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits																					
10. b.1.a Montant total des ressources allouées au développement par l'OCDE	714,31	354,82	123,13	429,00	608,77	854,95	1 840,00													Millions de USD	
10. b.1.b Montant total des ressources allouées au développement par les Banques de développement	549,37	510,24	480,72	431,55	690,00	567,00	1 766,00														Millions de USD
10. b.1.c Montant total des ressources allouées au développement par l'Union Européenne	199,57	191,14	193,71	144,00	130,00	219,00	499,00														Millions de USD
10. b.1.d Montant total des ressources allouées au développement par les Fonds de Développement	171,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00														Millions de USD
10. b.1.e Montant total des ressources allouées au développement par les Nations-Unies	69,15	106,87	125,60	655,00	921,00	988,00	2 640,00														Millions de USD
10. b.1.f Investissement Direct Etranger, Net	3,00	2,40	2,60			3,10															%
10. c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré						4,87	6,67														%
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables																					
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats		65,2					90,00														%
11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par groupe d'âge, sexe et type de handicap																					
11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique																					
11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique																					
11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville																					
11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en œuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)																					
11. b.2 Existence des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe																					—
11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux																					
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables																					
12.2.1 Empreinte matérielle	134,20	138,95	143,86				143,86														Millions de Tonnes
12.2.1 Empreinte matérielle par habitant	1,74	1,74	1,84				2,00														Tonnes
12.2.1 Empreinte matérielle par unité de PIB	1,83	1,83	1,84				2,50														Kilogrammes
12.2.2 Consommation matérielle nationale	123,35	126,43	129,58																		Millions de Tonnes
12.2.2 Consommation matérielle par habitant	1,60	1,59	1,68																		Tonnes
12.2.2 Consommation matérielle nationale par unité de PIB	6,26	6,13	6,00																		Kilogrammes
12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés																					

12.7.1 Existence des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics																				
12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles																				
12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord																				
12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	%
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions																				
13.2.1 Existence d'une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques,																				---
13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars																				
13.b.1 Existence d'un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques,																				
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable																				
14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans																				Millions de tonnes
14.4.1 Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable																				Pourcentage
14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines																				
14.b.1 Progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs																				
14.c.1 Progression dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en œuvre le droit international,																				
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité																				
15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	67,30	67,16																		%
15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées	50,30	50,30	52,66																	%
15.1.2 Proportion des sites importants la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées	52,25	52,25	58,28	58,28																%
15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts																				Millions de tonnes métriques
15.2.1 Above-ground biomass in forest	33,36																			
15.2.1 Proportion de superficie forestière certifiée dans le cadre d'un système de certification vérifié de manière indépendante																				%
15.2.1 Proportion de la superficie forestière avec un plan de gestion à long terme																				%
15.2.1 Proportion de la superficie forestière dans les aires protégées légalement établies	15,92																			%
15.2.1 Superficie forestière dans les aires protégées légalement établies	24,30																			Milliers d'hectares





15.9.1 Progrès réalisés vers les objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Acci pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020																				
15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes																				
15.a.1 Aide publique au développement consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	34,31																			Millions de USD
15.a.1 Dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes																				
15.b.1 Aide publique au développement consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes	34,31																			Millions de USD
15.b.1 Dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes																				
15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages																				

Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

16.1.1. Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100.000 habitants, par sexe et âge		12,50																		%
16.1.2. Nombre de décès liés à des conflits pour 100.000 habitants	0,85	2,39	4,87	2,72	2,25	1,15	1,17													Pour 100 000 habitants
16.1.2. Nombre de décès liés à des conflits	737,00	2	5	3130,00	2506,00	3887,00	3645,00													Unités
16.1.3 Proportion de la population victime de violences physiques	2,99			11,10	10,85	13,57														Pour 100 000 habitants
16.1.3 Proportion de la population victime de violences psychologiques	2,99			14,60	11,82	22,01														Pour 100 000 habitants
16.1.3 Proportion de la population victime de violences sexuelles	5,38	1,20		4,57	17,96	9,94														Pour 100.000 habitants
16.1.3 Proportion de la population victime de viols	39,43					66,00														Pour 100.000 habitants
16.1.4. Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques	43,00			64,40		44,50														%
16.1.4. Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques, Femmes				58,90		40,10														%
16.1.4. Proportion de la population considérant que le fait de marcher seul dans sa zone de résidence ne présente pas de risques, Hommes				69,90		44,30														%
16.5.1. Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel aller ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents		69,70				5,20														%
16.5.2. Proportion d'entreprise ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents																				%
16.6.1. Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou autre similaire)	68,22																			%
16.6.2. Proportion de la population dont la dernière expérience, avec les services publics a été satisfaisante		29,10																		%

16.6.2.a Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services de santé a été satisfaisante		45,80																	%
16.6.2.b Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services de l'éducation été satisfaisante		42,40																	%
16.6.2.c Proportion de la population dont la dernière expérience avec l'administration publique a été satisfaisante		35,70																	%
16.6.2.d Proportion de la population dont la dernière expérience avec la police a été satisfaisante		33,10																	%
16.6.2.e Proportion de la population dont la dernière expérience avec la justice a été satisfaisante		30,60																	%
16.6.2.f Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services de fournitures de l'eau a été satisfaisante		29,00																	%
16.6.2.g Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services de fournitures de l'électricité a été satisfaisante		8,80																	%
16.6.2.h Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services de salubrité a été satisfaisante		15,60																	%
16.6.2.i Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services des routes a été satisfaisante		23,10																	%
16.6.2.j Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services des transports a été satisfaisante		26,90																	%
16.a.1. Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux principes de Paris																			
16.b.1. Personnellement fait l'objet de discrimination ou de le harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme																			
Objectif 17 : Réviser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat																			
17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB	12,58	9,74	8,18	9,33	8,64	9,35	12,87	18,49		%									
17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	65,16	83,45				100,00				%									
17.2.1 Aide publique au développement des pays membres de l'OCDE en proportion du budget national	11,19					5,06				%									
17.3.1 Investissements étrangers directs en proportion du budget national total	17,01	26,08	23,39	3,00	2,60	3,10				%									
17.3.1 Aide publique au développement en proportion du budget national total	27,45	40,38	36,70			13,60				%									
17.3.1 Coopération Sud-Sud en proportion du budget national total	0,75	0,00	0,00							%									
17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	0,37	0,04	2,80	3,00	4,00	2,30				%									
17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	2,29	32,80	30,70	33,80	25,80	28,60	2,30			%									
17.5.1 Existence des dispositifs visant à encourager l'investissement																			
17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération					0,00														
17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants	0,01									%									
17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit mobile pour 100 habitants	7,81					19,00				%									
17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	0,00	0,00								%									
17.8.1 Proportion de la population utilisant Internet	7,83	6,00	9,00	12,00	13,00	14,00				%									

17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement																				
17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane																				
17.11.1 Part de la RDC dans les exportations mondiales	0,05	0,04						10,70	8,40											%
17.11.1.1 Part de l'Afrique Sub-Saharienne dans les exportations mondiales	1,68	1,60						-10,44	4,76											%
17.11.1.1 Part des pays à faible revenu dans les exportations mondiales	0,38	0,36							19,60											%
17.11.1.1 Part des pays à revenu moyen dans les exportations mondiales	30,66	29,82																		%
17.11.1.1 Part des BRICS dans les exportations mondiales	14,93	14,24																		%
17.11.1.1 Part des pays à haut revenu dans les exportations mondiales	68,96	70,04																		%
17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement																				
17.14.1 Existence des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable																				---
17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays																				
17.16.1 Existence d'un système faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable																				---
17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile																				%
17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle																				78,95
17.18.2 Existence d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle																				
17.18.3 Existence d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement																				
17.19.1 Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement																				
17.19.2 Taux d'enregistrement des naissances	42,67	41,89						41,47	41,03											
17.19.2 Taux d'enregistrement des décès	9,43	9,15					8,88	8,62	8,37											



Comité de Rédaction

Supervision		
1	Judith SUMINWA TULUKA	Ministre d'Etat, Ministre du Plan
2	Pascal OMANA BITIKA	Vice-Ministre du Plan
3	Eugène KONGNYUY	Représentant Résident du UNFPA en RDC
4	Damien MAMA	Représentant Résident du PNUD en RDC
Comité de Coordination		
1	Modeste NYEMBO KAKANDA	Coordonnateur National de l'Observatoire Congolais du Développement Durable
2	Jean-Pierre SONGOLO KIWELEWELE	Coordonnateur National Adjoint de l'Observatoire Congolais du Développement Durable
3	Marcel KANDA MUKANYA	Directeur de Cabinet, Ministère du Plan
4	Taïb DIALLO	Economiste Principal, PNUD/RDC
5	Jean AMISI	Economiste National, PNUD/RDC
	Paulin TSHIMANGA	Spécialiste en dynamique de la Population, UNFPA
Comité de Rédaction		
1	Modeste NYEMBO KAKANDA	Coordonnateur National de l'Observatoire Congolais du Développement Durable
2	Oasis KODILA TEDIKA	Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable
Comité de lecture		
1	Raniel OVO	Conseillère, Ministère du Plan
3	Roger KOYANGA PILIPILI	Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable
4	Sandra MAPATANO	Experte, Observatoire Congolais du Développement Durable
5	Lilyan KANDA	Experte, Observatoire Congolais du Développement Durable
6	Armand NIMI MUANDA	Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable
7	Tylens TATUKILA NGOMA	Expert, Observatoire Congolais du Développement Durable
8	Nicole TSOMBYA SIVIOLA	Chargée d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable
9	Dadah Thalia KALUNGA NDAYNA	Chargée d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable
10	Bruno MAMBUKU LELO	Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable
11	Jérémie MWABIKUNGU MWABIZWA	Chargé d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable
12	Elie KOMICHELO KISAMA	Chargée d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable
13	Annie MABILA PASI	Chargée d'Etudes, Observatoire Congolais du Développement Durable
14	Isaac KIKOMBO	Stagiaire, Observatoire Congolais du Développement Durable



Comité de Rédaction

Comité de Validation technique		
1	BAHATI MWENZE Irène	Experte, Cadre National de Concertation de la Société Civile
2	CHARLE SYLVA René	Conseiller Technique RGPH, UNFPA
3	CELESTIN ISSIMBA	Chef de division, Direction des Etudes et Planification, Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique
4	LUMBAYI ILUNGA Jean-Paul	Chef de Division, Service National des Informations Sanitaires, Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
5	KULONDWA BARHAHA Dominique	Chef de division, Direction des Etudes et Planification, Ministère de l'Intérieur et Affaires Coutumières
6	KINDOMBE MBUAKI Chaplin	Chef de Bureau, Direction des Secteurs Sociaux, Ministère du Plan
7	Dr. KABONGO NTAMBWE	Chef de Service, Programme National de Nutrition, Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
8	LUFIMPU LUKOMBO Jean	Directeur, Service National des Statistiques Agricoles, Ministère de l'Agriculture
9	NGOLO BUSHABU	Chef de division, Ministère de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Secteur Public
10	Dr YASSANKIA KILOLO	Chef de Division, Programme National de Lutte contre la Tuberculose, Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
11	KAPINGA MUKENDI	Experte, Forum De Femme, Société Civile
12	NYEMBWE MUTOKA	Journaliste, Union Nationale de la Presse Congolaise
13	NGALULA NGOYA Agathe	Experte, Direction des Etudes et Planification, Ministère du Genre, Famille et Enfant
14	ALINGONGO Godefroid	Chef de Division, Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale
15	MBINGILAY John	Expert, Direction des Etudes et Planification, Ministère des Affaires Sociales
16	BAMBULE YALEKO	Chef de Service, Programme National de Lutte contre le Sida, Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
17	Dr OMBA OYEMA	Experte, Programme Elargi de Vaccination, Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
18	BALEMBA MPARANYI Joseph	Chargé d'Etudes, Ministère en Charge des Personnes Vivant avec Handicap et Autres Groupes Vulnérables
19	MOMBUNZA AZUBA	Experte, Programme National Multisectoriel de Lutte contre le Sida, Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention
20	BANZA MUTOMBO Fidel	Expert, Institut National de la Statistique, Ministère du Plan
21	NSIMBA MALANDA Grégoire	Chef de division, Direction des Etudes et Planification, Ministère de l'Agriculture
22	MAYOKE NTANGA Falone	Experte, Cadre de Concertation Nationale de la Société Civile
23	MUHINDO KYAMBALE Adélar	Chef de Bureau, Ministère de l'Environnement et Développement Durable
24	MAKABU KABUE Emmanuel	Chef de Division, Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
25	KASHONY KUDIVUA William	Chef de Division, Ministère de la formation Professionnelle et Métiers
26	MBUYI Claude	Secrétaire Exécutif, Conseil National de la Jeunesse



Comité de Rédaction

Comité de Validation technique		
27	LUBUNGU KISAMBULA Pacifique	Expert, Institut National de la Statistique, Ministère du Plan
28	BITHOKO NTIKIYANZA Modeste	Directeur, Office National de l'Emploi, Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale
29	LUZOLO BABEDISA Léone	Chef de Bureau, Ministère du Développement Rural
30	NKKO MALANDA Guelord	Chef de Bureau, Direction des Etudes et Planification, Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques
31	MUNDELE LETA	Expert, Direction des Etudes et Planification, Ministère des Transports et Voies de Communication
32	SAIDI Mariam	Expert, Direction des Etudes et Planification, Ministère des Transports et Voies de Communication
33	ILUNGA LUBATSHI	Coordonnateur, Observatoire National de l'Aménagement du Territoire, Ministère de l'Aménagement du Territoire
34	BAHATI Charles	Expert, Direction des Etudes et Planification, Ministère du Plan
35	ASUMANI KABENGA	Expert, Régie de Distribution d'Eau
36	ODIMO LIGAN	Chef de Bureau, Direction des Etudes et Planification, Ministère de l'Urbanisme et Habitat
37	NDAKIT Sophie	Chef de Service, Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu rural et périurbain, Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques
38	TSHIDIBI Trésor	Expert Technique, Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu rural et périurbain, Ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques
39	KIKWEMBO KIBWE Martin	Chef de Bureau, Ministère de l'Environnement et Développement Durable
40	LUNGILI KABUKA Damien	Directeur, Ministère de l'Environnement et Développement Durable
41	MBAYO LUPUNGU	Chef de Division Etudes, Ministère de la Défense et Anciens Combattants
42	KITWANDA OMANDE	Chef de Bureau, Ministère de l'Intérieur et Affaires Coutumières
43	KIBAMBE NDJIBU	Directeur de Cabinet, Commission Nationale de Droit de l'Homme
44	IKELA ONYUMBE	Directeur, Direction des Etudes et Planification, Ministère de la Décentralisation
45	KABAMBA TSHIUNZA Jean	Chef de Division, Ministère de la Coopération Régionale
46	KUMWIMBA KABONGO Yolande	Chef de Bureau, Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale
47	LUNGILI KABUKA Damien	Directeur, Direction du Développement Durable, Ministère de l'Environnement et Développement Durable
48	LUNYANGALA TSUMBU Xavier	Chargé d'Etudes Inspection Générale des Finances
49	KANGUDIA Claude	Coordonnateur Adjoint, Cadre National de Concertation de la Société Civile
50	OMAR KAYUMBA Arthur	Rapporteur Général, Cadre National de Concertation de la Société Civile
Secrétariat technique et service d'appoint		
1	Paulin MULINDANGABO	Secrétaire Administratif



Comité de Rédaction

Secrétariat technique et service d'appoint		
2	Alexis FERAZA	Financier, Chef de service
3	Didier MAPESA	Assistant à la Coordination
4	Gracia NGOMB	Assistant adjoint à la Coordination
5	Cardoso NTUMBA	Documentaliste, Informaticien
6	Éric MATEZUA	Informaticien
7	Tavie MAKABI	Consultant, Artiste Designer et Infographiste
8	Asmini BWEBWE	Associé au Programme, UPS, PNUD

